travail décent · reconnaissance · protection sociale ·

STREETNET INTERNATIONAL

7ème Congrès International de STREETNET

LE POUVOIR EN SOLIDARITÉ

3-6 MAI 2023 I KIGALI - RWANDA

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour 1
Code de conduite 9
Compte rendu du 6ème Congrès 17
Constitution.....45
Liste des résolutions existantes 70
Liste proposée des amendements constitutionnels.....71
Propositions de résolutions et amendements à d'autres politiques.....86
Liste des nominés 90
Résumé compilé du rapport annuel des affiliés 2022.....92
Rapport d'audit financier 2022-Présenté par la trésorière....99
Rapport de la Coordinatrice Internationale.....141
Rapport de la Présidente (Lorraine Sibanda).....195

PROGRAMME

Les 28-30 avril

- Arrivée des leaders et des délégués

Le 1er mai

09h00 - 13h00

- Célébration de la Journée internationale des Travailleurs

---

2 mai

10h00 - 17h00

Formation sur la récolte des résultats

- N.B. Dossiers à remettre aux participants qui s'inscrivent

INSCRIPTIONS 09h00 – 22h00

PROGRAMME

JOUR 1 : le 3 mai 2023

ENREGISTREMENT FINAL : **8h00 – 9h00**

Le bulletin d'information sera distribué le 1er jour lors de l'enregistrement

---

SÉANCE D'OUVERTURE : 9h00 – 12h00 MC
PROGRAMME à préparer par l'organisation hôte, SYTRIECY, (qui devra nous informer qui sera MC) et par l'Administration de StreetNet

Photo de groupe

DEJEUNER 12h00 – 13h30
SÉANCE À HUIS CLOS : 13h30 – 14h30 Présidée par M. Alberto Santana

- Règles et procédures
- Création de la Commission de vérification des pouvoirs
- Création de la Commission des résolutions
- Procédures électorales* – Commission électorale
- * Les nominations doivent être confirmées en plénière, la procédure de retrait doit être expliquée conformément au règlement intérieur, ainsi que les procédures de contestation constitutionnelle des toutes nominations, à finaliser avant 10h00 le 2ème jour

RAPPORTS : 14h30 – 17h30 Séance présidée par M. Alberto Santana

- Rapport sur les pouvoirs – Commission de vérification des pouvoirs
- Rapport de la Coordinatrice internationale par Mme Oksana Abboud
- Rapport de la trésorière par Mme Annie Diouf
- Rapport de la Présidente par Mme Lorraine Sibanda
- Discussion plénière sur les rapports
- Adoption des rapports

ACTIVITÉS DU SOIR : 18h00 – 22h00

- Réunion de la Commission des résolutions – Président de la Commission
- Réunion d'avancement sur les questions administratives et de coordination à convoquer par l'Administration

PROGRAMME

JOUR 2 : le 4 mai 2023

Bulletin du jour n° 2 à distribuer aux délégués à leur arrivée en plénière

PROCÉDURES ÉLECTORALES : 09h00 – 10h00 Commission électorale

- Retraits définitifs
- Dernières contestations constitutionnelles

AMENDEMENTS CONSTITUTIONNELS: 10h00 – 13h00 **séance présidée par la Présidente, Mme Lorraine Sibanda**

- Discussion du rapport de la Commission sur la réforme constitutionnelle
- Adoption des amendements constitutionnels

DEJEUNER 13h00 – 14h00

Continuité : AMENDEMENTS CONSTITUTIONNELS 14h00 - 15h30 Présidente: **Lorraine Sibanda**

ÉLECTIONS : 15h30 – 20h30 Commission électorale

- Annonce des décisions sur les contestations constitutionnelles
- Élection en plénière
- Dépouillement des votes en plénière
- Annonce des résultats des élections

ACTIVITÉS DU SOIR : 20h00 – 22h30 - Dîner

Réunion de la Commission des résolutions – Président de la Commission

PROGRAMME

JOUR 3 : le 5 mai 2023

Bulletin du jour n° 3 sera distribué aux délégués à leur arrivée en plénière

COMMISSIONS PARALLÈLES : 09h00 – 13h00

Thèmes faisant l'objet des réunions des commissions parallèles :

1. **Protection sociale fondée sur les droits : la bataille pour la reconnaissance et les droits du travail des travailleurs de l'économie informelle**
2. **Justice environnementale et climatique : quel est le rôle des vendeurs de rue dans une transition juste. Le droit de travailler sur l'espace public pour gagner sa vie : la lutte pour des villes inclusives et la fin de la violence envers les vendeurs de rue**
3. **Construire avec la force collective des alternatives et des solutions à nos défis quotidiens : économie sociale solidaire et construction de coopératives**
4. **Les vendeurs de rue à la table des négociations : dialogue social inclusif et participation aux processus d'élaboration des politiques en utilisant les instruments internationaux, tel que la recommandation 204 de l'OIT.**

La Commission des résolutions sera chargée de recueillir les rapports des commissions parallèles afin d'en extraire les résolutions à présenter au Congrès le lendemain.

DEJEUNER 13h00 – 14h30

RESOLUTIONS : 14h30 – 17h00 séance présidée par la Commission des résolutions

- Rapport de la Commission des résolutions portant les résolutions issues des commissions parallèles
- Présentation des résolutions des affiliés
- Discussion des résolutions
- Adoption des résolutions

17h30 - 18h30

ACTIVITÉS DU SOIR : 19h00 – 22h00 SOIRÉE CULTURELLE

PROGRAMME

JOUR 4 : le 6 mai 2023

Bulletin du jour n° 4 sera distribué aux délégués à leur arrivée en plénière

RESOLUTIONS : **09h30 – 13h00** **séance présidée** par la Commission des résolutions

- Discussion des résolutions (suite)
- Adoption des résolutions

DEJEUNER **13h00 – 14h30**

SÉANCE PLÉNIÈRE: 14h30 – 16h00 séance présidée par le nouveau (nouvelle) Président

Facilitateurs :

- Coordinateur international, StreetNet et WIEGO
- Durabilité et plan stratégique de StreetNet (à confirmer)
- Aller de l'avant dans l'unité

SÉANCE DE CLÔTURE : 16h00 – 18h00 séance présidée par de nouveaux membres du Comité exécutif

PROGRAMME à préparer par SYTRIECI et Administration de StreetNet

Le 7 mai : départ des participants

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES ET INDÉPENDANTS DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Contacts : Téléphone +250784372551, +250728272551
Courriel : info@sytrieci.org.rw / sytriecirwanda@gmail.com
Journal officiel n° 45 du 06 novembre 2017
Site Web : www.sytrieci.org.rw

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DU TRAVAIL

Le 1er mai 2023

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Lieu : Zone piétonne du centre-ville

TEMPS	ACTIVITÉ	RESPONSABLE
09h00	Les délégués partent de l'hôtel Lemigo dans les bus	Guides bénévoles du SYTRIECI
09h00 – 10h00	Arrivée à la zone piétonne du centre-ville	Bénévoles et bus
10h30 – 10h45	Allocutions de bienvenue du SYTRIECI	Jeannette Nyiramasengesho
10h45 – 10h55	Allocution de la présidente de SNI	Lorraine Sibanda
10h55 – 11h10	Allocution du vice-président de SNI	Alberto
11h10 – 12h00	Visite de la ville	Guides bénévoles du SYTRIECI
12h00 – 13h00	Retour des délégués à l'hôtel Lemigo	Bénévoles et bus
13h00– 14h00	**DÉJEUNER**	
14h00 – 17h00	Expositions à Kigali (*visites*): 1. Mémorial du génocide à Kigali 2. Musée de la campagne contre le génocide 3. Marché moderne de Nyabugogo	Guides des bénévoles du SYTRIECI
17h00-18h00	Retour à l'hôtel	Guides des bénévoles du SYTRIECI
DÎNER		

"

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES ET INDÉPENDANTS DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Contacts : Téléphone +250784372551, +250728272551
Courriel : info@sytrieci.org.rw / sytriecirwanda@gmail.com
Journal officiel n° 45 du 06 novembre 2017
Site Web : www.sytrieci.org.rw

Le 3 mai 2023

LANCEMENT OFFICIEL DU CONGRES

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Lieu : Hôtel Lemigo, Kigali (Rwanda)

TEMPS	ACTIVITÉ	RESPONSABLE
09h00 – 09h30	Arrivées des invités Inscription des délégués au Congrès	Bénévoles et personnes chargées du protocole
09h30 – 10h00	Présentation de la danse traditionnelle du Rwanda	MC Itorero
10h00 – 10h15	Introduction et allocutions de bienvenue *(délégués, comité exécutif, présidente et coordinatrice de SNI, administrateur du congrès et équipe de coordination, membres du SYTRIECI)*	SG SYTRIECI
10h15 – 10h20	Présentation des invités ***(invités de SNI, invités locaux et les invités d'honneur)***	MC SG SYTRIECI
10h20 – 10h30	Allocution de la Président de SNI	MC Présidente de SNI
10h30 – 10h40	Allocution du Vice-président de SNI	MC Vice-président de SNI
10h40 – 11h55	Présentation de la danse traditionnelle du Rwanda	MC Itorero
11h55 – 12h05	Remarques de la conseillère principale de StreetNet et ancienne coordinatrice du SNI	MC Pat Horn
12h05 – 12h15	Allocution du secrétaire général du CESTRAR	MC SG CESTRAR
12h15 – 12h25	Allocution du Président du FORUM DES SYNDICATS au Rwanda	MC Président du forum
12h25 – 12h45	Salutations et discours de l'invité(s) d'honneur et ouverture officielle du congrès	MIFOTRA
12h45	Fin du programme – Danse traditionnelle	MC Itorero
13h00	**DÉJEUNER**	

"

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES ET INDÉPENDANTS DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Contacts : Téléphone +250784372551, +250728272551
Courriel : info@sytrieci.org.rw / sytriecirwanda@gmail.com
Journal officiel n° 45 du 06 novembre 2017
Site Web : www.sytrieci.org.rw

Le 5 mai 2023

SOIRÉE CULTURELE

PROGRAMME

Lieu : Hôtel Lemigo, Kigali (Rwanda)

TEMPS	ACTIVITÉ	RESPONSABLE
19h00 – 19h30	Allocution d'ouverture de la soirée culturelle	Président et coordinateur de SNI, SG SYTRIECI
19h30 – 22h30	Présentation des cultures différentes par pays ***(Chaque pays n'aura que 5 minutes pour la présentation)***	MC
22h30 – 22h45	Allocution de clôture	SG SYTRIECI
22h45	DJ/Bande	MC
23h00	**FIN**	

"

CODE DE BONNE CONDUITE DE STREETNET INTERNATIONAL
Adopté par le Conseil International de 2008

CODE DE CONDUITE POUR LES MEMBRES

Respect et égalité

C'est important pour les membres de développer du respect et égalité entre-eux, qui inclura le respect des leaders qu'ils auront élu aux différentes positions.

Les Décisions et la liberté d'expression

La liberté d'expression est l'une des principes fondamentaux de la démocratie. Ceci veut dire que tous les membres pris individuellement ont le droit d'exprimer leurs points de vue et organiser ou mobiliser le soutien à propos. Cependant, s'ils ne réussissent pas à avoir leurs vues adoptées par la majorité, ils devraient soutenir et reconnaître la décision de la majorité.

Le droit à la liberté d'expression ne veut pas dire incitation à la violence, promotion de haine basée sur la race, l'ethnicité, le genre ou religion, qui pourrait nuire aux individus ou à l'organisation.

Le processus d'aboutir aux décisions devrait être toujours démocratique. Les membres devraient avoir l'opportunité de s'engager dans des discussions sérieuses qui leur permettront d'arriver aux décisions.

Cependant il est essentiel que si la majorité des membres s'accorde sur un problème particulier, ils devraient avoir la bénédiction du reste, même s'ils ne sont pas tous d'accord avec la majorité. Les décisions de la majorité doivent être reconnues et respectées par tous dans l'organisation.

Violence ou Calomnie

Les droits et libertés individuels font partie des principes démocratiques.

Aucune violence ou intimidation ne devrait avoir lieu au sein des organisations de l'alliance. Toute forme de dispute ou désaccord devrait être soumise à un processus de

délibération et expression de points de vue différents, et résolus à travers des méthodes démocratiques.

La suppression des vues est antidémocratique, et ne devrait pas être autorisée. La diffamation personnelle ou politique et la dissémination des rumeurs ne devraient pas être autorisée parce qu'antidémocratique.

Les différends devraient être soumises à un débat ouvert entre les membres et résolus comme tel.

Discipline

Les membres devraient exercer une autodiscipline individuelle dans l'organisation, parce que l'indiscipline conduit au mal fonctionnement organisationnel.

Les membres devraient être disciplinés dans le contexte de l'organisation, ce qui voudra dire accomplir le mandat de l'organisation comme convenu démocratiquement par des structures constitutionnelles.

Individuellement, les membres devraient être autos disciplinées en rapport avec le comportement individuel, étant donné qu'il joue un rôle important sur comment les gens se comportent dans le traitement des autres.

Honnêteté et loyauté

Tous les membres devraient être honnêtes et loyaux à l'organisation. Ceci veut dire qu'à tout moment les membres devraient agir ou se comporter de la façon qui montre qu'ils ont l'intérêt de l'organisation à cœur.

La corruption aussi bien au lieu de travail qu'au sein de l'organisation veut dire tout acte où une personne ou groupe de personnes s'engagent dans des pratiques frauduleuses ou détérioration morale. Les membres qui s'engagent dans de telles actions seront considérées comme étant malhonnêtes et déloyaux à leurs organisations et collègues.

Les membres sont tenus d'agir conformément à aux politiques et faire respecter la constitution comme loi suprême de l'organisation. Les membres ont le droit de défendre leur organisation contre toute forme de processus qui pourrait conduire à la dissolution de l'organisation.

CODE DE CONDUITE POUR LES LEADERS ELUS

Honnêteté

- Veut dire juste et transparent en caractère et comportement.
- Un leader élu doit être honnête avec les membres et l'organisation.

- Il est demandé à chaque leader de ne pas voler ou abuser les fonds de l'organisation.
- Il est demandé à chaque leader de ne s'engager dans aucune activité frauduleuse.
- Tout argent collectionné pour le compte de l'organisation doit être déposé à la banque et dépensé conformément au but il a été collectionné, tel que signalé dans la constitution.
- Les actifs de l'organisation seront utilisés pour les objectifs organisationnels et ne doivent pas être utilisés pour un gain personnel sans autorisation ou connaissance de l'organisation – p.ex. location de véhicules, équipement et bureaux.
- Il est demandé aux leaders d'être honnêtes à l'organisation. Ceci veut dire donner des rapports convenables et non manipuler et dissimuler les choses pour leurs intérêts personnels.
- On attend des Leaders qu'ils agissent tout le temps au profit de l'organisation et pas utiliser leurs positions pour leurs avantages personnels.

Loyauté

Ceci veut dire devoir l'allégeance dévouée à l'organisation.

- Un leader élu sera loyal à l'organisation et aux membres qui l'ont élu. Un leader agira à tout le temps dans l'intérêt de l'organisation et ses membres.
- Si un leader élu appartient à d'autres organisations ou institutions, il/elle devra s'assurer que son implication n'est pas conflictuelle avec l'organisation.
- Les leaders élus ne doivent pas discuter les problèmes organisationnels avec d'autres organisations ou faire des commérages à propos de l'organisation.
- On attend des leaders élus d'être ouverts. Si quelqu'un a un problème avec quelqu'un d'autres dans l'organisation, il/elle doit le résoudre avec cette personne-là ou au sein de l'organisation.
- A certains moments, il pourrait y avoir conflits sur la loyauté, lorsqu'un individu est loyal à une certaine personne ou structures au sein de l'organisation. Dans de tels cas l'individu doit être toujours guidé par ce qui est dans l'intérêt de l'organisation dans son ensemble.
- Les leaders élus doivent avoir des attitudes ouvertes – ils doivent être ouverts à des points de vue différents et encourager l'expression des points de vue différents au sein de l'organisation.
- Les leaders élus doivent à tout le temps éviter des cliques. Ils doivent encourager des discussions ouvertes et dialogues en vue de résoudre leurs différends de façon démocratique en utilisant les structures de l'organisation.

Conflits d'Intérêt

Les leaders élus doivent éviter des conflits d'intérêts qui rendent impossible pour eux de servir en premier lieu l'intérêt des membres qui les ont élus.

- Dans le cas des vendeurs de rue, vendeurs ambulants et de marchés informels, c'est clair que les employés municipaux, les gestionnaires des marchés ou courtier de travail ne sont pas en position de premièrement et sans ambiguïté, servir les intérêts

de leurs membres à tout le temps – et dons les employés municipaux, les gestionnaires des marchés ou courtier de travail ne peuvent pas être éligibles à être élus comme leaders dans l'organisation.
- Dans le cas des leaders élus qui sont subséquemment nommés pour travailler à n'importe quel niveau du gouvernement, ils doivent choisir entre (1) ou bien décliner la position du gouvernement ou (2) démissionner leur position élue.
- Dans le cas des vendeurs qui ont leurs propres employés, ils doivent s'assurer qu'ils ne font pas davantage la promotion intentionnelle ou non intentionnelle de la position des vendeurs privilégiés comme eux-mêmes au détriment des vendeurs de rue, ambulants et de marché plus pauvres survivants.
- Dans le cas des leaders males, ils doivent toujours promouvoir le leadership féminin en conformité avec les politiques de l'organisation sur la promotion féminine, même si ceci peut être au dépens de leurs propres ambitions personnelles.

Critique

Un leader élu devrait encourager sa propre critique au sein de l'organisation.

- Une critique peut être positive (constructive) ou négative (destructive). Un leader devra toujours encourager des critiques positives à tout le temps. Au cas où quelqu'un veut discuter quelqu'un d'autres en leur absence, un leader devrait insister qu'on donne à la personne l'opportunité d'être présente.
- La critique ne devrait pas être utilisée comme outil de saper le travail de quelqu'un. Les contributions faites par chaque personne doivent être prises en considération.
- La critique devrait être spécifique à tout le temps, pour qu'elle soit comprise – pas vague ou générale.

Discipline

Discipline veut dire systèmes de règlements pour maintenir le control organisationnel.

Les leaders élus doivent être auto-disciplinés, p.ex.:

- Ils ne doivent pas agir seuls;
- Ils doivent montrer ce qu'ils croient être la correcte voie de discuter et décider des problèmes conformément aux structures de l'organisation;
- Ils ne devraient pas faire des allégations non fondées ou propager des rumeurs;
- Ils doivent toujours respecter les décisions prises par les structures de l'organisation, même s'ils sont ou pas d'accord avec de telles décisions.

Résoudre les différends

Les leaders devraient toujours avoir la volonté de faire tout ce qu'ils peuvent pour résoudre des différends personnels entre-eux dans l'intérêt de l'organisation, quelque soit ce que ça coûterait pour eux-mêmes.

La réputation personnelle d'un leader est toujours valorisée par un comportement non égoïste, incluant la volonté de gager le statut personnel pour le large bien de l'organisation.

Comportement personnel

Le comportement personnel veut dire la façon dont les gens se comportent dans le traitement des autres – et il joue un rôle important dans l'organisation.

Le comportement personnel des leaders élus est très important pour l'organisation parce qu'il pourrait avoir des conséquences pour l'organisation.

Les leaders doivent se retenir ou éviter l'abus des substances lorsqu'on est dans les affaires de l'organisation. Même après les heures de travail aux événements de StreetNet, ils doivent être exemplaires et pas induire l'abus de la substance par ceux de leurs collègues qui ne sont pas accoutumés.

Les relations personnelles ne devraient pas être se faire au détriment de l'organisation ou amener des effets négatifs à l'organisation. Les relations personnelles qui compromettent l'intégrité personnelle des leaders femmes dans leurs vies personnelles et/ou organisationnelles sapent subtilement les politiques de StreetNet sur le genre et sont donc inacceptables dans l'organisation.

CODE DE CONDUITE POUR LES EMPLOYES SALARIES

(Appelés personnel)

Ce document ne remplace pas les conditions de service du personnel, mais bien un guide pour le personnel au dessus de conditions de service, parlant de ce qu'on attend d'eux en ce qui concerne leur conduite dans l'organisation.

Honnêteté

Ceci veut dire être clair et juste dans le caractère et comportement.

- Le personnel devrait être honnête à l'organisation dans l'exécution de leurs fonctions.
- Agir de façon qui maintient l'honneur et la dignité de l'organisation en ne s'engageant pas dans des pratiques frauduleuses ou des activités moralement dégénératives.

Loyauté

- Le personnel doit toujours travailler conformément aux politiques et constitution de l'organisation.

- Le personnel ne peut pas s'engager dans des activités qui peuvent négativement affecter l'organisation.

Discipline

- Les travailleurs devraient agir de manière disciplinaire car ils sont souvent la face de l'organisation au public – exemplaires en ce qui concerne comment discuter des problèmes au sein de l'organisation, montrer les vies correctes de discuter les problèmes dans le contexte et au sein des structures de l'organisation.
- Le personnel doit être discipliné concernant le comportement personnel, ce qui veut dire que les travailleurs doivent se conduire tel qu'établi dans les systèmes de l'organisation qui maintiennent les règlements de contrôle.

Mise en application

Les membres du personnel doivent être objectifs dans la façon dont ils s'occupent des problèmes. Leur rôle est de faire avancer les intérêts de l'organisation, p.ex. représenter l'organisation et exécuter ses mandats. Dans le processus de mise en application le personnel doit être objectif.

Non-discrimination

Le personnel doit faire respecter le principe de la non-discrimination basée sur le sexe, race, ethnicité et infirmité au sein de l'organisation.

Professionnalisme

Les membres du personnel doivent exécuter leurs fonctions de façon professionnelle, p.ex. maintenir un haut niveau de qualité dans l'exécution de leurs fonctions.

Les niveaux professionnels doivent être vus dans le contexte de l'organisation – ce n'est pas dans le contexte d'une entreprise commerciale mais un contexte démocratique au profit des vendeurs de rue, vendeurs de marché informels et ambulants.

Ceci veut dire être fiable, p.ex.:
- Etre à temps au travail et aux rendez-vous;
- Respecter les promesses faites, et ne pas faire des promesses que vous ne pouvez pas respecter;
- Etre efficace et faire faire le travail;
- Devenir habile dans tous les aspects du travail;
- Etre dévoué au travail et aux objectifs de l'organisation;
- Exécuter les taches liées au travail pour le compte de l'organisation ou ses membres dans le contexte d'autorisation et obligations du travail tel que signalé dans la description des taches et conditions d'emploi.

Le professionnalisme ne veut pas dire mépriser les membres qui ont un bas niveau d'éducation ou d'alphabétisation. Les membres du personnel sont responsables devant les membres de l'organisation peu importe le niveau bas de leur éducation formelle.

Une attitude correcte aux vendeurs de rue, vendeurs de marchés informels et ambulants.

L'organisation est essentiellement une organisation des vendeurs de rue, vendeurs de marchés informels et ambulants, qui sont souvent marginalisés dans la société, et c'est dons important pour le personnel de s'écarter de telles attitudes sociales et développer une attitude sociale correcte et respectueuse des membres.

Aider les membres à prendre des décisions et un contrôle démocratique sur leur organisation et non pas devenir une autorité sur eux.

Montrer du respect aux membres au jour le jour. Se rappeler toujours qu'on est responsable devant eux.

Etre patient, pas assumer qu'ils comprennent des questions qu'on ne leur a pas suffisamment expliquées.

Il ne faut pas abuser de votre position de connaissance et expérience pour saper l'autorité constitutionnelle des membres.

Utilisation des équipements de l'organisation

Faisant partie du travail des membres du personnel, ils utilisent les équipements de l'organisation, tels que téléphones, faxes, bureaux (et parfois véhicules ou téléphones mobiles). Il est dons important de maintenir ces équipements dans de bonnes conditions de fonctionnement au plus possible.

Les propriétés de l'organisation doivent être utilisés avec attention dans la limite des paramètres tels que définis par l'organisation.

Relations avec les collègues (de travail)

C'est aussi important que de bonnes relations se développent entre les travailleurs. Les membres du personnel ne devraient pas négliger la confiance d'autres membres du personnel. Ils devraient être au dessus des problèmes personnels et agir d'une manière où ils bâtissent et font promouvoir de bonnes relations.

Les membres du personnel ne devraient pas prendre des mesures, à cause de l'animosité ou avantages personnels, pour sécuriser la démission d'un autre membre du personnel. Les membres du personnel doivent traiter leurs collègues avec respect.

Les relations personnelles négatives ne doivent pas affecter la manière dont les membres du personnel exécutent leur travail ou travaillent ensemble.
Les membres du personnel doivent promouvoir de bonnes relations interpersonnelles.

FIN

COMPTE RENDU DU SIXIEME CONGRES INTERNATIONAL DE STREETNET

ISSYK-KUL (KIRGHIZISTAN), 9 - 12 AVRIL 2019

Premier jour : 9 avril

Cérémonie d'ouverture : Présidente Damira Dolotaliyeva (Présidente du Syndicat des Travailleurs du Commerce du Kirghizistan)

Discours de bienvenue :

Secrétaire Général de la Fédération des syndicats – Mirberk

Présidente de StreetNet International – Lorraine Sibanda

Syndicat des Travailleurs du Commerce du Kirghize – Damira Dolotaliyeva

Mot-clef du Conférencière Principale: Lorraine Sibanda – Présidente de StreetNet

---

Fin de la session: Après le repos du thé

Président: Aberto Santana - Vice-Président de StreetNet

La session était présidée par Alberto Santana, Vice-Président de StreetNet. Il a remercié les affiliés locaux au Kirghizistan pour l'accueil du Congrès. Shikha Joshi, Trésorier, a annoncé qu'en raison d'une pénurie de fonds, tous les délégués seraient remboursés 50 % de leur frais de substance et 50 % de leur argent de poche.

Le vice-président a ensuite expliqué pourquoi les allocations ont été coupées à la moitié et a remercié les délégués pour avoir accepté de partager la responsabilité.

Adoption de Règles de la conférence: The Vice-Président a fait référence aux règles dans les packs de document qui régiraient la réunion et a informé aux délégués que les mêmes règles ont été utilisées dans les autres congrès. Le président a ensuite expliqué ces « règles de la réunion » et les « règles du Congres » dans le « règlement qui devront être annexées à la constitution » et a demandé aux délégués d'approuver le règlement. Le règlement a été approuvé par les délégués.

Mise en place d'une Commission de vérification des pouvoirs :

Le Président a demandé au Congrès d'approuver la Commission de vérification des pouvoirs tel que proposé par le Comité Exécutif :

John Shikunzi (*TUICO – Afrique Orientale*)

Anne Matondo (*LDFC – Afrique Centrale*)

Maya Gurung (NEST – *Asie*)

Bertha Pena (*SINTRALOC – Amériques*)

La Commission de vérification des pouvoirs a été approuvée telle que proposée par les délégués.

Mise ne place de la Commission des Résolutions :

Le Président a demandé au Congrès d'approuver la Commission des Résolutions suivante telle que proposée par le Comité Exécutif :

Tamara Bodnara (*Moldova Business Sind*)

Veronica Lopez (*CTCP – Amériques*)

Marcelline Adopo (*FETTEI-CI – Afrique Occidentale*)

Armindo Chembane (*AEIMO – Afrique Australe*)

Création de la Commission des résolutions a été approuvée telle que proposée par les délégués.

Les deux commissions ont été priées de rendre compte à l'Assemblée plénière. Le président a demandé à la Commission de Vérification des pouvoirs de faire rapport après le déjeuner et la Commission des Résolutions a été prié rapporter le 11 avril.

Procédures Electorales – Commission Electorale :

Jane Barret de WIEGO, Présidente de la Commission électorale, se présenta et introduisit Inna Kudinska du Centre de la Solidarité, Ukraine, qui l'assisterait à la Commission électorale.

Elle a informé aux délégués qu'on l'avait demandé d'agir en qualité indépendante en présidant les élections. Elle a rappelé aux délégués que, selon la constitution de StreetNet, les élections sont gérées par la Commission Electorale qui sera composé d'elle-même et Inna. Elle a dit aux délégués qu'elle expliquerait largement comment les élections dérouleront pendant les trois prochains jours et aussi présentera les candidats qui vont se présenter aux élections. La procédure des élections serait comme suit:

- Le 9Avril - introductions et confirmation des candidats
- Entre le 9 et 10 avril, s'il n'y a une objection quelconque sur les nominations que la personne a enfreint la constitution, les délégués sont invités à mettre leurs objections par écrit avant le 10 avril.
- 3ème jour du Congrès (11 avril), les élections se tiendront dans l'après-midi au scrutin secret.
- Le vote va commencer avec l'élection du Président /e, puis ã le / la Vice-Président/e, Trésorier /ère, Secrétaire, puis le Conseil International.

- Les résultats de l'élection seront faits sur le plan procédural après chaque vote/position. En commençant par le/la Président/e, annoncer les résultats des élections et continuer avec le/a Vice-Président/e, etc.
- La Constitution de StreetNet doit être respectée afin de s'assurer que les dispositions constitutionnelles soient considérées, spécialement en référence du genre et l'équilibre régional.
- Il n'y a pas de spécification du genre pour le poste du président
- Le / la gagnant/e de la position du président ne peut pas se porter candidat pour un autre poste
- Si le président est un homme, la Vice-Présidente doit être une femme, mais pas *vice - versa*
- Le / la Président/e et le / la Vice-Président/e ne peuvent pas provenir de la même région ou de la même organisation.
- Le/la Trésorier/e est élu/e sans considération du genre, mais ne peut pas provenir de la même région ou organisation tout comme le poste de la Présidence ou la Vice - Présidence.
- S'il n'y a aucune femme parmi les 3 premières positions, le secrétaire doit alors être une femme
- Les bulletins seront imprimés selon les élections précédentes (*cela entraînerait des retards entre les élections pour chaque poste*)
- Après l'élection du Secrétaire, l'élection des 11 membres du Conseil se tiendra
- Les bulletins de vote auront le nom et le genre du candidat.
- Chaque délégué doit voter pour un minimum de 6 femmes. Si plus d'hommes que les femmes sont a voté, le papier sera considéré comme document sans valeur.

Les délégués ont été informés que s'il y a un amendement à la constitution en ce qui concerne l'équilibre régional des membres du Conseil qui est adopté le 10 avril, il y aurait ainsi une provision supplémentaire à prendre en considération lors du vote du 11 Avril. Les délégués ont été invités à réfléchir si la modification est nécessaire et si elle est adoptée, si elle doit être implémentée dans le Congrès actuel ou lors du prochain Congrès.

Procédure pour les 4 membres du bureau

Le responsable de la commission électorale a informé aux délégués que, selon la Clause 4.5.9 de la constitution, s'il y a plus de 2 nominations, le / la gagnant/e doit avoir plus de 50% des votes. S'il n'y a personne qui obtient plus de 50% parmi les 3 premiers, un autre tour des élections doit se tenir entre les 2 premiers.

Les délégués ont également été informés qu'il est important pour toutes personnes qui ont été désignées comme candidat(e)s d'être présenté(e)s puisque c'était important pour eux / elles de savoir leurs visages. Cela vise à décourager le processus où les délégués reçoivent une liste des noms pour voter, et le processus devrait être aussi transparent et démocratiques que possible.

Après l'introduction de tous les candidats, entre 9 et 10 avril, toutes les qui ont déjà accepté mais plus tard souhaite se retirer, auront l'occasion de personnellement annoncer leur retrait a la plénière du Congrès.

Entre le 9 et 10 avril, les délégués ont été demandés de mettre par écrit des objections des candidats, écrire la motivation et faire référence à la constitution et écrire l'alinéa que le/la candidat/e a violé. La Commission électorale prendrait alors la décision sur les objections présentées.

Finalisation du processus des candidatures

La Commission électorale a informé aux délégués qu'il y avait certains candidatures qui ont été reçues en retard, et une question leurs a été posée de savoir s'ils accepteraient la candidature tardive après la date limite puisqu'ils étaient les seuls qui pourraient prendre la décision. Elle a dit qu'il revient au Congrès de décider si elles devraient être autorisées dans les élections ou non. Les détails des candidatures tardives étaient pour les postes suivants :

Gossou Miwoto – Bénin (*Vice-Président, Membre du Conseil*)

Gilberto Vazquez Muro – Mexique (*Président, Vice-Président, Membre du Conseil*)

Martha Garcia Santoyo – Mexique (*Secrétaire, Trésorier, Membre du Conseil*)

Madeleine Davi – Bénin (*Membre du Conseil*)

Décision de la plénière :

Délégation de Mozambique: Mon avis est de rejeter les candidatures car je considère qu'il s'agit d'un élément important des procédures et si les gens ne respectent pas le temps, ils ne nous donnent pas la certitude de leur responsabilité.

Délégation d'Uruguay: Mexique a incorrectement fait la liste précédente des candidats, je comprends que, pour des raisons démocratiques, elle est rejetée, mais malgré cela, je considère que nous devrions voter et approuver les nouvelles demandes de candidature.

Délégation de Venezuela: De Venezuela, nous acceptons les nouvelles candidatures parce que, peut-être elles ne sont pas arrivées à temps en raison des problèmes de communication. Nous devons reconsidérer ces nouvelles candidatures.

Délégation de Biélorussie : Les lois que nous avons sont démocratiques, nous avons deux femmes et nous n'avons qu'un seul homme proposé pour le Vice-Président ; donc je soutiens que nous acceptions les nouveaux candidats

La cheftaine de la Commission électorale a précisé au délégué du Bélarusse que si le président est une femme, le Vice-Président peut aussi être une femme.

Puisqu' 'il y avait des pours et contres aux candidats supplémentaires, la commission électorale a résolu de voter à main levée.

Résultats :

En faveur – 22

Pas en faveur - 45

Ainsi, la Commission Electorale a jugé par conséquence que les candidats proposés tardivement ne seront pas acceptées aux élections.

La Commission Electorale a ensuite présenté tous les candidats par leurs noms, organisation et pays. Les délégués ont été donnés les numéros de page dans les documents du congrès où ils pouvaient lire le profil de chaque candidat.

La présidente a remercié Jane pour les directives sur la procédure des élections et a ensuite demandé aux délégués s'ils avaient des questions à poser à la Commission Electorale, cela serait fait le jour suivant lors de la continuation de la présentation.

Quelques annonces ont été faites avant que les délégués pourraient rompre pour le déjeuner à 13h15Min

Séance de l'après-midi

Rapports:
Président : Alberto Santana

Rapport de vérification des pouvoirs – Comité de Vérification des pouvoirs
Le rapport du comité de vérification des pouvoirs a été présenté par John Msaganzila Shikunzi de TUICO, Tanzanie. Dans la rédaction de ce rapport, Msanganzila a été assisté par: Pena Bertha – SINTRALOC Chili, Anne Matondo - LDFC-RDC Kinshasha et Maya Gurung – NEST Népal.

Le rapport a indiqué que 51 organisations affiliées avaient droit à participer au Congrès. Toutefois, celles qui étaient présentes n'étaient que 47. Quatre organisations n'ont pas pu assister pour des raisons diverses. Ainsi, 92 % de tous les affiliés ont participé.

Le nombre des participants officiels qui ont attend le Congrès était 90 participants, dont 33 (36,6 %) étaient des hommes et 57 (63.31 %) étaient des femmes. Le quorum était donc bien au-dessus du niveau requis de 50 % + 1, et le quota d'au moins 50 % de la participation des féminine était beaucoup plus dépassé.

A part les délégués, nous avions aussi:

1. 9 membres du personnel de StreetNet et des consultants invités
2. 4 invités de WIEGO
3. 1 invité d'ITUC Moscou
4. 1 invité d'Oxfam Cambodge
5. 3 invités du Centre de Solidarité – Ukraine, Cambodge, Kirghizistan
6. Traducteurs-Kirghizistan, Berlin, Ottawa
7. 1 invité d'IUF – Asie Centrale

Le rapport de vérification des pouvoirs a été approuvé à l'unanimité par les délégués.

Rapport du Trésorier
Shikha Joshi, le trésorier a présenté le rapport financier vérifié pour 2018. Elle a noté qu'il y a eu changement des vérificateurs et les détails sont fournis dans le rapport. Elle a fait rapport des dépenses de 2018 point par point et a demandé aux délégués de lire l'ensemble du rapport fourni dans les documents des délégués.

Discussions en plénière

Délégué de Chili : Il a demandé des précisions sur la monnaie utilisée dans le rapport. Il a souligné que c'était difficile de comprendre les Rands et a suggéré l'utilisation de la monnaie universelle dans les prochains rapports pour que toute personne puisse comprendre.

La Coordinatrice a répondu que StreetNet est enregistrée en Afrique du Sud et la devise officielle est le Rand, qui est volatile, actuellement au taux de change de R14.8 sur le $ Américain.

Une question a été soulevée de savoir si StreetNet a actuellement une quelconque dette?

La Coordinatrice a répondu que StreetNet n'a actuellement pas de dette quelconque parce que les fonds sont gérés strictement selon les budgets convenus.

Elle a informé aux délégués que les fonds utilisés pour organiser le Congrès étaient de SIDA et en partie, des frais des adhésions ; cependant, l'argent n'était pas suffsant. Il n'est pas permis d'utiliser les Fonds de Réserve de StreetNet par bureau. Le Comité Exécutif a approuvé le montant de R100.000, 00 du Fond de Reserve, en vue de l'utiliser pour le paiement de 50% de repas et argent de poche aux participants, puisqu'ils ont confisqué ces indemnités au total au Congrès de 2016, et ExCo a estimé qu'il ne faut pas prendre avantage à chaque Congrès.

On a également demandé si tous les affiliés paient des cotisations à temps ?

Shikha a répondu que parfois les frais d'affiliation sont en retard.

La Coordinatrice a rapidement informé les délégués que, à la fin de 2018, deux affiliés n'étaient pas à jour avec le paiement de leurs frais d'adhésion. Il y avait un haut niveau de paiement en 2018 par rapport aux autres années, et cela était dû au travail acharné de l'administration et des organisateurs. Tout affilié en retard de deux ans devient caduc en tant qu'affilié conformément à l'article 7.2 de la Constitution de StreetNet. Les délégués ont été informés que la date limite pour le paiement des cotisations pour 2019 est juillet. Cependant, ils ont été encouragés à payer leurs frais d'adhésion / affiliation au cours du Congrès, s'ils voulaient éviter les frais des charges bancaires.

Le rapport du Vérificateur financier a été approuvé à l'unanimité par le Congrès.

Rapport de la Coordinatrice Internationale
Le rapport a été présenté par Pat Horn, Coordinatrice Internationale. Elle a informé les délégués que c'était son dernier rapport en tant que Coordinatrice Internationale.

Discussions en plénière

Alberto Santana a remercié la Coordinatrice International pour son rapport.

Délégué de Venezuela: Elle a remercié Pat pour le rapport et a fait remarquer qu'ils ont beaucoup appris de Pat et le respect pour Pat sera toujours là. Comme dirigeants, cette expérience nous a beaucoup aidé à grandir. Sur la question d'UTREIN, elle a dit qu'il n'y avait pas d'intention de créer toute tension mais plutôt que le Comité Exécutif devrait clarifier certaines questions. Ils n'ont jamais utilisé les fond de StreetNet pour créer UTREIN et en tant qu'organisation, ils contents de la création d'UTREIN, puisque cela leurs ferait grandir et avancer. « Nous sommes enregistrés comme des vendeurs lorsqu'il aurait été dit qu'il s'agit d'un Congrès des travailleurs », elle lamentait. « Si nous sommes des travailleurs, il nous faut aller à l'OIT avec l'information correcte. Nous sommes des travailleurs et nous sommes ici pour rester, avec nos droits et c'est ce que nous devons dire à l'OIT afin d'obtenir la reconnaissance comme travailleurs. Et nous pouvons seulement obtenir ceci en organisant dans les syndicats. StreetNet a été très utile, mais c'est pour le renforcement des capacités et nous avions besoin d'une organisation de défense des droits, et c'est pourquoi UTREIN a été formée. Elle a conclu en disant qu'il n'y a rien à cacher et pas de quoi à se sentir mal d'et a posé une question à Pat une question de savoir ce que ferait Streetnet su toute l'Amérique Latine est avec UTREIN.

Délégué de la Colombie: Il fallait plus de temps pour examiner le rapport. Le rapport initial, que nous avons eu était que le cas d'UTREIN était fermé, mais d'après le rapport, ce n'est pas vrai. L'expérience dans l'articulation de l'organisation qui blesse StreetNet repose sur 3

critères: Nous ne pouvions pas être dirigés par une personne qui n'était pas vendeur et qui nous donnait des ordres. Que WIEGO prendrait autonomie de StreetNet et que StreetNet n'est pas une organisation syndicale. C'est pourquoi c'était justifié, et bien qu'il y avait une discussion et c'est pitié que la Commission ne demande pas plus d'informations. Maintenant, par exemple, les organisations sont liées aux organisations, voyage et toutes les ressources (financières et autres) qui ont aidé à former la stratégie. Et Oscar Silva étant président, a fait une stratégie et essayé d'utiliser l'occasion et avoir une journée supplémentaire pour former cette organisation. Je vous ai dit la dernière fois, c'était de créer une organisation parallèle comme Pat a dit, un cheval de Trojan à l'intérieur de StreetNet. Nous devons savoir ce qui va être fait, pourquoi nous avons des informations et pourquoi ce sujet a été fermé pour les Amériques quand le rapport dit quelque chose de différent.

Délégué d'Uganda: Je voudrais remercier soeur Pat pour le rapport. Il a été long, mais très bon. Elle mérite une très bonne acclamation. Deuxièmement, le rapport a beaucoup des parties, mais ce qui m'a plus touché et m'a amené à me lever a été la deuxième organisation formée en Espagne. Nous n'avons rien à faire avec eux. C'est comme l'affaire. Ainsi, ce n'est donc pas notre secteur.

Délégué du Bénin : Si nous avions quelque type de qualification pour séparer le blanc du noir, il serait facile, mais je voudrais remercier Pat pour le rapport et j'aimerais savoir si nous la donnions le de Présidente, au lieu de sa nomination comme Conseillère, la garder comme Présidente Honoraire et cela la donnerait plus de pouvoir et la conviennent mieux que Conseillère technique.

Délégué d'Angola : Le rapport était très important et c'était bien de connaitre selon, sur le rapport des 16 dernières années. Le travail qui a été fait et à ce point ce qu'elle veut quitter l'organisation en tant que Coordinatrice, il serait important de donner ce poste à quelqu'un(e) de son niveau et d'avoir une Constitution. Avoir une personne comme elle pour donner des conseils. C'est le temps de demander au Congrès de l'avoir avec le statut de rôle consultatif. Pour créer un mouvement comme celui-ci de cette classe de lutte n'est pas facile et nous ne pensons pas que nous pouvons faire mieux autrement. Les gens doivent être reconnus.

Délégué du Brésil: Merci beaucoup à tout le monde. J'ai connu l'organisation avec Pat il y a de nombreuses années et c'est la première année que nous participions au Congrès. J'ai parlé aux camarades et c'est le meilleur congrès auquel j'ai participé qui est un riche Congrès. Malgré les luttes sur de nombreuses questions qui ont tenté d'exterminer StreetNet, cette organisation est en plein essor avec Pat et 90 délégués et 47 organisations. Je tiens à dire vous avez tous fait un excellent travail et nous voulons consulter avec vous Pat, chaque fois que nous le pouvons. Ceci afin de continuer le travail et le leadership afin que les travaux puissent continuer à avancer dans l'avenir.

Délégué de l'Afrique du Sud: Ceci est important, mais une chose qui est très importante pour moi est qu'elle va être disponible comme Conseillère de cette organisation et Pat ne nous divorce pas, mais le temps est ici pour qu'elle puisse quitter. Elle n'est pas en train de faire une désertion. Ce n'est pas sage de pleurer quand quelque chose n'est pas mort ou en voie de disparition. Je vous remercie.

Délégué de la RD Congo : je voudrais rejoindre certains des commentaires précédents et remercier Pat. Je regardais tout le monde et je me disais « wow !» une femme qui a eu l'idée de créer cette organisation a désormais créé quelque chose qui est devenu aujourd'hui une organisation mondiale. Ce n'est pas assez pour de la montrer notre appréciation, nous devons la montrer notre reconnaissance dans son rapport qui a été très instructif. Elle a couvert tous les aspects de son et nous devons la donner l'opportunité de continuer, peut-être sous une autre

capacité. Avec son expérience syndicale, elle a travaillé pendant 19 ans à ce niveau international, il y a une chose que je veux dire qui pourrait compléter les règles et règlements, je pense que nous pourrions étendre le mandat et la donner l'occasion de continuer avec ce mandat. En parlant de ceux qui ont quitté l'organisation, il y a des situations où les familles se séparent et parfois elles se réunissent après. Peut-être qu'ils ont leur propre raison, mais vous avez présenté les organisations qui veulent se joindre, et cela signifie que ces organisations continueront à fonctionner. L'organisation est ouverte aux nouveaux membres et bien sûr nous avons besoin de rester en contact et s'entraider.

Délégué du Burkina Faso: Je veux parler de la Coordinatrice qui va nous quitter. Le rapport est très bon, il parle de leur rôle et leur expérience. Elle a fait un très bon travail. Ensuite, je tiens à souligner que quand elle nous quitte, c'est très douloureux parce que d'autres organisations dans nos pays ont commencé à nous reconnaître à cause de son arrivée. Nous sommes ici à cause d'elle et nos gouvernements nous reconnaissent pour son travail. Enfin, je tiens à demander à ces gens dans ce Congrès, que se passe-t-il si nous la donnions la chance de rester Conseillère au bureau de StreetNet jusqu'à ce que nous suivons la voie qu'elle a déjà prise. Elle a le droit de prendre soin de sa famille et sa vie.

Délégué d'Uruguay: Dans le cadre du Conseil International élu il y a deux ans, je dois dire deux choses: Pat a fait un excellent travail, pas seule, mais avec une équipe et les organisations qui ont été depuis les origines de StreetNet autant que nous le pouvions. Ce que je veux dire est que, je suis fier comme le dit ce rapport, d'avoir travaillé avec le Conseil International; beaucoup plus aurait pu être fait, mais je veux dire clairement que 15 excellent *comparerons* ont tous travaillé ensemble (sauf 2) avaient l'expérience. Beaucoup de choses ont été réalisées – grand bravo a Pat et le Conseil.

Réponses de Pat

Je pense qu'il y a deux thèmes principaux – je vais répondre d'une manière générale. Tout d'abord, on m'a demandé une question directe du camarade Blanca de ce qui arriverait si tous les affiliés de l'Amérique Latine seraient affiliés à UTREIN. Heureuse de cette question. Tout d'abord, nous sommes démocratiques et toute organisation est libre de faire partie d'UTREIN, SWG, GUF international, etc. Nous sommes conscients et reconnaissons le travail que vous accomplissez au-delà de StreetNet. La question de maintenir la continuation d'analyser le travail après le dernier Congrès concernant les fonds d'UTREIN, pour être honnête, je ne pense pas qu'il y a une quelconque valeur à faire revivre cela. Bien que la Commission n'ait pas fait un bon travail, il existe des recommandations et il serait utile d'examiner ces recommandations, fermons le chapitre et continuons. J'encouragerai à ne pas donc être rétrospective.

En ce qui concerne mon départ, je suis contente que vous soulevez vos préoccupations, surtout lorsque vous êtes assis avec la fondatrice de votre organisation. Personne ne dure éternellement, et j'espère que StreetNet durera beaucoup plus longtemps. C'est clair, je ne suis pas en train de prendre la retraite. Je vais prendre un rôle différent. Lorsque je cesse d'être Coordinatrice International de StreetNet, je vais continuer à travailler avec WIEGO en faisant la formation des travailleurs. Ce n'est pas une retraite, même si les gens me souhaitent passer du temps avec mes petits-enfants, je suis une militante et vais continuer à travailler. Jalile était correcte, il n'est pas un divorce – c'est un nouveau rôle. Merci à tous pour les gentilles idées de de la création des nouveaux postes. Aucune organisation démocratique ne devrait créer de nouveaux postes pour les individus, et je serais triste si StreetNet fasse ça. J'apprécie les sentiments et les mots d'appréciation.

Nous devons travailler avec la Constitution que nous avons et si vous respectez mon travail, veillez passer la résolution #3, qui n'est pas une situation constitutionnelle; c'est un rôle

consultatif. Nous avons passé beaucoup de temps en train d'y réfléchir et je vous prie de respecter cela. Je vais passer plus de temps en en train de former et pas de gérer l'organisation. Lorsque je serai morte et partie, les gens regarderont mon héritage – en Afrique du Sud, nous avons eu un président légendaire (Nelson Mandela, admiré par le monde entier), il n'a fait qu'un seul mandat à la présidence. Il est encore dans les mémoires comme une personne qui a joué un rôle. Dans nos pays voisins, Zimbabwe, le président Mugabe a plutôt très longtemps resté au pouvoir et il a dû être enlevé par l'armée – alors ne me laisser pas ressembler à Mugabe et permettez-moi de changer à un nouveau rôle. Nous serons toujours ensemble.

Délégué de Mexique : Je suis le Président des vendeurs de rue, je veux montrer ma gratitude à l'équipe StreetNet. Nous apprécions les efforts qui ont été faites. Nous devons reconnaître les efforts considérables et être en mesure de participer à ce type de congrès, nous voyons des gens des autres régions et pays, c'est la force de StreetNet, ceux qui sont pas ici maintenant rejoindront plus tard dans les prochains congrès. Nous avons tellement de choses à faire, s'il vous plaît, quittons les différends et nous avons la possibilité de construire. Nous sommes tous venus grâce à StreetNet International et j'espère que dans 3 ou 6 ans il y aura plus des membres ainsi, aidons- nous les uns des autres, respectons nous mutuellement et travaillons les uns avec les autres.

Président: Je veux montrer mon admiration et mon respect pour Pat, nous devons être sages pour nous, nous devons avoir cet apprentissage du Président Mandela, pour donner suite à la question du mandat, nous nous joignons aux décisions et nous espérons que les décisions du Conseil dont nous sommes sûrs que nous continuerons à grandir. Voici l'expérience et c'est ce qui nourrit StreetNet.

Délégué du Togo: Ce que je veux dire est ma reconnaissance pour l'équipe de StreetNet, toutes mes félicitations, nous voulons reconnaitre notre appréciation pour Pat ; nous croyons qu'il y a besoin que Pat reste prête de la nouvelle équipe afin que les travaux puissent bien continuer. Il y a de nombreuses résolutions que nous allons adopter et il y a un point très important, c'est la vente informel transfrontalière et c'est très difficile pour beaucoup des travailleurs, il serait bon de mettre l'accent sur ce point.

Le rapport de la Coordinatrice Internationale a été adopté à l'unanimité par le Congrès.

DEUXIEME JOUR -10 AVRIL 2019

PROCEDURES D'ELECTION: **COMMISSION ELECTORALE**

Retraits finales

1. Angélique Koko Kipulu, LDFC Congo – poste de Vice-Président
2. Chodaton Afiavi Anastasie, SYNAVAMAB Bénin – poste de Vice-Président
3. Maria Emilia Vargas L, FUTTEINCO, République Dominicaine – postes de Vice-Président, Trésorier et Membre du Conseil
4. Gabriela Calandria, AFFE Uruguay – poste de Vice-Président
5. Aaron Aiah Boima, SLeTU Sierra Leone – poste de Secrétaire
6. Tonkovyd Leonid, FTUEU Ukraine – poste de Membre du Conseil
7. Haja Balkisu Faoud Kamara, SLeTU Sierra Leone – Vice-Président
8. Pedro Luis Ramirez, UGTI-CUT Columbia – poste de Membre du Conseil

---

Amendements à la Constitution : Présidente Sibanda Lorraine

I – Les amendements constitutionnels mis développés par la Commission de la Réforme Constitutionnelle, nommée par le Troisième Congrès International de StreetNet en 2010 et révisés par la Commission de Résolutions, nommée par le Quatrième Congrès International en 2013, pour la présentation au 5ème Congrès International en 2016 et, enfin, le Sixième Congrès International en 2019

La Présidente, qui présidait la session a lu la nouvelle clause supplémentaire proposée après 10.1 sur la Composition du Conseil International aux délégués: " *Les onze postes de 10.1 (a) ci-dessus doivent être réparties entre les régions existantes de StreetNet au prorata du nombre des membres représentés par les affiliés de StreetNet dans chaque région.* "

Le projet 10.1(b) de la nouvelle Clause a été relu par la présidente pour la discussion. L'amendement a été appuyé par SEWA Inde, SYTRIECI Rwanda, NEST Népal, LDFC République Démocratique du Congo, UGESIN Niger, AFFE Uruguay et ZCIEA Zimbabwe.

CTCP-FNT Nicaragua s'est opposé à l'amendement et a été appuyée par CNTS Sénégal, FUTRNAD Venezuela et FUTTEINCO République Dominicaine.

Ainsi, l'amendement a été prise au voter :

Modification: 34

Pas de modification: 44

La Présidente a déclaré que la Clause supplémentaire proposée est rejeté par le Congrès.

Modification de l'Article 8 - Structures organisationnelles – clause supplémentaire :

« *Structures Régionales : Dans chaque région établie par StreetNet, des structures autonomes coordonné par les organisations du Point Focal régional nommés par le Congrès International ou le Conseil International.* "

Suivie de la ***Nouvelle Clause 11*** :
(la numérotation de toutes les Clauses actuelles ultérieures doivent être ajustée en conséquence)

11. ***Structures régionales***

11.1. Les structures régionales sont établies par StreetNet telles que les conditions le permettent et peuvent être déterminées par le Congrès International ou le Conseil International.

11.2. Un pays - Point Focal par région de StreetNet identifiée conformément à la Clause 11.1 ci-dessus, sera identifié par le Congrès International ou le Conseil International et les affiliés de StreetNet ; ce pays abritera la structure régionale de StreetNet et coordonnera la communication entre les affiliés de la région.

11.3. Seulement les organisations affiliées à StreetNet seront admissibles à l'adhésion à la structure régionale de StreetNet.

11.4. La relation entre StreetNet et ses structures régionales est déterminée par le Conseil International conformément aux décisions du Congrès International de.

11.5. Les structures régional doivent être responsables de leurs actes devant le Conseil International et doivent soumettre un rapport annuel sur leurs activités au Conseil International. Toutes les questions qui affectent la politique générale de StreetNet seront référées au Conseil International.

11.6. Les organisations du Point Focal Régional feront rapport au Conseil International et au Comité Exécutif et au bureau de StreetNet entre les réunions du Conseil International.

11.7. Les organisations du Point Focal Régional doivent respecter les dispositions de la Clause 12.2 de la Constitution de StreetNet International en ce qui concerne la collecte de fonds et gestion financière.

Il a été noté que cette nouvelle disposition était pratiquée dans StreetNet ; elle a été graduellement développée depuis le deuxième Congrès de StreetNet Second International en 2007, mais n'était pas encore intégrée dans la Constitution jusqu'à présent.

Ainsi, la disposition a été appuyée par SYNAVAMAB-USTB Bénin, FETTEI-CI côte d'Ivoire.

L'amendement combiné a été unanimement approuvée par le Congrès.

Ajout des dispositions constitutionnelles concernant les vendeurs de rue, vivant avec handicaps – deux paragraphes supplémentaires sous la Clause 3:

"Encourager *les vendeurs de rue, vendeur du marché informel et les colporteurs vivant avec handicaps à rejoindre les organisations affiliées à StreetNet et à participer activement aux activités et au leadership à tous les niveaux de l'organisation*."

"*Promouvoir les politiques correctionnelles visant à rectifier l'environnement qui nie l'égalité des chances au marché des vendeurs de rue, vendeurs du marché et colporteurs mobiles et les déchets qui sont leurs production potentiel.»*

Appuyé par l'Alliance des Vendeurs de rue du Cape Oriental, UMAEU Uganda, KENASVIT Kenya, ASSOVACO RD Congo et le Projet des Vendeurs de rue USA.

Amendement approuvé à l'unanimité par le Congrès.

Amendement à l'Article 3.10:

« Développer et faire avancer le Manifeste International des Vendeurs de Rue »

Appuyé par LAIE Bangladesh, MUFIS Malawi, SINTRALOC Chili et SLeTU Sierra Leone

Amendement approuvé à l'unanimité par le Congrès.

Ajout à l'Article 9.7 (Secrétaire International):

« Il/Elle est également responsable de la publicité et la diffusion de l'informations sur StreetNet. »

Soutenu et appuyé par FIWON Nigeria, ZCIEA Zimbabwe, FAINATRASIT Togo, FENTRAVIG Guatemala et AFFE Uruguay.

L'amendement a été opposé par IHVAG Ghana mais n'a obtenu aucun soutien ; donc l'amendement a été approuvé par le Congrès.

Amendement de l'éligibilité aux élections à exclure les organisateurs

Il y avait beaucoup de discussions sur cet amendement, par exemple, concernant la définition de l'organisateur et tant d'autres points nécessitant la clarification.

L'amendement a été appuyé par, CNTS Sénégal, Vendeurs de Rue du Cape Orientale Afrique du Sud, VEMESTE Belarus et FTUEU Ukraine.

L'amendement n'était pas appuyé par FIWON Nigeria, FEPTIWUL Libéria, UMAEU Ouganda, SYNAVAMAB-USTB Bénin, SLeTU Sierra Leone et UGTI-CUT Colombie.

La présidente a ordonné que l'amendement soit pris à l'élection.

Résultat de vote :

- En faveur de l'amendement: 15
- Opposé à l'amendement : 43

La présidente a noté qu'un certain nombre des délégués a voté en défaveur.

L'amendement n'a donc pas été adopté. Mais la présidente a recommandé que la question puisse être discutée davantage au sein des organisations étant donné que beaucoup de gens ont voté contre le texte actuel.

Règlements qui doivent être annexés à la Constitution

Annexer a le Constitution de StreetNet Internationale, les suivants règlements existants :

- Règlement en cours concernant la tenue des réunions
- Règlement en cours concernant la tenue des congrès
- Procédure de candidatures pour l'élection des Membres du Conseil International
- Procédure d'élection au Congrès International de StreetNet

- Termes de Référence pour les organisations de Point Focal Régional
- Termes de Référence pour le Comité de la Jeunesse
- Termes de Référence pour le Sous-Comité de l'Education

Appuyé par, CNTG Guinée, SYNAVAMAB-USTB Bénin

Il n'y avait aucune opposition exprimée à l'ajout des Termes de Reference et des Règlements à la Constitution, et ainsi cela a été unanimement approuvé par le Congrès.

II – Amendement à l'Article 10.3 de la Constitution

Amendement de la Clause 10.3 en ajoutant « *tenue avant chaque Congrès ou peut être... »*
Proposé : CNTS Sénégal

Il n'y avait aucun soutien, ainsi l'amendement proposé est rejeté.

III – modifications aux Articles 8, 9.2 et 10.1(c) *augmenter la période entre les congrès à cinq ans (avec l'augmentation du mandat des membres du bureau en conséquence)*
Proposé : AZIEA Zambie
Appuyé: SEWA Inde, NEST Népal, MUFIS Malawi, FEPTIWUL Libéria.

L'opposition à l'amendement a été indiquée par un certain nombre d'organisations: Alliance des Vendeurs de Rue du Cape Orientale Afrique du Sud, SINTRALOC Chili, AFFE Uruguay. La présidente a ordonné que la question soit prise au vote.

Avant que le vote soit fait, UGESIN Niger a proposé que la question puisse être ouverte à discussion avant le vote, et il a proposé la modification de l'amendement, pour une **période de congrès quadriennal et ainsi que le Terme au bureau**.

La modification de l'amendement (pour quatre ans) était appuyée par : CNTS Sénégal, UNICAB Brésil, LDFC DR Congo, FEPTIWUL Libéria, MUFIS Malawi, UMAEU Uganda, SEWA Inde et FNOTNA Mexique

UGTI-coupe de la Colombie a opposé l'extension à 4 ans.

La présidente a ordonné que l'amendement soit pris à la procédure de vote.

Résultat de vote:
- 59 en faveur de l'amendement pour un mandat de quatre ans
- 21 en défaveur de l'amendement pour un mandat de quatre ans

La majorité des deux tiers est requise pour l'amendement de la Constitution. Le résultat était de 73 % en faveur – donc les amendements aux Clauses 8, 9.2 et 10.1(c) *d'entendre la période entre les congrès à* ***quatre ans*** *(avec l'augmentation conséquente du mandat des membres du bureau)* ont été adoptée par le Congrès.

IV – Amendement l'Article 8 *propose une réduction du nombre de réunions du Comité Exécutif par an de quatre à deux.*
Proposé : AZIEA Zambie

Il n'y avait aucun appuie et donc l'amendement proposé est rejetée.

JOUR 3 11 Avril

COMMISSIONS PARALLELES : Session du matin

Les commissions parallèles ont eu lieu au cours de la séance du matin.

Topics des commissions parallèles :

1. Elimination de la Violence et le harcèlement dans le Monde du Travail
2. Avenir du Travail/ Emploi
3. Protection Sociale et Recommandation 202de l'OIT
4. Nouvel Ordre Urbain et la Ville, que Nous Voulons

ÉLECTIONS : Séance de l'après-midi

Les observateurs ont été choisis dans chaque région avant que le vote puisse commencer.

a. Afrique Occidentale & Centrale – Badawi Bali Kozon, FAINATRASIT Togo
b. Afrique Orientale et Australe – Sibongile Chakabva, ZCIEA Zimbabwe
c. Amériques-Orlando José Mercado, CTCP-FNT Nicaragua
d. Asie – Maya Gurung, NEST Népal

Président

Numéro	Candidat	Genre	Organisation	Votes
1.	Lorraine Sibanda	F	ZCIEA, Zimbabwe	78
1.	KorobkaValentyna	F	FTUE, Ukraine	11

90 suffrages exprimés, y compris un bulletin de vote vide.

Lorraine Sibanda est déclarée élue Présidente

Vice-Président

Numéro	Candidat	Genre	Organisation	Votes
1.	Jorge Alberto Santana	M	République Dominicaine FUTTEINCO	82
2.	Korobka Valentyna	F	FTUEU, Ukraine	8

90 votes exprimés

Jorge Alberto Santana a été déclaré élu Vice-Président

Trésorier

Numéro	Candidat	Genre	Organisation	Votes
1.	Shikha Joshi	F	SEWA	36
2.	Annie Diouf	F	CNTA	51

90 votes exprimés, y compris 3 votes nuls

Annie Diouf est déclarée élue Trésorière

Secrétaire

Numéro	Candidat	Genre	Organisation	Votes
1	Komi Mensanh Kessouagni	M	FAINATRASIT	-
2	Jamaladdin Ismayilov	M	Xhidmat-ISH Azerbaïdjan	-

Selon la constitution, ce n'était plus possible pour Komi Kessouagni de se présenter aux élections en tant que Secrétaire puisqu'il y avait un membre du bureau de la région de l'Afrique Occidentale et Centrale qui avait été déjà été élue, ainsi Jamaladdin a gagné le poste de Secrétaire sans opposition.

Jamaladdin Ismayilov est déclaré élu sans opposition comme Secrétaire

Membres Supplémentaires du Conseil

Numéro	Candidat	Genre	Organisation	Votes
1	**Angélique Katani Kipulu**	**F**	**LDFC RD Congo**	**67**
2	**Confort Doryen**	**F**	**FEPTIWUL Libéria**	**65**
3	**Aaron Aiah Boima**	**M**	**SLeTU Sierra Leone**	**65**
4	**Afiavi Anastasie Chodaton**	**F**	**SYNAVAMAB Bénin**	**60**
5	**Gabriela Calandria**	**F**	**AFFE Uruguay**	**60**
6	**Chet Bahadur Sapkota**	**M**	**NEST Népal**	**59**
7	**Jose Herminio Diaz**	**M**	**FESTIVES El Salvador**	**52**
8	**Ken Williams Mhango**	**M**	**MUFIS Malawi**	**48**
9	**Iryna Yaskevich**	**F**	**VMESTE Belarus**	**44**
10	**Kadiato Barry**	**F**	**CNTG Guinée**	**42**
11	**Jeannette Nyiramasengesho**	**F**	**SYTRIECI Rwanda**	**40**
12	Kashiwa Lameck	M	AZIEA Zambie	39
13	Jesca Mwijuka	F	UMAEU Uganda	38
14	Komi Kessouagni	M	FAINATRASIT Togo	33
15	Theresa Saida Asina	F	ASSOVACO RD Congo	32
16	Bioh Kwabena Enoch	M	IHVAG Ghana	30
17	Juliano Fripp	M	UNICAP Brésil	27
18	Korobka Valentyna	F	FTUEU Ukraine	26
19	Dolotalieva Damira	F	Kirghizistan	26
20	Joao Nascimento Mateus	M	FENSTACHS Angola	18
21	Elsa Marina Benitez	F	FOTSSIEH Honduras	8

La présidente nouvellement élue a remercié les délégués pour un congrès plus pacifique et excitant. Elle a accueilli les nouveaux et anciens membres du Conseil et a remercié WIEGO pour soutenir StreetNet depuis sa création et a demandé à WIEGO de continuer à soutenir StreetNet même après le départ de Pat en que Coordinatrice Internationale.

QUATRIEME JOUR - 12 Avril

Résolutions:

Président : Armindo Alexandre Chembane

Les membres du Conseil International se sont retirés du Congrès afin de tenir une réunion extraordinaire, alors que le Congrès a continué.

Membres de la Commission :

1. Tamara Bodnari, Moldova Business Sind (Présidente)
2. Marcelline Adopo, FETTEI-CI, Côte d'Ivoire
3. Armindo Alexandre Chembane, AIEMO, Mozambique
4. Veronica Auxiliadora Lopez, CTCP-FNT, Nicaragua

Le président a expliqué la procédure, en orientant les délégués à la résolution pour la considération:

1. Organisation inclusive
2. Extension de la couverture de la protection sociale aux travailleurs informels
3. Succession de la Coordinatrice International de StreetNet
4. Marchés
5. Avenir du Travail
6. Fonds des projets
7. Expulsions forcées
8. Vente Informel Transfrontalière
9. Participation des Points Focaux Régionaux aux Réunions du Comité Exécutif

1. Organisation inclusive

Motion présentée par la Coordinatrice Internationale, proposée par USYNVEP Benin, appuyée pas FTUEY Ukraine

Le président a invité les congressistes à la discussion :-

Délégué de la Colombie : La réalité est plus compliquée, par exemple, en Colombie, nous avons fait un tirage au sort pour les kiosques des plus pauvres. Mais dans l'espace public où sont les kiosques, ils ont ensuite demandé aux autres dans les rues qu'ils soient expulsés. L'identité de classe en relation avec la solidarité, il faudrait une autre façon de le dire. Je ne suis pas convaincu avec la proposition, mais je suis d'accord avec la question de ne pas amener les conjoints au Congrès en vue de couvrir la question du genre.

Délégué de Venezuela: Nous sommes préoccupés par la phraséologie des résolutions. Les concepts sont loin de la réalité. Nous identifions sommes identifiés avec les travailleurs comme travailleurs. Nous ne sommes pas des commerçants. Les commerçants payent pour leurs licences de commerce. En tant que les travailleurs, nous payons une contribution pour travailler sur la rue. Le langage doit être plus uniforme, dans tous les pays. Nous ne sommes pas des commerçants. Nous faisons le travail de la vente de rue pour survivre. Nous ne sommes qu'une seule catégorie.

Délégué du Bénin : La résolution dans sa forme actuelle n'est pas mauvaise, mais il peut y avoir des différentes interprétations. Je souhaite, qu'elle puisse être simplifiée à une formulation plus compréhensible.

Délégué du Niger: La phraséologie n'est pas assez claire ; par exemple, que veut dire les plus pauvres des pauvres? Nous ne devrions pas humilier les gens. Les résolutions devraient être imprésentables localement. Les résolutions ne devraient pas toucher notre autonomie, qui est fourni par l'Etat.

Délégué d'Ukraine : Je suis en faveur de la plus grande partie de la résolution, mais il y a un petit aspect qui est un problème. Dans la version russe, le texte est bizarre en ce qui concerne l'utilisation du terme *travailleurs*, qui, en russe, se réfère uniquement aux travailleurs employés. Il y a un autre mot pour les travailleurs indépendants. En outre, la notion de la petite *bourgeoisie* n'est pas familière.

Délégué d'Afrique du Sud : Nous devrions attendre que l'auteur de la résolution soit présent. Nous devrions laisser la résolution pour l'instant, afin qu'elle puisse répondre aux questions sur la phraséologie.

Délégué de la RD Congo : Chaque organisation a sa propre vision. Concernant la question de la sécurité sociale, certains pays sont plus développés que les autres. C'est nécessaire de reformuler la phraséologie de la résolution.

Président : Il y a beaucoup des questions concernant la terminologie ; je voudrais donc suggérer que nous attendions l'auteur de la proposition et lui demander des éclaircissements et des réponses à certaines questions après le déjeuner.

2. Extension de la protection sociale

Proposé par AZEIA, Zambie. L'auteur de la proposition n'était pas présent, mais la Commission a analysé la résolution et a suggéré que nous puissions d'abord la lire entièrement avant de la débattre.

La résolution a été appuyée par, CNTG Guinée, FTUEU Ukraine, UGTI-CUT Colombie, IHVAG Ghana, UMAEU Ouganda et AFFE Uruguay.

Le président a ouvert la discussion.

Délégué de la Colombie: Bien sûr, nous sommes tous d'accord que la protection sociale doit être universelle, mais l'Etat doit assumer la responsabilité et allouer des ressources. Tous ce que peut faire StreetNet est de parler aux institutions. StreetNet ne peut pas assumer la responsabilité.

Délégué du Bénin: La résolution est claire. La résolution préconise pour les pauvres.

Délégué d'Uruguay : La résolution est très bien à l'exception de la proposition à la fin de créer un bureau spécial de la Protection sociale. Cela devrait se faire au niveau des pays. Nous devons nous battre très dur et rédiger des propositions de loi nous-mêmes, ne pas attendre pour le gouvernement de le faire.

Délégué du Guinée : La résolution n'est pas mauvaise. La couverture des travailleurs informels par la sécurité sociale est chère à cause de la contribution requise car elle est basée sur l'assurance. Nous devons parler à ce sujet. Je soutiens le texte intégral de la résolution.

Délégué du Ghana: Nous ne pouvons pas voter contre. La protection sociale est la première chose que nous devrions demander dans nos pays. Concernant le bureau proposé, je soutiens le premier intervenant que l'accent doit être mis sur le soutien des affiliés de lutter pour la protection sociale. Par exemple, au Ghana, il a fallu d'abord sensibiliser le gouvernement avant

qu'ils changeraient les lois. Nous avons réussi à changer la législation sur la pension afin de créer une pension du secteur informel. StreetNet devrait soutenir financièrement et techniquement dans le pays, plutôt qu'au centre.

Le président a demandé aux intervenant ultérieurs de ne pas de répéter des intervenants précédents.

Délégué de l'Uganda : Je soutiens la résolution avec une nouvelle idée, que si StreetNet peut faire la sensibilisation à travers les systèmes tripartites au niveau international pour les contributions de nos impôts, tel que c'est fait pour les travailleurs formels. Les paiements individuels sont trop difficiles, les déductions devraient donc être lorsque les taxes sont payées.

Le président a fait rapport sur les propositions de la Commission des résolutions, c'est-à-dire modifier le paragraphe qui propose un bureau de la Protection sociale de StreetNet puisque StreetNet acte déjà avec des principaux objectifs de la protection sociale dans son plan stratégique. Il propose que le paragraphe soit plus générale, ne pas créer un nouveau bureau, mais continuer à travailler sur la protection sociale comme une priorité. La Commission propose également que le deuxième dernier paragraphe ne devrait pas utiliser le terme « réforme » car il est souvent utilisé pour réduire les droits. Les mots « pour réformer le système de sécurité sociale » doivent être supprimés.

Délégué de Venezuela : Nous pensons honnêtement que la phraséologie de la résolution n'est pas adéquate. Nous ne devrions pas faire référence aux gouvernements, mais à l'Etat.

Le président a demandé si la chambre adopte la résolution avec les trois modifications proposées.

Délégué du Togo : Dans certains pays, il n'y a aucune sécurité sociale pour toute personne, et donc il n'y a rien à réformer. Nous sommes surtout intéressés à une assurance médicale pour les travailleurs informels en cas de blessure. La plupart ont un revenu insuffisant pour acheter une assurance privée, nous devrions donc faire pression a l''Etat pour créer des systèmes de sécurité sociale pour les travailleurs informels et leurs membres de famille.

Eclaircissements de la Commission des Résolutions : Supprimer le paragraphe sur la création du bureau de StreetNet pour la protection sociale. Le président a demandé le vote sur la suppression du paragraphe. La maison a indiqué un soutien unanime pour la suppression.

La résolution a été adoptée telle que modifiée.

3. Succession de la Coordinatrice de StreetNet International

La résolution a été clairement lue dans son intégralité.

Le président a demandé pour un appuyeur. Appuyeurs multiples ont été indiquées, AFFE Uruguay, UMAEU Ouganda, FENSTACHS.

Résolution opposée par FTUEU Ukraine et Kirghizstan

Le président a fait rapport des avis de la Commission des Résolutions: Que la résolution soit adoptée sans amendement.

Délégué d'Uruguay: Nous avons parlé de la succession et la venue du nouveau Coordonnateur. Les termes de référence sont clairs, et Pat a continué à travailler volontairement avec StreetNet nous pouvons donc soutenir.

Délégué de l'Ukraine : Nous allons voter contre la résolution en raison de notre mauvaise expérience de travailler avec Oksana Abboud, surtout en ces derniers jours où nos collègues Kirghizistan ont vécu la même chose et ont dit qu'ils vont quitter StreetNet. Nous respecterons la décision de la majorité, mais voterons contre la proposition.

Déléguéde de Kirghizistan : Je tiens à vous souhaiter le bienvenu ici et voudrais m'excuser pour des erreurs sur votre arrivée ou logement. En ce qui concerne la résolution et Oksana Abboud en particulier je vais respecter l'avis des délégués. Mais j'ai eu une mauvaise expérience de cette jeune fille qui a fait preuve de manque de respect aux Kirghizes. Elle n'est pas en position d'être Coordinatrice Internationale. Nous voterons contre, et grâce à elle, nous voudrions séparer avec StreetNet. Je n'ai pas connu un tel manque de respect dans ma vie. Nous au Kirghizistan, avons une tradition de respect des aînés. Je suis assez vieille pour être sa mère. Elle n'a pas le droit de me parler avec mépris. Je peux prédire qu'elle va créer beaucoup de problèmes si vous la gardez comme Coordinatrice Internationale.

SEWA : Avec tout le respect aux orateurs précédents, c'est mon souhait qu'ils ne puissent pas prendre les choses personnellement. Nous savons par expérience que ce n'est pas facile d'accueillir un congrès, avec des attentes différentes. Je vous prie de bien vouloir discuter avec Oksana avant de prendre toute décision.

Président : La présidente est entrée dans la discussion, venant de la réunion extraordinaire du Conseil International. Elle a dit que ce n'est pas comment ça que les choses sont faites. Si nous avons un problème, les parties concernées devraient s'asseoir et résoudre les problèmes comme des leaders matures. J'ai beaucoup de respect pour la direction de Kirghizistan ainsi que pour le personnel de StreetNet. Nous ne faisons pas les choses de cette manière. Ce matin j'ai parlé à Pat et à Damira et j'ai facilité qu'elles tiennent une réunion après le déjeuner. Je ne comprends pas et je condamne cette approche de l'embuscade. Actuellement, le Conseil International est en réunion pour résoudre les problèmes amicalement et maintenant, nous obtenons cette embuscade. Ce n'est pas approprié. Nous n'allons pas aborder toute personne de nos membres du personnel ou des délégués dans cette affaire. Nous ne sommes pas ennemis, mais des camarades. Si nous avons réussi à aller au Congrès et faire les élections et continuerons toujours à travailler ensemble, qu'est ce qui peut arrêter StreetNet et un affilié de continuer à travailler ensemble ? La conversation s'arrête maintenant. StreetNet a mis des ressources pour former Oksana, si elle a ainsi besoin de soutien, nous devons la renforcer. Je donne la parole au président du Comité des Résolution afin de continuer avec la discussion des autres résolutions. Viva StreetNet! Viva l'unité!

4. Marchés

Proposé par USYNVEPID Bénin

La Commission des résolutions a signalé que l'avis du Comité n'ajoute rien à la résolution existante sur les marchés. Les auteurs de la résolution devraient justifier pourquoi une nouvelle résolution devrait être adoptée.

Délégué du Bénin : Motivés pour la construction des facilités des crèches, pour la normalisation des prix de vente, les sanctions contre les grossistes lorsqu'ils y a disruption de payement et en faveur de l'assurance pour tous les vendeurs et les commerçants.

Délégué de Venezuela : La résolution devrait être un projet. L'OIT a déjà fait un au Paraguay, où un centre du multiple des services a été créé. Au sein de ce centre, crédit de solidarité a été

créé, les crèches des enfants créées et ainsi de suite, y compris les services médicaux, services politiques, un endroit pour manger, etc. Cela est lié à la résolution. Vous pouvez avoir une bonne assistance avec les propositions, si vous allez au bureau de l'OIT avec les questions concernant le projet.

Délégué du Côte d'Ivoire : La résolution est un projet de document, utilisez les meilleures pratiques qui ont été réalisées dans des autres pays à travers la résolution

Délégué d'Uruguay : Les préoccupations exprimées dans la résolution sont partagées par toute personne mais les problèmes sont déjà couverts dans des autres documents de StreetNet. Par exemple, les crèches des enfants sont couvertes par la résolution adoptée sur la protection sociale. Sur les grossistes et les compétitions, ce sont des problèmes à résoudre dans chaque marché. Nous pouvons donner cela comme une proposition très large, mais nous devons lutter dans nos pays. Concernant l'assurance, c'est également couvert par les résolutions existantes. Je ne suis pas contre le contenu, mais il est déjà couvert ailleurs.

Président: Le Comité recommande que les auteurs réécrivent la résolution et la soumettre au Conseil international.
La maison a indiqué le soutien de cette proposition.

5. Résolution sur l'Avenir du Travail

Proposée par le CNTS Sénégal

Notes de la Commission parallèle: La Commission a été facilitée par Sally Rover, Coordinatrice Internationale de WIEGO. Elle a été faite en anglais, espagnol et Français. La Commission avait 23 participants.

Sally a expliqué le but de la Commission, qui était de produire un rapport sur l'Avenir du Travail qui sera présenté à la du plénière Congrès. Il a été convenu que Blanca rendrait compte à la plénière.

Les participants se sont individuellement présentés par nom et par pays.

Sally a précisé les suivant objectifs de la Commission:

1. Développer une compréhension de base de l'Avenir du Travail, et comment cela affectera les vendeurs de rue
2. Développer une compréhension de base sur la campagne du centenaire de l'OIT sur l'Avenir du Travail
3. Examiner les voies dans lesquelles les affiliés de StreetNet devraient commencer à organiser autour des questions de l'Avenir du Travail et y développent la base d'une résolution de StreetNet

Sally a ensuite expliqué les suivant quatre tâches de la Commission:

1. Ecouter une brève présentation sur la participation de WIEGO dans l'élaboration d'un rapport de la Commission Global sur l'Avenir du Travail (en plénière de la commission)
2. Faire la liste sur le tableau de feutre de toutes les façons dans lesquelles les vendeurs de rue sont touchés par les changements dans le monde de travailler (en plénière de la commission)
3. Discuter les voies dans lesquelles les vendeurs de rue peuvent mieux préparer pour l'avenir (dans les groupes selon les langues)

4. Mettre ensemble les recommandations de la Commission à la Commission des résolutions

Ajout de Sally Rover sur le rapport de l'OIT sur l'Avenir du Travail – les participants ont été référés à un sommaire du rapport imprimé dans les trois langues.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) célèbre son centenaire cette année. L'OIT a voulu identifier les défis des travailleurs pour les 100 prochaines années. WIEGO a fait des efforts pour influencer le contenu du Rapport pour inclure une référence aux travailleurs informels. WIEGO ont présenté des observations sur le projet de rapport et ont ensuite soutenu SEWA, qui avaient été invités à faire partie de la Commission. Le soutien été de donner conseil sur le contenu, sur base des quatre arguments suivantes:

1. Le rapport ne devrait pas se concentrer trop sur la technologie du haut niveau tel que la robotique, intelligence artificielle etc., il ne devrait pas trop concentrer sur les pays du Nord, et ne devrait pas trop concentrer sur les salaires des emplois
2. Le rapport devrait se concentrer sur la qualité d'emploi du point de vue des travailleurs informels
3. Le rapport devrait prendre en compte et renforcer la Recommandation 204 de l'OIT sur la Formalisation

Le rapport final était une amélioration sur le projet de rapport, en cela, il a fait plus de mentions des travailleurs informels et leurs organisations. Toutefois, le rapport est toujours très concentré sur les travailleurs formels et emploi salariés.

Les trois plus grands défis à l'avenir des travaux qui ont été identifiés dans le rapport ont été énoncées ci-dessous. Il est important aux vendeurs d'examiner si ce sont leurs propres défis les plus importants:

1. Progrès de la technologie : automation, robotique et intelligence artificielle créeront des nouveaux emplois, mais les gens qui perdent leur emploi seront les moins capables de tirer profit des nouvelles opportunités
2. L'écologisation de l'économie, notamment par une réduction de la combustion du charbon pour la production d'énergie: Ceci va créer des millions de nouveaux emplois, mais auront l'impact sur la production actuel de l'énergie et des mines
3. Les changements démographiques: La croissance du nombre des jeunes dans la population (bien que certains pays ont une plus forte proportion des personnes âgées), puisqu'il n'y a pas suffisamment de leurs emplois.

<u>Les Plus grands défis pour les vendeurs de rue</u>

1. Les gouvernements nationaux ne créeront des emplois et les gouvernements locaux font des lois qui détruisent les emplois.
2. Il n'y a pas d'emplois pour accueillir les jeunes diplômés, qui ensuite entrent dans l'économie informelle avec une formation inappropriée et ils n'ont pas des compétences nécessaires
3. Ventes par Internet vont faire éliminer la vente de rue
4. Il n'y a plus de reconnaissance officielle des vendeurs de rue
5. Augmentation du nombre des vendeurs de rue, en particulier, migrants transfrontaliers, pour lesquels il n'y a pas de logement et qui travaillent en dehors de permettre des systèmes. Ceci crée des conflits avec la municipalité, ainsi qu'entre les vendeurs des rues locales et les migrants.
6. Absence de protection sociale
7. Concentration des vendeurs en détail dans les centres commerciaux, qui élimine les emplois des petits vendeurs.

Les participants ont ensuite « voté » sur les premières et deuxièmes priorités, à l'aide d'autocollants de couleurs différentes. Il est apparu que chaque groupe linguistique a voté pour les différentes grandes priorités, reflétant les différences régionales dans lesquelles deux défis mondiaux se manifestent eux-mêmes, c'est-à-dire le rôle croissant de capitaux privés dans des l'investissement immobilier et services et l'augmentation croissante de désengagement de l'Etat de sa responsabilité pour le peuple.

- Le groupe Latino-Américain a identifié la concentration de la vente en détail dans les centres commerciaux comme sa priorité, suivie du manque de reconnaissance officielle de vendeurs de rue.
- Le groupe de l'Afrique Anglophone a identifié le distancement des gouvernements de la création des emplois combiné avec règlements inappropriés pour les travailleurs informels, suivies du manque de reconnaissance officielle des vendeurs de rue
- Le groupe de l'Afrique Francophone a identifié le manque de protection sociale et manque de reconnaissance officielle en termes d'importance de l'égalité

Les groupes linguistiques se sont rencontrés pour élaborer les propositions sur leurs deux problématiques majeures. Les présidents de chaque groupe se sont ensuite rencontrés afin de mettre les propositions ensemble dans une résolution.

Rapport du Comité des Résolutions :
Il a été noté qu'il y a une proposition de résolution sur le fichier et qu'il y avait aussi une discussion dans la Commission la veille qui a abouti à une résolution. Le Comité des résolutions recommande que l'Assemblée adopte la résolution de la Commission puisqu'il fait référence plus explicite à la situation existante et le défi des changements que nous confrontons dans nos économies nationales.

Délégué du Nigéria: Il aurait été mieux d'avoir imprimé des copies de la résolution de la Commission ainsi les résultats auraient été mieux considérés. Le sentiment était partagé par plusieurs autres délégués. Le Comité a expliqué qu'il était impraticable, compte tenu des contraintes de temps pour traduire et imprimer les résolutions.

Le président a demandé des indications de qui seraient en faveur de la résolution présentée par la Commission des résolutions. Une majorité des délégués a indiqué en faveur, CNTS Sénégal IHVAG Ghana, KENASVIT Kenya et MUFIS Malawi

La Résolution du Comité parallèle a été adoptée par le Congrès.

Retour à la Résolution sur l'organisation inclusive

Pat a été invitée à expliquer la résolution. Elle a fait référence à la Résolution Fondatrice de StreetNet sur la Classe et le Genre. Nous devons maintenant évaluer comment nous avons implémenté notre propre résolution da Clases et du Genre, qui fait référence a StreetNet en tant qu'organisation des plus pauvres vendeurs. En pratique, nous oublions parfois cela. Certains d'entre nous gagnent des revenus plus élevés que les autres, qui ne peuvent pas obtenir les permis, licences ou qui sont des migrants qui ne peuvent pas être reconnus. La résolution engage StreetNet à s'occuper de ceux / celles qui sont au plus bas niveau. Ceux / celles au plus grand niveau, dont un grand nombre d'entre vous, peuvent avoir le droit d'être dans l'organisation et y devenir des leaders. Nous ne sommes pas tous marxistes, mais nous avons tous convenu de donner la priorité aux plus pauvres vendeurs quelle que soit la façon dont nous théorisons notre travail politique. Nous avons seulement parlé de la classe ouvrière et les plus pauvres de la classe ouvrière. Si nous analysons la position de la classe de nos dirigeants, nous trouvons que nous avons moins qui représentent les plus pauvres, c'est-à-dire la balance de

classe déformée. Nous avons maintenant un plus grand nombre qui sont plus en sécurité. La résolution vise à nous rendre plus conscients et avisés et elle fournit quelques étapes pratiques pour renforcer notre conscience sur la construction de l'adhésion et du leadership au sein de notre base de la classe ouvrière.

Sénégal: Il serait important que la Coordinatrice International puisse clarifier le rôle de StreetNet en réunissant ensemble toutes les couches des vendeurs et aussi tous les autres travailleurs du secteur informel, comme les travailleurs de la construction.

Le président a demandé que l'indication de soutien de la résolution soit faite par le levé de main. La majorité a montré le soutien de la résolution. Appuyé par le TUICO, AZIEA, FAINATRASIT et Uruguay.

La résolution a été adoptée par le Congrès.

6. Résolution sur les fonds du projet.

La résolution a été rejetée.

7. Résolution pour lutter contre l'éviction sauvage des vendeurs de rue dans le monde et de travailler pour l'exercice de leurs activités commerciales se fassent dans des meilleures conditions.

Proposé par SYNAVAMAB-USTB Bénin

Analyses de la Commission: La résolution parle de problèmes qui sont dans des résolutions déjà existantes. StreetNet ne peut pas faire cela, mais peut aider à guider l'affilié. Le langage utilisé n'est pas approprié bien que la résolution a quelques bonnes idées, mais elles doivent être élaborées et présentées au prochain congrès ou au Conseil International.

Le Conseil a conclu que l'auteur de la résolution utilise les résolutions antérieures de StreetNet et propose une meilleure résolution pour le prochain Congrès.

8. Résolution de la Vente Transfrontalière

Proposer par, FIWON Nigeria, SLeTU Sierra Leone et FEPTIWUL Libéria

Rapport de la commission : La commission ne pouvait pas comprendre l'objectif de la résolution. La commission a demandé aux organisations qui ont rédigé la résolution à expliquer davantage ou de simplifier la résolution.

Les auteurs ont expliqué la résolution.

La résolution a été approuvée par le Congrès.

9. Résolution sur la représentation des Points Focaux Régionaux aux réunions du Comité Exécutif

Proposé par CTCP-TPN Nicaragua

Rapport de la Commission: La commission n'a pas d'objection sur la résolution, si elle n'a pas d'implication monétaire à StreetNet. Comme le nombre des adhésions augmente, ainsi le travail des Points Focaux Régionaux augmente. StreetNet devrait faire le renforcement des capacités aux Points Focaux Régionaux.

La résolution a été adoptée par le Congrès.

10. Résolution sur les travailleurs migrants de Venezuela

Proposé par Venezuela

Soutenu par FIWON Nigeria, SINTRALOC Chili et FNOTNA Mexique

La résolution a été adoptée par le Congrès.

11. Résolution sur le Nouvel Ordre Urbain

Proposé par la Commission parallèle

Besoins des travailleurs de l'économie informelle:

1. Accès aux l'espaces de travail légitimes et abordables et réglementées avec assainissement, centres garderie des enfants etc.
2. Les droits des travailleurs informels doivent être respectés
3. Les expulsions forcées doivent être arrêtées
4. Les travailleurs de l'économie informelle devraient être pleinement représentés dans la participation dans la prise des décisions
5. Soutien du renforcement des capacités des travailleurs de l'économie informelle

La résolution a été adoptée par le Congrès.

DISCOURS DE CLÔTURE PAR LA PRÉSIDENTE NOUVELLEMENT ÉLUE LORRAINE SIBANDA

La présidente nouvellement élue, Lorraine Sibanda remercié tous les participants au congrès réussi. Elle a remercié les membres sortants du Conseil pour l'excellent travail qu'ils ont fait et a accueilli les nouveaux membres du Conseil.

ANNEXE 1

DETAILS DES PARTICIPANTS

ORGANISATION	PAYS	NOM	GENRE
AFFE	URUGUAY	Gabriela Calandria Alvarez	F

		Fernando Gallardo	M
AEIMO	MOCAMBIQUE	Julieta Francisco Nducula	F
		Armindo Alexandre Chembane	M
ASSOVACO	R.D. CONGO	Thérèse Saidi	F
		Bernadette Musombwa Mwavita	F
CNTG	GUINEE	Kadiatou Barry	F
		Badara Conte	M
CNTS	SÉNÉGAL	Annie Diouf	F
		Ndagou Dia	F
CTCP-FNT	NICARAGUA	Veronica Auxiliadora Lopez	F
		Orlando José Mercado	M
ALLIANCE DES VENDEURS DU DE RUE DU CAPE ORIENTALE	AFRIQUE DU SUD	Fundile Jalile	M
		Tembisa Ngcwabane	F
FAINATRASIT	TOGO	Komi Mensah KESSOUAGNI	M
		Badawi Bali Kozon	F
FENSTACHS	ANGOLA	Mariquinha Dambi Rafael	F
		Nascimento João Mateus	M
FENTRAVIG	GUATEMALA	Mario Guzman Peralta	M
		Yesenia Judith Monzon	F
FEPTIWUL	LIBÉRIA	Confort T. Doryen	F
		Hannah P. Tarpeh	F
FESTIVS	EL SALVADOR	José Herminio Diaz Guevara	M
		Besy Esmeralda Rodriguez	F
FETTEI-CI	CÔTE D'IVOIRE	Chiadon Marcelline Adopo	F
		Boris Kone Klossioh	M
FIWON	NIGERIA	l Olugbenga E. Komolafe	M
		Bamidele Frances Onokpe	F
FNOTNA	MEXIQUE	Gilberto Vazquez Muro	M
		Martha Garcia Santoyo	F
FOTSSIEH	HONDURAS	Miguel Angel Gonzalez	M
		Martha Miriam Ramos	F
FTUEU	UKRAINE	Valentyna Korobka	F
		Leonid Tonkovyd	M
FUTRAND	VENEZUELA	Blanca Llerena Gonzalez	F
		Ramon Antonio Marcano	M
FUTTEINCO	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Jorge Alberto Santana Suero	M
		Maria Emilia Vargas Luzon	F
IDEA	CAMBODGE	Vorn Pao	M
IHVAG	GHANA	Deborah Temotele Quaye	F
		Enoch Kwabena Bioh	M
KENASVIT	KENYA	Mary Njoki Ngugi	F
		Ronald Abuga Nyamiaka	M

KHATHANG TEMA	LESOTHO	Tsolo Lebitsa	M
		Matseliso Lerotholi	F
KIRGHIZISTAN COMMERCIAL W.U.	KIRGHIZISTAN	Damira Dolotalieva	F
		Dinara Turbaeva	F
		Ziyabidin Maksutov	M
LAIE	BANGLADESH	Kamal Saddiki	M
LDFC	R.D. CONGO	Angélique Kipulu Katana	F
		Anne Matondo	F
MOLDAVIE B.SIND	MOLDAVIE	Tamara Bodnari	F
MUFIS	MALAWI	Dygress Mphande	F
		Ken Williams Mhango	M
NEST	NEPAL	Maya Gurung	F
		Chet Bahadur Sapkota	M
SEWA	INDE	Shikha Joshi	F
		Champa Patni	F
SINTRALOC	CHILI	David Peña Rojas	M
		Berta Abigail Peña Rojas	F
SLETU	SIERRA LEONE	Aaron A Boima	M
		Haja Fourd Balkisu Kamara	F
PROJET DES VENDEURS DE RUE	NY, ETATS-UNIS	Sophia Lascaris	F
SYNAVAMAB-USTB	BÉNIN	Afiavi Anastasie Chodaton	F
		Mochebolatan Louise Ladekan	F
SYNAVFL	BURKINA FASO	Alizeta Koanda	F
		Zara Congo	F
SYTRIECI	RWANDA	Jeannette Nyiramashengesho	F
		Rachetee Dorcas Ishimwe	F
SYVEBU	BURUNDI	Alice Nkunzimana	F
		Nadine Gankunzi	F
TUICO	TANZANIA	John Msaganzila Shikunzi	M
		Tatu Shamte Masoud	F
UBUMBANO	SOUTH AFRICA	Simphiwe Bethwell Msolo	M
		Mankinto Ngcobo	F
UGSEIN	NIGER	Zada Foumakoye	M
		Tata Cheikou Diara	F
UGTI-CUT	COLOMBIA	Pedro Luis Ramirez Barbosa	M
UMAEU	UGANDA	Jescah Mwijuka	F
		Ruth Namugyga	F
UNICAB	BRAZIL	Juliano Fripp	M
		Maria de Lourdes do Carmo	F
		Andrade da Silva de Assis	F
USYNVEPID-CSPIB	BENIN	Madeleine Davi	F
		Gossou Miwoto	M
VMESTE	BELARUS	Iryna Yaskevich	F

XHIDMAT-ISH	AZERBAIJAN	Jamaladdin Ismayilov	M
		Zilfira Nabiyeva	F
ZCIEA	ZIMBABWE	Lorraine Sibanda	F
		Sibongile Chakabva	F
TOTAL		**90**	**57 F** **33 M**

OBSERVATEURS (*sans droit de vote*)

NOM	**NOM DE FAMILLE**	**ORGANISATION**	**PAYS**	**GENRE**
Zamira	Satkeyeva	Kirghizistan Commercial Workers Union	Kirghizistan	F
Kubanych	Joldoshov	Kirghizistan Commercial Workers Union	Kirghizistan	M

LISTE DES INVITES

NOM	**NOM DE FAMILLE**	**ORGANISATION**	**PAYS**	**GENRE**
Sally	Roever	WIEGO	Italie	F
Jane	Barrett	WIEGO	Afrique du Sud	F
Sofia	Trevino	WIEGO	Canada	F
Laura	Morillo	WIEGO	Allemagne	F
Anna	Salnikova	ITUC	Moscou	F
Visal	Turn	Oxfam	Cambodge	M
Markhaba	Khalmurzaeva	IUF	Asie Centrale	F
Charles	Buxton	INTRAC	Bichkek	M
Anara	Moldosheva	INTRAC	Bichkek	F
Inna	Kudinska	Centre de Solidarité	Ukraine	F
Sambath	Chan	Centre de Solidarité	Cambodge	M
Maral	Mambetalieva	Centre de Solidarité	Kirghizistan	F

PERSONNEL DE STREETNET

NOM	**NOM DE FAMILLE**	**ORGANISATION**	**PAYS**	**GENRE**
Pat	Horn	STREETNET	Afrique du Sud	F
Oksana	Abboud	STREETNET	Ukraine	F

Sibailly Maximilien	Douhoure	STREETNET	CÔTE D'IVOIRE	M
Maira	Vannuchi	STREETNET	Brésil	F
Jane	Masta	STREETNET	Kenya	F
Amar	Kharate	STREETNET	Inde	M
Annelene	Shahbaz	STREETNET	Afrique du Sud	F
Liziwe	Mkhulisi	INDEPENDENT	Afrique du Sud	F
Baptiste (Bobby)	Marie	INDEPENDENT	Afrique du Sud	M

COMMISSION ELECTORALE

NOM	**NOM DE FAMILLE**	**ORGANISATION**	**PAYS**	**GENRE**
Jane	Barrett	WIEGO	Afrique du Sud	F
Inna	Kudinska	Centre de Solidarité	UKRAINE	F

INTERPRÈTES

NOM	**NOM DE FAMILLE**	**ORGANISATION**	**PAYS**	**GENRE**
Sambath	Chan	Centre de Solidarité	CAMBODGE	M
Laura	Morillo	WIEGO	PÉROU/ALLEMAGNE	F
Sofia	Trevino	WIEGO	MEXIQUE/OTTAWA	F
Irene	MESTRE	*Embauché*	Kirghizistan	F
Isuluu	KUTUKEEVA	*Embauché*	Kirghizistan	
Dmitrii	KONOV	*Embauché*	Kirghizistan	
Nurdin	KAZAKBAEV	*Embauché*	Kirghizistan	
Zhoodat	MURATALIYEV	*Embauché*	Kirghizistan	
Amar	KHARATE	StreetNet	Inde	M
Maira	VANUCCI	StreetNet	Brésil	F

ANNEXE2

RÉSOLUTIONS

CONSTITUTION
DE
STREETNET INTERNATIONAL
("StreetNet")

Comme amendée au premier Congrès International le 17 mars 2004, au deuxième Congrès International le 22 août 2007, au cinquième Congrès International le 6 octobre 2016et au sixième Congrès International le 10 avril 2019.

1.**NOM**

Le NOM de l'organisation sera **StreetNet International.**

2. **PORTEE**

2.1 StreetNet sera ouverte aux types d'organisations suivantes pourvu qu'elles ne représentent pas moins de 500 membres:

2.1.1 Les alliances nationales membres des organisantions des vendeurs du marché,de rue et/ou ambulants, unions, coopératives, s et tout autre type d'associations;

2.1.2 Les alliances régionales des membres des organisations des vendeurs du marché, de rue et/ou ambulants telles que unions, coopératives et toute autre type d'associations;

2.1.3 Les alliances de villes des membres des organisations des vendeurs du marché, de rue et/ou ambulants telles que les unions,coopératives, et toute autre type d'associations;

2.1.4 Les syndicats organisants les vendeurs du marché, les vendeurs rue et les vendeurs ambulants parmi leurs membres.

2.2 Là où StreetNet a plus d'une organisation membre de même pays , région ou ville ces pareilles organisations seront encouragées à fusionner là où il le faut en vue d'œuvrer vers la création d'une alliance unie par pays,

2.3 Les organistions individuells des des vendeurs du marché, de rue et/ou ambulants seront encouragés et/ou assistées à se régrouper ensemble avec les organisations similaires en alliances nationales , de ville qui s'affilieront directement à StreetNet.

3. **BUTS ET OBJECTIFS**

Les buts et objectifs de StreetNet seront de:

3.1 Extendre et renforcer les réseaux des vendeurs de marché et de rue aux niveaux international et régional;

3.2 Créer et renforcer le leadership des femmes vendeuses du marché, de rue et ambulants à tout les niveaux de l'organisation;

3.3 Créer une base d'information sur le nombre et la situation des vendeurs du marché, de rue et ambulants dans les différentes parties du monde, discriminée par le genre;

3.4 Documenter et disseminer l'information sur l;es stratégies effectives d'organistion pour promouvoir et protéger les droits des vendeurs du marché, de rue et ambulants;

3.5 Reconnaissant les différences des classes sociales entre vendeurs de marché, de rue et ambulantsl, StreetNet devra prioritiser l'élévation de pauvres vendeurs du marché, de rue et ambulants;
3.6 Prioritiser les interêts des vendeurs du marché, de rue et ambulants aux révenus bas. StreetNet devra se concentrerà arrêter l'exploitation de ces derniers par les vendeurs aux révenues moyens et élevés, et les grossistes;
3.7 Encourager les colporteurs, les vendeurs de rue et vendeurs informels de marché vivant avec handicap, à adhérer aux organisations affiliées à StreetNet et participer activement aux activités et dans le leadership à tous les niveaux de l'organisation.
3.8 Promouvoir les politiques correctionnelles dont l'objectif est de rectifier l'environnement qui empêche l'égalité d'opportunités aux vendeurs de marché, vendeurs de rue et ambulants et perdent leur potentiel de production.
3.9 Encourager les jeunes colporteurs, vendeurs de rue et vendeurs informels des marchés dont l'âge varie entre 18 et 35 ans, surtout les jeunes femmes, à participer activement aux activités et dans le leadership à tous les niveaux de l'organisation ;
3.10 Encourager tous les affiliés de StreetNet qui n'ont pas déjà établi des structures de la jeunesse, d'établir des structures de la jeunesse dans leurs propres organisations ;
3.11 Emméner les vendeurs de marché et de rue et ambulants dans la prioritisation de principes et lois qui affectent leur vie , telles que les politiques urbaines;
3.12 Réprésenter les vendeurs de rue, de marché et ambulants au niveau international;
3.13 Aider les organisations membres de StreetNet à réprésenter les vendeurs de rue, de marché et ambulants aux niveaux national et régional;
3.14 Développer et faire avancer un Manifeste International des Vendeurs de Rue;
3.15 Les membres devront avoir la compréhension des problèmes communs des vendeurs du marché,de rue et ambulants; développer les nouvelles idées pour renforcer leurs efforts d'organisation et de récommandation et joindre les campagnes internationales pour promouvoir les politiques et les actions qui pourrront contribuer à améliorer la vie des vendeurs de marché, de rue et ambulants;
3.16 Travailler en parténariat avec les fédérations internationales et les centres de syndicats;
3.17 Travailler en partéariat avec les ONG qui travaillent avec et au soutien des vendeurs de marché, de rue et ambulants et qui soutien ls objectifs et la constitution de StreetNet.

4 BUREAU INTERNATIONAL

Le bureau international de StreetNet sera situé à Durban, en Afrique du Sud, ou au lieu que le conseil de StreetNet désignera des temps en temps.

5 ADHESION

5.1 Toutes les organisations comme envisagé dans le clause 2 ci-dessus seront éligibles pour l'adhésion à StreetNet
5.2 Le nombre de votes d'une organisation membre sera déterminé par le principe de la représentation proportionnelle, basée sur le nombre des vendeurs de marché de rue et/ou ambulants payants, membres des organisations ou de ses affiliés(payant selon les politiques et principes de ces organisations).

5.3 La demande d'admission ou la réadmission des membres sera faite par écrit au conseil international qui aura le pouvoir d'accepter ou de rejeter la candidature pour une raison quelconque qu'il jugée utile.

5.4 Une organisation qui s'est rétiré ou qui a été expulsée de StreetNet, mais qui continue à oeuvrer pour les interêt fixés dans le clause 2, peut être re-admise, suivant les conditions qui pourront être déterminées par le conseil international.

5.5 Une organisation dont la candidature a été réjetée aura droit au rembourssement de tout frais payés lors de la demande d'admission.

5.6 Chaque organisation devra notifier au co-ordinateur son adresse, ses détails de contact et tout changement quatorze jours suivants le changement.

6 FIN D'ADHESION

6.1 Une organistion membre peut démissionner en donnant une notification écrite de quatre semaine au sécrétaire ou coordinateur international.

6.2 Une organisation membre peut selon la procedure récquise, être suspendue ou expulsée sur décision du conseil international pour avoir agit contre les buts et objectifs de StreeNet, mais qui devra être approuvé en dernier par le congrès international.

6.3 Une organisation qui a été expulsée de StreetNet n'aura plus le droit de participer dans les affaires de StreetNet et n'aura pas le droit de revendiquer les bénéfices pourvu par StreetNet. Une telle organisation, n'aura en plus pas de revendication sur les fonds généraux de StreetNet et n'aura pas non plus droit à la réstitution des frais d'affiliation à StreerNet.

6.4 En dépit de toute quéstion contraire à cette constitution, toute organisation membre dont la situation change à tel enseigne qu'elle se rétrouve hors des limites de StreetNet comme défini dans le clause 2, rénoncera à son adhésion à StreetNet et perdra tout droit aux bénéfices pourvus par StreetNet.

7. FRAIS D'AFFILIATION

7.1 Touts membres payeront les frais d'affiliation à StreetNet, ensuite les frais annuels. Les montants des frais d'adhésion et des frais annuels devront être déterminés des temps en temps par une majorité de deux-tiers au vote du conseil international.

7.2 Tout membre n'ayant pas payé les frais durant deux (2) ans, n'aura plus réputation de membre de StreetNet et son adhésion sera considerée comme étant rejetée.

8. STRUCTURES ORGANISATIONNELLES

StreetNet est composée des structures suivantes:

- Le congrès international: se réunit tout au moins une fois toute les quatre ans, et sera composé des délégués des délégués venant du conseil international et de toutes les organisations membres basée.
- Le conseil international: se réunit annuellement, et composé de représentation de onze (11) des membres élus plus le président international, le vice-président, le sécrétaire et le trésorier parmi lesquels tout au moins (50%) devront être des femmes.

- Comité Exécutif: c'est un sous-comité du conseil international composé de sept qui se réunit trimestriellement.
- Les Structures Régionales: Dans chaque région établie par StreetNet, des structures autonomes coordonnées par des organisations Points Focaux Régionaux seront désignées par le Congrès International ou le Conseil International.

8.1 L'organisation pourra:

- exister dans son droit propre, séparemment de ses membres;
- être capable de posséder une propriété et autres possessions;
- être capable de poursuivre dans la justice et d'étre poursuivi dans la justice en son propre nom.

8.2 L'organisation pourra continuer à exister même quand son adhésion change et qu'il aie des différents agents au bureau.

9. **CONGRES INTERNATIONAL**

L'organe suprème de gouvernance de StreeNet sera le congrès.

9.1 **Composition**

(a) Le congrès international sera composé des délégués suivants:
(i) les membres du conseil international;
(ii) les délégués élus par chaque organisation membre qui auront droit au nombre de délégués basé sur le nombre des membres payants(et affiliés, où il convient) que représente l'organisation:
500 – 1000 membres: 1 délégué
1001 – 10 000 membres: 3 délégués(tout au moins une femme)
10 001 – 50 000 membres: 5 délégués(tout au moins 2 femmes)
50 001 membres ou plus: 10 délégués(tout au moins 5 femmes)
(iii) Seulement les délégués présents au congrès international auront a voté, un vote par délégué présent.

(b) Les nombre des délégués par organisation membre sera fixé conformement au clause 9.1(a) ci-dessus, et leurs références approuvés par la décision du comité éxécutif precedent un congrès international. Seuls les délégués dont les références ont été approuvées, seront habilétés à voté au congrès international.

9.2 **Réunions**

(a) Le congrès international se reunira ordinaire au moins une fois toutes les quatre ans à une date fixé par le conseil international.la réunion spéciale du congrès pourra être convoqué sur décision du conseil international.

(b) Les membres récévront des invitations écrites et seront informés de la date et du lieu de la reunion par le sécrétaire du congrès international et/ou le co-ordinateur international tout au moins quate-vingt-dix (90) jours avant la date du congrès international à condition qu'un avis bref peut sous discrétion du conseil international être donné en ce qui concerne les congrès internationaux spéciaux.

(c) La mission du congrès international sera:

(i) considérer et décider sur les rapports présentés;
(ii) formuler les politique pour StreetNet et décider sur les résolutions summis au congrés international par les membres et par le conseil international;
(iii) considérer et approuver les amendements de la constitution de StreeNet;
(iv) examiner et décider sur la position et le progrès financière de StreeNet
(v) Traiter tout cas qui selon l'avis du congrès international est dans l'interêt de StreeNet et qui méritent les considerations du congrès incluant l'établissement des groupes de travail et les sous-comités (qui devront faire rapport au conséil) traiter les quéstions particulières d'importance et d'interêt pour les membres de StreeNet.

9.3 **Quorum**

Le quorum pour le congrès international sera de 50% +1 du total du nombres des délégués qui ont remplis toutes les conditions de réprésentation dans le congrès international. Si vingt-quatre (24) heures du temps fixé pour le congrès international, le quorumn n'est pas atteint le congrès sera ajourné au lieu et date qui seront décidé par le Conseil International.

9.4 **Election des membres du bureau**

9.4.1 Ordinairement les congrès internationaux devront à partir de leurs organisations membres, du secteur des vendeurs du marché, de rue et/ou ambulants, ou organiseurs des vendeurs du marché, de rue et/ou ambulants, élir un président international, vice-président et trésorier, un sécrétaire dont les conditions sont rélatives au clause 9.10 ci-dessus, expire à l'éléction des succèsseurs en exercice au bureau, à chaque conférence annuelle ordinaire alternée. Les fonctionaires en exercices seront éligibles à reéléction jusqu'à trois trimestres.

9.4.2 Deux ou plus des quatre membres du bureau élus devront être des femmes.

9.4.3 Deux membres élus du bureau ne peuvent pas provenir de la même région de StreetNet.

9.4.4 Un candidat nommé peut être élu en absence. Les élections devront être fait au vote sécret excepté le cas où pas plus du nombre des nominations récquis n'est pas récu. Les candidats nommés seront declarés dûment élus sans qu'il y ait vote.

9.4.5 Au cas où aucun candidat n'obtient une majorité aux votes, quelques tours de vote seront tenus jusqu'à ce qu'un candidat récoive la majorité au vote, un candidat qui obtient les moins de voix à un tour du scrutin sera éliminé pour le prochain tour. Les résultats de chaque tour du scrutin seront depouillés au congrès international avant que le tour suivant ne commence.

9.5 **Le Président International**

Le président devra présider les réunions du congrès international, du conseil international et du comité éxécutif. Auxquelles il(elle) est présent(e), faire réspecter cette constitution, signer et déterminer le temps des pareilles réunions après confirmation, et exercer généralement la supervision des affaires de StreetNet entre les réunions pareilles et éxécuter de tant d'autres devoirs conformement aux us et coutume du bureau.

9.6 **Vice-président International**

Le vice-président international devra exécuter les fonctions de président en son absence.

9.7 **Sécrétaire International**

Le sécrétaire devra récévoir les demandes au sujet des réunion du conseil international et préparer un agenda pour les réunions en consultation avec le président. Il(elle) devra aussi prendre des dispositions nécessaires pour s'assurer qu'un régistre des membres est maintenu, toute corréspondance de StreeNet est convenablement conduite, les compte-rendu des séances de toutes les réunions sont notés, éxécuter d'autres taches rélatives aux us et coutumes du bureau. Il(elle) est aussi responsable pour la publicité et diffusion d'information sur StreetNet.

9.8 **Trésorier International**

Le trésorier exércera la supervision générale sur les affaires financieres de StreeNet, prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que les documents comptables appropriées de StreeNet sont tenus, vérifier, ces documents et préparer un bilan annuel consolidé et une déclaration des revenus et les depenses, soumettre ou rendre disponible ces informations aux membres et exécuter les taches rélatives aux us et coutûme du bureau.

9.9 **Coordinateur International**

Le coordinateur international sera engagé et rendra compte au conseil international et aura les devoirs suivants:

9.9.1 recevoir les demandes des reunions du conseil international, publier les annonces des réunions en consultation avec le président et le sécrétaire, diriger toutes le corréspondance de StreeNet en consultation avec le sécrétaire, garder les originaux des lettres réçus, les copies de celles qui ont été distribuées et à chaque réunion du conseil international et du comité exécutrif pour remettre ces corréspondances comme il s'en est suivi depuis les précédentes réunions, assistrer à toute les réunions du congrès international, du conseil international et du comité exécutif, rédiger le rapport de toutes les séances, s'assurer de l'émission des récus officiels pour tout argent récu par StreeNet préparer et présenter un rapport financier du la moité de l' année aux réunions du conseil international et du comité exécutif, s'assurer qu'un register des membres est tenu; entrer en bail et autres accords au nom de StreeNet remplir tant d'autres tâche comme le préscrit la constitution ou selon que le congrès international et le comité exécutif va le récommender. Il(elle) devra participer à toutes les réunions du congrès international, du conseil international et du comité exécutif mais, n'y aura pas droit aux votes.

9.9.2 prendre toutes les dispositions nécessaire en consultation avec le trésorier pour s'assurer que le documents comptables appropriés de StreeNet sont tenus, vérifier ces documents et préparer un bilan annuel consolidé et une déclaration de revenu et des dépenses et mettre ces informations à la dispositions des fonctionaires et des membres.

9.9.3 to encourage and assist organisations with mergers, and to carry out activities of StreetNet as decided by the International Congress and the International Council.

9.9.4 Le coordinateur international peut démissionner en donnant deux mois de notification écrite au conseil international, et son travail s'arrêtera lorsqu'une notification du conseil international (ou comité exécutif) lui sera remise. Sì il n`y a pas possibilité dùne réunion de conseil international en déans deux mois, le comité éxécutif agira à la place du conseil international, mais cela devra être approuvé par les conseil international. Il(elle) pourra être sommairement gracié pour une négligéance sérieuse de son devoir et méconduite par le conseil international et le comité exécutif. En cas de vacance du bureau le conseil international ou comité exécutif nommera un nouveau candidat sortant.

9. 10 **Démission de fonction des membres du comité**

Le président international, le vice-président, le sécrétaire et le trésorier devront quitter le bureau dans le circonstances suivantes:

9.10.1 Sur démission, suspension ou expulsion de StreeNet ou de toute autre organisation membre, ou expulsion du bureau suite à la méconduite, sur décision de deux tiers de la majorité du conseil international;

9.10.2 Suite à son absence aux trois(3) réunions consécutives du conseil international sans la permission de ce dernier;

9.11 **Membres provisoirs du comité**

9.11.1 En cas de vacance d'un Membre du bureau entre les congrès internationaux, le conseil international devra choisir par deux-tiers de la majorité du scrutin, parmi les membres du conseil international, un membre capable de remplir la tâche jusqu'au nouveau congrès international.

9.11.2 Un membre sera élu pour combler cette vacance, devra expédier les affaires courantes pendant la portion de temps non expirée du bureau laissée par son prédécesseur.

9.11.3 Toutes ces élections seront faites sur nomination proposée, secondée et votée par la majorité au scrutin.

10. **CONSEIL INTERNATIONAL**

La géstion de StreeNet sera acquise dans le conseil international entre les réunions du congrès international

10.1 **Composition**

Le conseil international sera composé, du président international, du vice-président , du sécrétaire, du trésorier et délégués et altérnants comme suite:

(a) Les onze (11) réprésentants élus des organisations membres, du secteur des vendeurs du marché, de rue et/ou ambulants, ou organiseurs des vendeurs du marché, de rue et/ou ambulants (comme envisagé dans le clause 2 ci-dessus) présentes au congrès international dont au moins six (6**)** devront être des femmes.

(b) Aucun affilié n'aura plus d'un membre au Conseil International.

(c) En cas de la non disponibilité temporaire ou permanente d'un délégué de participer aux réunions du Conseil International, les altérnants élus des organisations membres seront reconnus à condition qu'ils soient élus et présentés au Conseil International par l'organistion concerné.
(d) Les délégués (*et altérnants*) seront soumis au clause 10.2, remplir leur fonctions pendant quatre ans et seront éligibles pour la réeléction à la fin du mandat.
(e) Les membres du conseil international devront déclarer tout conflit d'interêt, eu égard au fait d'être bénéficiaire des fonds, d'un salaire ou d'un payement ou si ayant des rélations quelconques avec un parti politique lesquelles pourront les emmener à influencer ou avoir un effet négatif sur un autre membre de StreNet ou sur une décision organisationnelle. Le manque de déclaration d'un conflit d'interêt peut résulter en une suspension des droits de participation aux réunions et/ou des droits de vote d'une quéstion.

10.2 Un membre du conseil international devra quitter ses fonctions dans l'une des circonstances suivantes:
(a) Sur démission, suspension ou expulsion du membre ou de l'organisation membre de son adhésion à StreetNet;
(b) L'absence aux trois (3) réunions consécutives du conseil international, sans permission de ce dernier
(c) Lorsqu'il cesse d'être membre loyal à son organisation qui est organisation membre de StreetNet;

10.3 Le conseil international devra ordinairement se réunir au moins une fois l'an à une date qui sera fixé par le president ensemble avec le sécrétaire et le coordinateur international le plus tôt que possible. Les réunions spéciales (rencontres physiques ou téléconférences) du conseil international seront convoquées par le président quand il les juge oppurtunes ou sur demande signée par plus ou moins huit (8) de membres du conseil international et dans ce cas la réunion sera convoquée un (1) mois après la récéption de la demande par le président.

10.4 Les membre du conseil international recevront du sécrétaire ou du coordinateur international une notification écrite décrivant la date et le lieu des réunions tout au moins un (1) mois avant la date des réunion à condition qu' une courte notification sécréte de pas de sept jours (7) jours pour une réunion extraordinaire soit decidée par le président. L'ordre du jour sera attachée à l'annonce de la réunion, à défaut cela sera rémi aux délégués deux (2) semaines avant la reunion, excepter en cas de réunion extraordinaire.

10.5 Le quorûm pour les réunions du conseil international sera de 50%+1 (i.e 8membres) Si vingt quatre (24) heures après le temps fixé pour le début de la réunion, le quorum n'est pas atteint, la réunion sera indéfiniment ajournée et ne sera réprise que si une annonce attendue soit rémise aux membres du conseil international.

10.6 **<u>Pouvoirs et devoirs</u>**
Conformement aux dispositions cette constitution, le conseil international aura le pouvoir de:

(a) planifier, authoriser et controler les activités de StreeNet;

(b) authoriser et assurer la réprésentation directe des membres de streetnet aux forums internationaux;

(c) Engager ou renvoyer un employé de StreetNet; sauf où dans le cas non prévu par la constitution, inclu que le coordinateur international fixera leur rémunération et définira leur devoirs;

(d) Nommer des temps en temps tant des sous-comités comme il le jugéra utile ou dans le but de faire d'enquêtes ou des rapports sur une quéstion quelconque soumise à ce sous-comité par le conseil international;

(e) Institué et intervenir dans les poursuites judiciaires par ou de la part ou contre StreeNet ou les organisations individuelles membres en rapport avec leur travail ou dans la promotion des buts fixés dans le clause 3 à condition que cela ne soit pas incompatible avec toute quéstion spécifiquement prévu dans cette constitution;

(f) Investir les capitaux de StreetNet acquérir par achat, bail ou autrement, toute propriété mouvable ou non mouvable apparténant à StreetNet et à condition que ces propriétés mouvables soient acquises ou vendues, ne soient non plus hypothéquées, laissées ou mises en location pour une période de plus de cinq(5) ans à condition que six (6) semaines d'annonce d'intention pour le faire avait été données à chaque organisation membre. Si durant cette période, un membre s'y oppose, la quéstion devra être détérminée à la réunion du conseil international, où le deux-tiers(2/3) de la majorité au vote sera récquis pour ratifier l'action proposée;

(g) Ouvrir les comptes et faire des opérations bancaires au nom de StreetNet; et engager un auditeur pour faire l'audit financière conformement au point 11.5 ci-dessus;

(h) initier, authoriser et entreprendre les activités qui conduisent à l'auto-suffisance financière;

(i) établir les bureaux régionaux et les stuctures du sécrétariat régionale de StreeNet en vue de faciliter une bonne coopération entre les organisations membres dans toute region (et fermer ces bureaux et structures du sécrétariat) et définir les zones sous la juridiction des bureaux régionaux;

(j) convoquer quand il juge utile, un congrès international qui remplira tant des fonctions et devoirs comme cela lui sera soumis par le conseil international;

(k) désigner parmi les membres et personnels de StreetNet ceux qui seront autorisés à signés les accords au nom de street. Une telle autorité sera réduite aux personnes mentionnées d'avance;

(l) créer et financer les projets et activités conformemnt aux buts et objectifs de StreetNet;

(m) approuver la verification de la déclaration annuelle et le bilan de StreetNet;

(n) décider des questions de procédure où la constitution est muete;

(o) faire tant des choses qui selon l'opinion du conseil international, pourront présenter les interêt pour StreetNet et qui ne sont pas incompatibles avec les buts ou toute quéstion spécifiquement prévue dans cette constitution.

10.7 **Comité Exécutif**

(a) Le Comité Exécutif sera l'organe d'exécution du conseil international et sera composé de:
- Président
- Vice-président
- Trésorier
- Sécrétaire
- Coordinateur (*ex-officio* sans vote)
- deux Membres-Auditeurs provenant de deux régions différentes de StreetNet, élus au terme de la clause 11.1(e) ci-dessous.

(b) Les comité exécutif se réunira trimestriellement en vu de considerer les suivants:
- (i) les vérifications financières;
- (ii) la corréspondance;
- (iii) revue stratégique des plans;
- (iv) autres questions préssant et urgentes impliquées dans la géstion de StreetNet, entre les réunions du conseil international.

(c) Les décisions et récommandations du comité éxécutif seront sujet à la ratification par le conseil international ou le congrès international.

10.8 **Comité de la Jeunesse**

10.8.1 La Comité de la Jeunesse est un sous-comité qui relève du Conseil International de StreetNet et du Comité Exécutif, composé de deux membres de chaque région de StreetNet (une femme et un homme) qui doivent être élus par les jeunes membres âgés entre 18 et 35 ans dans chaque région pour une durée ne dépassant pas trois ans.

10.8.2 Seuls les jeunes âgés entre 18 et 30 ans sont éligibles à la Comité de la Jeunesse.

10.8.3 La Comité de la Jeunesse se réunira une fois par an, en fonction de la disponibilité des fonds nécessaires.

10.8.4 Les Termes de Référence de la Comité de la Jeunesse doivent être déterminés de temps en temps par le Conseil International.

11. **STRUCTURES REGIONALES**

11.1 Les structures régionales seront créées par StreetNet selon que les conditions le permettent et tel que décidé par le Congrès ou le Conseil International.

11.2 Un pays point focal par région de StreetNet identifié conformément à la Clause 11.1 ci-dessus, sera nommé par le Congrès International ou le Conseil International, et le(s) affilié(s) de StreetNet dans ce pays va/vont loger la structure régionale de StreetNet et coordonner la communication entre les affiliés de la région.

11.3 Seules les organisations affiliées à StreetNet seront éligibles comme membres de la structure régionale de StreetNet.

11.4 La relation entre StreetNet et ses structures régionales sera définie par le Conseil International conformément aux décisions du Congrès International.

11.5 Les structures régionales seront responsables de leurs actions devant le Conseil International et vont envoyer les rapports annuels de leurs activités au Conseil International. Toutes les questions relatives à la politique générale de StreetNet seront renvoyées au Conseil International.

11.6. Les organisations régionales point focal vont présenter leurs rapports au Conseil International, au Comité Exécutif et au bureau de StreetNet entre les réunions du Conseil International.

11.7 Les organisations régionales point focal seront soumises aux dispositions de la clause 12.2 de la Constitution de StreetNet International en ce qui concerne la levée de fonds et la gestions financière.

12. **FINANCE**

12.1 **Comptes**

(a) Les frais organisations membres seront rémis au Coordinateur International et seront déposé quatorze(14) aprés récéption dans une banque décidée par le Conseil International. Ce compte sera appellé Compte de StreetNet.

(b) Tout dons à StreetNet sera rémis au Coordinateur International et sera déposé dans le compte bancaire sept (7) jours après récéption et ce compte sera appellé Compte des Dons**.**

(c) Les fonds alloués du compte de StreetNet ou du Compte des Dons dans le but d'administrer tout bureau de StreetNet seront versés à leurs profit dans une banque décidée par le Conseil International. Un tel compte sera appéllé Compte du Bureau.

(d) Les signataires des comptes de StreetNet seront, le Président International, le Trésorier, le Coordinateur et deux autres personnes facilement accessibles au siège nommés à ce fin par le conseil interantional, deux d'entre signeront conjointement chaque transaction.

(e) Les transactions financières de StreetNet seraient aussi supervisées et contrôlées par deux membres-auditeurs. Ces members-auditeurs seraient élus par le Congrès à partir des délegués des organisations affiliées et situées à une distance raisonnable du siège de l'organisation-mère. Si un auditeur démissionne de son poste entre deux congrès, le Conseil International désignerait ainsi un autre membre actif.

(f) Les membres-auditeurs ensemble ou individuellement devraient avoir libre accès aux livres-comptables et tout documents financiers, actes notariés et certificats de StreetNet. Ils doivent être satisfaits eux-mêmes et que toute dépense engagée soit raisonnable et conformément à la décision du Conseil International de StreetNet ou soit operées avec son approbation. Les membres-auditeurs annuellement un rapport sur les conclusions de leur audit, dont un exemplaire doit être expédié à toute organization affiliée. Le Coordinateur devrait soumettre à son tour ce rapport au Conseil International de StreetNet pour avis et considérations.

(g) L'année financière de l'organisation prend fin chaque année le 31 Décembre.

12.2. **Finances régionales**

12.2.1 Les bureaux régionaux de StreetNet devront gérer leur propres fonds et finances. Cependant, les fonds génerés par StreetNet pour ces bureaux seront gérés au moyens d'un contrat écrit qui devra être déterminé par le conseil international et signé entre les réprésentants désignés du conseil international et des structures du sécrétariat régional réconnues.

12.2.2 Les bureaux régionaux seront récommandé de faire une vérification annuelle de leur compte et de faire les rapports de vérification à StreetNet.

12.2.3 Si tout autre bureau régional de StreetNet est déstabilisé pendant qu'il détient les fonds venant de StreetNet, des tels fonds seront réstitués à StreetNet.

12.3 Les fonds de tout les comptes de StreetNet seront appliqués au payement de touts les frais rélatifs à l'administration des affaires de StreetNet, à l'acquisition des propriétés et/ou vers l'accomplissement des buts spécifiés dans le clause 3 de cette constitution et tant d'autres fins légaux comme le décidera le conseil international ou les organisations membres de StreetNet par le vote.

12.4 Les déclarations de révenu et des dépenses et la position financière de StreetNet doivent être préparées au milieu de l'année par le coordinateur international et soumis au comité exécutif, qui à son tour soumettra le thème au conseil international.

12.5 Tout les comptes de StreetNet seront vérifiés chaque année par une personne/compagnie enrégistré comme comptable et auditeur en termes de la législation nationale et internationale appropriée nommée par le conseil international. Les vraies copies de la vérification consolidée des comptes de StreetNet ensemble avec le rapport de l'auditeur seront disponibles aux membres de StreetNet.

12.6 La vérification de la déclaration financière consolidée, le bilan et le rapport de l'auditeur seront confirmés par le conseil international ensuite présentés aux organisations membres.

12.7 Le rapport de l'auditeur envisagé dans clauses 11.4 et 11.5 ci-dessus affirmera si:

(i) Il (elle) est satisfait de l'existance des mésures de sécurités et s'il a éxaminé les document comptables et les régistres de StreetNet,

(ii) Les documents comptables appropriés sont tenus;

(iii) Il (elle) a obténu toutes les informations et explications récquises;

(iv) Selon lui (elle), les déclarations des révenu et dépensense avait été correctement rétirés de manière à exposer une réflexion valable et corrécte de l'état des affaires de StreetNet au mieux de sa connaissance et selon les explications qui lui ont été fournies et comme cela appparait dans les documents de StreetNet à la date du bilan.

(v) Selon son opinion les dispositions de la constitution de StreetNet rélatives aux affaires financières s'y sont conformés.

12.8 Une organisation membre qui démissionne ou qui est expulsée de StreetNet n'aura pas des révendications sur les fonds de StreetNet.

12. 9 Les members ou agents du bureau l'organisation n'ont pas le droit sur les biens appartenant à l'organisation.

12.10 L'organisation peut ne pas donner de son argent ou propriété à ses membres ou agents du bureau, sauf en cas du payement du travail qu'un(e) membre ou agent du bureau a fait pour l'organisation. Dans ces cas, le paiement doit être un montant raisonable pour le travail qui a été fait.

13. **INTERPRETATION DE LA CONSTITUTION**

13.1 Les possibilités d'interprétation des terms de cette constitution ou toute quéstion rélatives seront valorisées dans le congrès international, et ses décisions seront finales et obligatoires à condition que le congrès international ou le conseil international ait le pouvoir de statuer provisoirement les sur buts jusqu'à la décision finale du congrès international.

13.2 En cas de toute différence de signification entre les différentes versions de cette constitution, la version anglaise va prédominer.

14. **AMENDEMENTS**

Le congrés international, peut abroger, amender ou ajouter aux dispositions de cette constitution par une majorité de (2/3) à condition que tout changement proposé soit prémierement donné sous forme d` annonce écrite, aux membres au moins soixante (60) jours avant**.**

15. **INDEMNISATION DES MEMBRES DU BUREAU ET DE MEMBRES DU CONSEIL**

Les fonctionaires du bureau et les membres du conseil de StreetNet seront indemnisés par de StreetNet contre toutes poursuites, frais et dépenses subi suite à une omission, négligeance ou autres actes posés dans l'accomplissement de leur devoirs au non de StreetNet ou de ses membres et ne seront pas personnellement résponsables pour toute résponsabilité de StreetNet ou de ses membres à condition d'avoir agi pour les interêts de StreetNet.

16. **DISSOLUTION**

16.1 StreetNet, peut être dissoute à n'importe quel moment sur résolution d'une majorité de (2/3) au congrès international ou (seulement dans les situations extrêmes) par une majorité de deux-tiers (2/3) du conseil international de StreetNet ou si pour une raison quelconque StreetNet est incapable de continuer à fonctionner à condition qu'une telle résolution ne soit prise si et seulement si le vote (eléctronique et/ou postal) des membres de StreetNet soit fait et que soixante pourcent (60%) des membres en bonne position et participants au vote puisse approuver.

16.2 Si une résolution de dissolution de StreetNet a été approuvée conformement au clause 15.1 ci-dessus, les dispositions suivantes seront appliquées:

(a) Les membres disponibles au derniers conseil international de StreetNet, designeront un liquidateur pour mener la dissolution. Le liquidateur, ne sera pas un membre de StreeNet et il sera payé pour cela selon les arrangements qui seront faits entre lui/elle et les membres disponibles ci-dessus mentionés.

(b) Le liquidateur ainsi nommé appellera les derniers fonctionaires du bureau et les fonctionaires de StreetNet pour que ces derniers lui délivrent les documents comptables de StreetNet, détaillant les avoirs et les résponsabilités de StreetNet ensemble avec le régistre des membres détaillant douze (12) mois précédant la date à partir de la quelle StreetNet était devenue incapable de continuer à fonctionner, après s'être référé a la date de la dissolution, les frais payé par chaque membres à la date de dissolution. Le liquidateur fera appel aux dits-fonctionaires du bureau et fonctionaires de StreetNet de retourner tout les fonds nons-dépensés de StreetNet et lui délivrer les avoirs de StreetNet et les documents nécéssaires en vue de la liquidation des avoirs de StreetNet.

(c) Le liquidateur prendra toutes les mesures nécéssaires pour liquider le dettes de StreetNet en se servant des fonds non dépensés et tout autre argent réalisé appartir des avoirs de StreetNet.

(d) Après le payement de toutes les dettes conformement au clause 15.2(c) ci-dessus, les fonds restants, s'il y en a, seront retournés par le transfert de tout ou d'une partie des avoirs de StreetNet à tout autre organisation nommée ayant les buts et objectifs similaires, ou seront gardés dans le trust jusqu'au temps où une organisation est établie en embrassant une partie ou toutes les zones et etendues de celle dissoute et s'ouvrir à toutes les organistions travaillant dans ces zones et etendues.

DATE ADOPTEE: le 10 avril 2019

SIGNEE:

PRESIDENT INTERNATIONAL……..

SECRETAIRE INTERNATIONAL……

Règlements

1. Ordres Permanents pour la tenue des réunions
2. Ordres Permanents pour la tenue des Congrès
3. Procédure de nomination pour les élections au Conseil International
4. Procédure d'élection au Congrès
5. Termes de Référence pour les organisations Point Focaux Régionaux
6. Termes de Référence pour les Comités de la Jeunesse
7. Termes de Référence pour la Comité de l'éducation de travailleurs

1. Ordres Permanents pour la tenue des réunions

1.1 Présidence des réunions (président)

Les personnes qui président toutes les réunions de StreetNet feront les tâches suivantes, afin de garantir des résultats productifs de chaque réunion:

- ✓ Demander à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour dès le début de la réunion;
- ✓ S'en tenir à l'ordre du jour qui a été adopté;
- ✓ Empêcher a ce que la réunion soit déviée vers d'autres questions;
- ✓ Assurer que les délégués sont libres d'exprimer leurs opinions sur toutes les questions en discussion;
- ✓ Encourager les délégués moins sûrs d'eux-mêmes, surtout les femmes, les jeunes et ceux qui sont désavantagés par la langue, le handicap, ou un niveau inférieur d'éducation formelle, d'exprimer librement leurs opinions dans l'assemblée;
- ✓ Décourager la domination des réunions par certains individus;
- ✓ S'assurer que des décisions claires sont prises sur chaque question en discussion avant de procéder au point suivant l'ordre du jour;
- ✓ Chaque motion en considération doit être proposée, appuyée, et qu'on donne l'occasion pour l'amendement ou des contre-propositions, avant l'adoption.
- ✓ S'assurer que tous les points à l'ordre du jour sont abordés, que ce soit à la réunion ou renvoyés à une autre structure, avec l'accord de la réunion.

1.2 Les Orateurs et la Limite de Temps

- On peut donner le droit de parole aux invités dans les réunions sur invitation officielle ou, en accord avec le Comité chargé du Règlement, le cas échéant;
- Le temps de parler sera laissé à la discrétion de la personne qui préside la réunion. Tous les autres intervenants doivent être limitées à cinq minutes. Avec l'accord de l'assemblée, le président peut limiter le temps d'interventions à moins de 5 minutes.

1.3 Motions concernant la Procédure ou l'Ordre

- Les motions concernant la procédure ou l'ordre des activités peut être présentée par n'importe quel délégué sans avis préalable et à tout autre moment que lorsqu'un discours est en cours. De telles motions auront priorité sur d'autres affaires. Le président peut autoriser un délégué de parler pour et un autre contre la motion et ensuite mettre la motion au vote. Les motions qui relèvent de cette catégorie incluent des propositions visant à ajourner la discussion ou la séance, les motions de procéder au vote et les défis de la décision du Président.

- Un point de l'ordre, autre qu'une motion de procédure, doit être considéré immédiatement. Le président doit alors prononcer sa décision sur le point de l'ordre, qui, à moins qu'elle est contestée avec succès, sera définitive.

1.4 Procédures électorales

- Seuls les délégués accrédités ont le droit de vote. Le vote doit normalement se faire à mains levées.
- Les décisions sur les votes seront prises sur base d'une majorité simple des votants, sauf dans le cas des propositions visant à supprimer, ajouter ou amender la Constitution ou les Règlements, des propositions de suspendre un ou plusieurs ordres permanents ou à l'égard des défis aux décisions du Président, où il faut une majorité d'au moins deux tiers des membres présents et votants, pour que la proposition/défi soit adoptée.

2. **Ordres Permanents pour la diriger les Congrès**

2.1 Le Comité chargé des Ordres Permanents

Le Comité Exécutif de StreetNet va jouer le rôle du Comité chargé des ordres permanents et sous réserve des clauses 9.2 à 9.4 de la Constitution, doit faire un rapport sur les arrangements du Congrès International, y compris les propositions pour l'ordre des affaires et des débats, et toute autre question qui nécessite une décision pour la bonne marche des affaires.

2.2 Le/la Président(e) et le/la Vice-président(e) de la Conférence

2.2.1 Le/la président(e) et le/la Vice-président(e) du Congrès International seront le/la Président(e) et le/la Vice-président(e) de StreetNet.

2.2.2 Le Président prononce l'ouverture et la clôture du Congrès International, et dirige ses opérations et délibérations conformément à la Constitution et aux ordres permanents de StreetNet sur la conduite des Congrès.

2.2.3 En l'absence du/de la Président(e), le Congrès International sera présidé par le/la Vice-président(e) selon les directives de la Commission du Règlement.

2.2.4 En assumant l'intérim du/de la Président(e), le/la Vice-président(e) jouit des mêmes droits et responsabilités que le/la Président(e).

2.2.5 En l'absence du/de la Président(e) et du/de la Vice-président(e), la Commission des ordres permanents proposera une autre personne pour le Congrès de désigner pour présider le Congrès International et en le faisant assume les mêmes droits et responsabilités que le Président tout en faisant.

2.3 Election des Comités du Congrès

Lors de sa première session de travail, le Congrès International va élire un Comité de vérification des mandats composé de trois membres, et un Comité de Résolutions, dont le nombre des membres ne doit pas dépasser cinq. La Coordinatrice Internationale va nommer un(e) Secrétaire pour chaque Comité.

2.4 Le Comité de vérification des mandats

2.4.1 Le Comité de vérification des mandats sera chargé d'examiner les mandats de tous les délégués au Congrès International.

2.4.2 Il n'y aura pas de vote sérieux jusqu'à ce que le rapport du Comité de vérification des mandats soit approuvé par le Congrès International.

2.4.3 Aucun délégué dont le mandat est remis en cause par le Comité de vérification des mandats, ne va participer au vote sur le rapport du Comité de vérification des mandats.

2.4.4 Les décisions du Congrès International sur l'accréditation des délégués est définitive.

2.5 Le Comité chargé des Résolutions

2.5.1 Le Comité en charge des Résolutions sera responsable de l'examen des motions et amendements présentés conformément aux dispositions des clauses 9 et 13 de la Constitution de StreetNet, y compris toutes les motions reçues qui sont considérées par le Comite chargé des ordres permanents comme étant urgentes.

2.5.2 Le cas échéant, le Comité des Résolutions va combiner, re-rédiger et / ou supprimer toute ou partie des motions et amendements (mais ne va pas introduire de nouvelles matières qui n'y étaient pas à l'origine) dans le but d'accélérer les travaux du Congrès International.

2.5.3 Sous réserve de tout avis reçu du Comite charge des ordres permanents, c'est la responsabilité du Comité des résolutions de présenter au Congrès International, un rapport écrit concernant toutes les motions et amendements ; et le Comité peut aussi recommander que certaines motions / amendements seront remises au Conseil International. Et si possible, donner une brève indication des raisons de chaque décision sera donné.

2.5.4 Le rapport doit être mis devant le Congrès International pour approbation.

3. **Procédure de Nomination (candidatures) pour les élections au Conseil International**

3.1.1 Les nominations pour les élections au Congrès sont envoyées un mois avant le Congrès, au bureau de StreetNet par les organisations affiliées, sur un formulaire standard de nomination de StreetNet, signé par deux représentants autorisés dûment mandatés par leur organisation. La date limite pour envoyer les nominations est clairement indiquée par écrit, et tous les affiliés en sont informés bien avant la date limite indiquée.

3.1.2 Pas plus de deux nominations par organisation seront acceptées et, dans le cas de deux candidatures de la même organisation, celles-ci doivent être de différents sexes. Ceci nécessitera qu'à l'avance, les organisations affiliées puissent passer suffisamment de temps à obtenir un consensus parmi leurs membres dans la sélection démocratique d'un ou deux leaders qu'ils préfèrent nommer comme leaders internationaux pour le prochain mandat constitutionnel de trois ans dans StreetNet.

3.2 Les Règlements pour le retrait des candidatures (nominations):

- Les candidatures (nominations) pour les élections au Congrès peuvent être retirées au plus tard une semaine avant la date à laquelle le Congrès va commencer.
- Le retrait de candidatures (nominations) doit se faire par écrit et signé par un officier autorisé de l'organisation du candidat.
- Le retrait de candidatures après cette date doit aussi se faire par écrit et ne sera autorisée que par une résolution du Congrès.

4. **Procédure Electorale au Congrès**

4.1 Une liste des délégués mandatés sera préparée au début de la conférence. Ce sont ces délégués qui auront le droit de voter, conformément à la clause 9.1 (a) (iii) de la Constitution de StreetNet.

4.2 La (les) personne (s) qui dirige(nt) les élections (la Commission Electorale) recevra (ont) une copie de la liste des délégués mandatés lorsqu'ils arrivent pour diriger ces élections.

4.3 Il est de la responsabilité des organisations d'où proviennent les candidats, d'avoir quelqu'un qui va appuyer leurs nominations, et d'en notifier la Commission électorale.

4.4 Les objections à une quelconque nomination pour des raisons de violation de la Constitution de StreetNet doivent être déposées par écrit auprès de la Commission électorale, précisant les raisons de l'objection tout en précisant les dispositions constitutionnelles qui auraient été violées.

4.5 Avant le début du vote par les délégués au Congrès, il y aura un point à l'ordre du jour consistant en l'examen en plénière des résolutions pour le retrait des nominations, après quoi aucun autre retrait ne sera considéré.

4.6 Les élections se dérouleront en plénière. Avant le début du vote par les délégués au Congrès, la Commission électorale doit annoncer leurs décisions à l'égard des objections présentées avec eux conformément au point 2 ci-dessus.

4.7 Les votes seront comptés en plénière, et les résultats seront annoncés immédiatement après, en plénière aussi.

4.8 Les quinze (15) postes suivants sont à pourvoir, conformément aux articles 8 et 10.1 de la Constitution de StreetNet:

Le Président/e
Le Vice-Président/e
Le Secrétaire
Le Trésorier/e
+ Onze (11) membres supplémentaires

4.9 Un quota d'un minimum de 50% des femmes membres du Conseil International doit s'appliquer, selon les clauses 8/9/10 de la Constitution. Cela signifie un minimum de **huit** (8) femmes.

4.10 Chaque candidat doit être nommé et appuyé par deux organisations différentes. Les nominations sont motivées à travers le profil du candidat envoyé par l'organisation qui l'a nommée et distribué à l'avance à tous les affiliés. Si la candidature n'est pas

appuyée, la nomination tombe. S'il n'ya qu'un seul candidat à n'importe quelle position, il/elle est considéré(e) comme élu(e) d'office.

4.11 Etant donné que les nominations sont faites bien avant par les organisations affiliées, avec le mandat de leurs membres qui ne sont pas à mesure de participer au Congrès, seules les nominations reçues à l'avance seront considérées. Les candidatures des personnes qui ne sont pas présentes sont autorisées conformément à l'article 9.4.4 de la constitution de StreetNet.

4.12 Les élections doivent se dérouler au scrutin secret. Les bulletins de vote vides seront préparés à l'avance par la(les) personne(s) qui sont chargée des élections.

4.13 L'élection du Président(e) se fera en premier lieu, suivi par le(la) Vice-Président(e), le(la) Trésorier(e) et le(la) Secrétaire (dans cet ordre), et puis les onze membres supplémentaires sont élus simultanément.

4.14 La procédure à suivre est la suivante:

- La position **Président/e** sera votée librement, sans considérer le genre des candidats;

- Si la personne élue comme Président est un homme, alors toutes les candidatures de sexe masculin pour le poste de **Vice-Président/e** seront automatiquement disqualifies parce que la Vice-Présidente devra alors être une femme – si la personne élue pour être Président est une femme, le(la) Vice-Président(e) sera votée librement, sans considérer le genre du/de la candidat(e);

- Toute nomination à la Vice-Présidence provenant de la même organisation ou la même région que le/la Président(e) élu(e) doit également être disqualifiée conformément à la clause 9.4.3 de la constitution de StreetNet;

- Le poste de **Trésorier/e** est voté librement, sans considération particulière au genre du candidat – cependant, toute nomination au poste de Trésorier/e provenant de la même organisation que le/la Président/e élu/e ou le/la Vice-Président/e sera disqualifiée conformément à l'article 9.4.3;

- S'il n'y a pas encore deux femmes élues aux trois postes mentionnés ci-dessus, alors toutes les candidatures/nominations des hommes au poste de Secrétaire seront automatiquement disqualifiées comme **la Secrétaire** devra alors être une femme conformément à la clause 9.4.2 – s'il ya déjà deux femmes élues dans les trois positions mentionnées ci-dessus, le Secrétaire sera voté librement, peu importe le genre du candidat;

- Toute nomination au poste de Secrétaire venant de la même organisation que le/la Président/e élu/e, le/la Vice-Président/e ou le/la Trésorier/e doit également être disqualifiée conformément à la clause 9.4.3 de la constitution de StreetNet;

- Au minimum, 6 (six) des 11 (onze) postes **des membres supplémentaires**

doivent être des femmes, et ce conformément à la clause 10.1 (a) de la Constitution de StreetNet;

- **Chaque bulletin de vote** (pour les onze postes) complété devra respecter les normes minimales requises - c'est à dire tous les électeurs auront à voter pour six femmes ou plus et cinq hommes ou moins - et les onze personnes avec le plus grand nombre de votes seront sélectionnés (avec cette méthode, le quota nécessaire sera automatiquement respecté).

- **Tous bulletins de vote qui ne se conforment pas au quota requis d'au moins 6 (six) femmes candidates pour les onze membres supplémentaires seront considérés comme documents gâtés;**

- S'il n'ya que 6 (six) femmes ou moins qui sont nommées, elles seront considérées comme élues d'office sans opposition, et que l'élection ne va concerner que les 5 (cinq) postes restants, s'il ya plus de 5 candidatures de sexe masculin;

- S'il ya moins de 6 (six) femmes candidates, alors le reste des postes pour les femmes **va rester vacant** jusqu'à ce que le Conseil International les remplissent par des femmes, tel que l'exige la Constitution.

4.15 Pour chaque position, le nombre de voix reçues par chaque candidat sera lu et le candidat gagnant annoncé.

4.16 Les membres élus du Comité Exécutif et du Conseil International de StreetNet recevront chacun un Certificat de StreetNet qui indique leur position au sein du Conseil International. La Coordinatrice Internationale et le Président de la Commission Electorale vont apposer leurs signatures sur ces certificats.

5. **Termes de référence pour les organisations Points Focaux Régionaux**

Ces Termes de référence s'appliquent conformément à la nouvelle Clause 11 proposée dur les Structures Régionales de la Constitution de StreetNet.

5.1 Les organisations Points Focaux Régionaux sont responsables de faire ce qui suit:

5.1.1 Maintenir un compte bancaire dans lequel tous les fonds recueillis pour la structure régionale seront déposés, et dans lequel les fonds de StreetNet International pour des objectifs/projets spécifiques seront déposés;

5.1.2 Garder une liste actualisée des affiliés de StreetNet dans la région et toutes leurs coordonnées;

5.1.3 Mettre en place une structure adéquate de coordination pour soutenir l'organisation point focal dans la fonction de coordination régionale, et tenir le Conseil International de StreetNet informé de la composition, le fonctionnement et les activités de cette structure;

5.1.4 Prendre la responsabilité de communiquer avec tous les affiliés de StreetNet dans la région et s'assurer qu'ils sont informés des développements dans StreetNet International – en plus de la communication normale du bureau de StreetNet à tous les affiliés;

5.1.5 Prendre la responsabilité, avec les affiliés de StreetNet dans la région, d'organiser les initiatives régionales (en conformité avec les principes et politiques de StreetNet);

5.1.6 Envoyer les recommandations au nom de la région, après consultation de tous les affiliés de la région, au Conseil International et au Congrès International de StreetNet pour examen et/ou adoption;

5.1.7 Présenter des demandes/besoins au nom de la région, après consultation de tous les affiliés de la région, au Conseil International et/ou au Comité Exécutif pour un soutien financier ou non financier pour les activités régionales;

5.1.8 Lorsque StreetNet International demande un feedback ou une contribution de la région sur n'importe quelle question, communiquer directement avec les affiliés de la région afin de solliciter leurs points de vue, compiler une réponse régionale consolidée et la relayer à StreetNet International;

5.1.9 Convoquer les activités régionales de StreetNet dans cette région, conformément aux plans de travail et aux décisions du Congrès de StreetNet International et du Conseil international de StreetNet, et envoyer les rapports narratifs et financiers de toutes les activités régionales dans 2 semaines de chaque activité;

5.1.10 Informer constamment StreetNet International sur les progrès réalisés dans la région à travers des rapports réguliers par écrit au bureau de StreetNet.

5.2 Les structures régionales coordonnées par les organisations Points Focaux Régionaux n'ont pas de pouvoirs de décision sur l'ensemble de StreetNet International. Par conséquent, lorsque les affiliés de la région veulent proposer un

changement de politique ou une nouvelle politique, il sera de la responsabilité de l'organisation Point Focal Régional de transmettre cette proposition au Conseil International ou au Congrès International de StreetNet pour examen et/ou adoption.

5.3 Les structures régionales coordonnées par les organisations Points Focaux Régionaux peuvent fonctionner de façon autonome, mais pas indépendamment de StreetNet International. Par conséquent, ils peuvent prendre des décisions pour leur région – quitte à les transmettre au Conseil International de StreetNet pour la ratification.

5.4 Les structures régionales coordonnées par les organisations Points Focaux Régionaux n'ont pas le droit de s'établir en centres parallèles de pouvoir par rapport aux structures constitutionnelles de prise de décision de StreetNet International, ou de créer des divisions interrégionales entre les vendeurs de rue, les vendeurs informels de marche et les vendeurs ambulants, en violation de l'engagement de StreetNet pour l'unité de la classe ouvrière.

6. **Termes de Référence pour la Comité de la Jeunesse**

Ces Termes de Référence s'appliquent ensemble avec la nouvelle clause proposée no. 10.8 de la Constitution de StreetNet sur la Comité de la Jeunesse.

6.1 La Comité de la Jeunesse est chargée de s'occuper de ce qui suit:

- 6.1.1 Communiquer avec les jeunes de tous les affiliés de StreetNet et s'assurer qu'ils sont régulièrement informés de ce qui se passe au sein de StreetNet International – en plus des communications normales du bureau de StreetNet à tous les affiliés;
- 6.1.2 Envoyer des recommandations au Conseil International et au Congrès International de StreetNet pour examen et/ou adoption;
- 6.1.3 Envoyer ou présenter des requêtes au Conseil International et/ou Comité Exécutif de StreetNet International pour un soutien financier ou non financier pour les activités de la jeunesse;
- 6.1.4 Organiser des activités de la jeunesse de StreetNet, conformément au plan d'actions et aux décisions du Congrès de StreetNet International et au Conseil International, et envoyer les rapports narratifs et financiers de toutes les activités endéans 2 semaines de chaque activité;
- 6.1.5 Envoyer les rapports annuels écrits aux réunions du Conseil International de StreetNet.

6.2 La Comité de la Jeunesse doit s'efforcer d'ajouter de la valeur au travail de StreetNet de la manière suivante:

- 6.2.1 Élaborer des stratégies organisationnelles qui sont appropriées à la situation des jeunes vendeurs de rue, vendeurs informels de marché et colporteurs;
- 6.2.2 Encourager les jeunes travailleurs à développer leurs compétences en leadership et leur confiance en soi et encourager les membres des affiliés de StreetNet de nommer et élire les jeunes aux positions de direction au sein de leurs organisations à tous les niveaux, afin de renforcer le leadership de la jeunesse (surtout les jeunes femmes) dans l'économie informelle;
- 6.2.3 Organiser des activités éducatives et récréatives pour les jeunes vendeurs de rue, vendeurs informels de marché et colporteurs;
- 6.2.4 Élaborer des propositions de politique pour le travail de StreetNet International avec la jeunesse;
- 6.2.5 Elaborer des stratégies nationales et internationales dans le but de renforcer l'influence de la jeunesse de notre secteur sur la société en général, au niveau national et mondial;
- 6.2.6 Gérer la création de groupes culturels, des équipes sportives et des événements de StreetNet pour une participation active des jeunes membres des affiliées de StreetNet

8. Termes de Référence pour la Comité de l'éducation de travailleurs

8.1 Le Comité de l'éducation de travailleurs est un sous-comité du Conseil International de StreetNet conformément à l'article 10.6(d) de la constitution de StreetNet.

8.2 Le président du Comité l'éducation des travailleurs doit faire le rapport au Conseil International de StreetNet tous les 6 mois.

8.3 Les récommandations du comité de l'éducation des travailleurs doivent être ratifiées (ou renversées, au cas échéant) par le Conseil International.

8.4 Les tâches du travailleur de la Commission de l'éducation des travailleurs doivent guider et travailler avec les membres du personnel responsables du travailleur de l'éducation afin de s'assurer que ce qui suit soient faits:

- 8.4.1 Créer des modules sur les différentes formations des affiliés, tels que la formation sur les entreprises, sensibilisation et interaction avec les autorités
- 8.4.2 Développer le matériel de formation
- 8.4.3 Développer la voie d'encadrer les questions aux gouvernements
- 8.4.4 Identifier les organisations nationales et internationales qui pourvoient la formation des travailleurs, pour les affiliés
- 8.4.5 Publier & imprimer les matériaux didactiques pour la formation, les poster sur le site web de StreetNet
- 8.4.6 Enregistrer les meilleurs pratiques parmi les affiliés
- 8.4.7 Programmes d'exposition & des visites d'échanges
- 8.4.8 Evaluer les lacunes dans le renforcement des capacités
- 8.4.9 Construire la base des données des matériaux venant des affiliés

STREETNET INTERNATIONAL RESOLUTIONS

2004
Ier Congrès

1: Pour le Développement de Politique Promotionnelle pour les Vendeurs et Vendeuses dans les Rues de la part des Etats Nationaux.

2: Promotion des Femmes Travailleuses Informelles du Monde

3: Prêts

4: Vendeurs de Rue Etrangers et Migrants

5: Travail des Mineurs

6: Notre combat contre le harclement et les mesures svres de gouvernement

7: Enfants de la Rue

8: Sous-comit de collecte de fonds

2007
2ème Congrès

99: Travailleurs et travailleuses de l'économie informelle

10: StreetNet & la lutte contre la Pauvreté

11: Le Vih Sida Dans Leconomie Informelle

12: Education des travailleurs dans lEconomie Informelle

13: Critéres pour les Visites d'Échange

14: Création des Structures Rgionales au sein de StreetNet

15: Sous-comit de recherche des Fonds

2010
3ème Congrès

16: La Privatisation des Marchés

17: La formation d`une Commission pour travailler sur la structure organisationnelle pour renforcer la dmocratie interne et le niveau de reprsentation de StreetNet International

18: Levée de Fonds

19: L'économie de Solidarité Sociale

20: La mondialisation et l`économie informelle

21: Changement Climatique et Recyclage

22: Inclusion des vendeurs de rue dans les nouvelles politiques urbains

23: Journée Internationale de l'Economie informelle/Vendeurs de Rue

24: Les relations de Classe et d'emploi dans l`économie informelle

25: Le commerce mondial

26 : Prédiction et avertissement dans les problèmes de santé

2013
4ème Congrès

27: Ajout de la structure régionale sur StreetNet

28 : Travail migrant et commerce transfrontalier

29 : Réglementation du commerce ambulant

30 : Terminologie

2016
5ème Congrès

31 : La création d'UTREIN

32: La création d'un Mécanisme de Formation de StreetNet International

33 : La création d'un Mécanisme de Supervision et de Discipline

34 : Privatisation des marchés

35: Corruption

2019
6ème Congrès

36 : Organisation inclusive

37 : Extension de la couverture de protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle

38: Succession du Coordinateur International de StreetNet

39 : Commerce transfrontalier informel

40 : Participation des points focaux régionaux aux réunions du comité exécutif

41 : Soutien aux travailleurs vénézuéliens qui ont émigré ces dernières années vers d'autres pays en raison de la crise économique actuelle

42 : Nouvel agenda urbain et la ville que nous voulons

43 : L'avenir du travail

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA RÉGION DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

CONCERNANT

LES AMENDEMENTS À LA CONSTITUTION POUR LE PROCHAIN CONGRÈS AU RWANDA, LES 3-6 MAI 2023

ÉTABLISSEMENT DES COMITÉS RÉGIONAUX

NOTANT que le système de bonne gouvernance a été une préoccupation principale de StreetNet international, car il nécessite l'implication ou la participation des membres à tous les niveaux de l'organisation dans le développement, la prestation de services, la prise de décision et la satisfaction des besoins des membres par le biais de l'interaction ;

OBSERVANT l'écart existant depuis un certain temps en matière d'interaction des membres, de coordination et de système de résolution de problèmes en groupe en raison de l'absence d'une structure de prise de décision qui a rendu problématique la coordination régionale ;

RÉALISANT l'importance d'avoir une structure (un comité) et un système transparent et crédible pour une bonne coordination, permettant la résolution de problèmes en groupe, qui pourrait devenir un forum pour présenter de multiples points de vue avec le pouvoir de prise de décisions ;

La région,

DÉCIDE d'introduire dans la constitution des comités régionaux qui devraient être des sous-comités du conseil exécutif composés d'un nombre considérable de représentants de la région dont les membres devraient se réunir pour discuter et décider des développements régionaux, des programmes de résolution de problèmes et des recommandations.

PRISE EN COMPTE DES STÉRÉOSPÉCIFICITÉS DES QUATRE EMPLOYÉS DU BUREAU

RÉALISANT que l'égalité des sexes englobe une approche du développement humain en matière du bien-être social, qui comprend la définition du développement comme le processus de renforcement des capacités de tous les membres d'une société et marque ainsi une rupture distincte avec d'autres approches au traitement des êtres humains comme une fin en soi, plutôt que comme des instruments au service d'autres fins. Cette approche nous permet de traiter les questions d'égalité des sexes d'une manière plus holistique, les hommes et les femmes étant considérés comme des êtres précieux en soi ;

OBSERVANT que l'égalité des sexes dans de nombreuses institutions, y compris StreetNet, a été mal interprétée et mise en œuvre de manière biaisée pour les femmes uniquement ;

RÉALISANT que si cette tendance se poursuit, cela démoralisera les membres masculins qui se verront sentir sans avoir une importance dans l'organisation ;

NOTANT AUSSI que le développement humain élevé ne se traduit pas nécessairement par une part égale des avantages à accorder aux hommes et aux femmes, mais par l'octroi d'opportunités importantes plutôt que de simples réalisations, et ouvre donc la discussion à diverses dimensions conduisant à l'autonomisation des hommes et des femmes ;

Cette région,

DÉCIDE que les postes de quatre membres du bureau (président, vice-président, secrétaire et trésorier) soient partagés de manière équitable entre les représentants des deux sexes. Cela signifie que si le président est une femme, le vice devrait automatiquement être un homme. Il en va de même pour le secrétaire et le trésorier, compte tenu des stéréospécificités des 4 premières positions (4 nominés, 2 hommes et 2 femmes).

NOMINATION D'UN COORDINATEUR INTERNATIONAL ADJOINT

NOTANT que le travail dans StreetNet, comme dans toute autre organisation internationale, implique le plein engagement d'un employé exécutif, en l'occurrence du coordinateur international dont la charge de travail nécessite un adjoint pour des raisons d'efficacité et pour réduire la détresse mentale ;

OBSERVANT le retard dans certains cas sur l'actualisation des activités en raison de leur autorisation tardive ;

RÉALISANT qu'un être humain est en proie à des maladies et à d'autres phénomènes qui peuvent empêcher la personne d'exercer ses fonctions et que le partage des responsabilités minimiserait ces retards imprévus et allégerait la charge fonctionnelle, en particulier dans les grandes organisations comme StreetNet International,

Cette région,

DÉCIDE que la constitution soit amendée pour inclure un coordinateur international adjoint afin de partager les rôles avec le coordinateur international. Ce poste devrait être pourvu de préférence par un candidat africain. Le coordinateur international adjoint pourrait être engagé à temps plein ou à temps partiel en fonction de la disponibilité des fonds.

Réunion régionale de la SNI pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre - Dakar (9 - 11 mai)

LES RESOLUTIONS/POLITIQUES DE STREETNET INTERNATIONAL A EXAMINER LORS DU CONGRES INTERNATIONAL 2023

Lors de la réunion régionale de Dakar (à laquelle ont participé les affiliés d'Afrique de l'Ouest et du Centre), les propositions suivantes ont été présentées au sujet de la constitution de StreetNet International. Lors de la réunion virtuelle des points focaux régionaux en janvier 2023, les affiliés ont consenti à les soumettre à la considération du 7ème Congrès de SNI:

Réviser la constitution du SNI pour amender les articles en apport avec les élections du Comité exécutif :

- La présidence et la Vice-présidence ne peuvent pas venir de la même région
- Inclure la dimension jeune dans les structures du SNI
- La prise en compte des personnes vivant avec le handicap.

Suggestion de résolutions:

- Point 38 des résolutions à supprimer
- Point 41 si c'est toujours d'actualité avec le peuple vénézuélien, qu'on ne l'enlève pas mais on rajoute le peuple ukrainien ;
- Mise en place d'un fonds d'appui en cas de pandémie
- Pérennisation de l'appui aux actions liées au projet sur le commerce transfrontalier
- Appui à la formalisation des travailleurs de l'Economie Informelle
- Obligation de la célébration de la Journée internationale des travailleurs de l'Economie Informelle par tous les affiliés se SNI
- Mettre sur place des stratégies de résilience et d'adaptation pour les travailleurs de l'Economie Informelle en cas de catastrophes

**Animateur des travaux de groupes : Komi KESSOUAGNI, Point Focal Régional*

Propositions d'amendements à la constitution de StreetNet International

A l'attention des délégués au 7e Congrès international de StreetNet.

Depuis le premier congrès international qui s'est tenu le 17 mars 2004, nous travaillons avec la même constitution, même si StreetNet s'est étendu à travers le monde, en Asie, en Europe et en Amérique. A cet égard, il nous paraît opportun et nécessaire d'y apporter des modifications.

Le Point Focal Régional d'Amérique et ses organisations membres proposent les modifications suivantes :

5. ADHESION

5.5 Une organisation dont la candidature a été rejetée aura droit au remboursement de tous frais payés lors de la demande d'admission.

Proposition :
A supprimer ce point, car si l'organisation n'a pas été acceptée, elle ne devrait pas verser de cotisations, quelles que soient, à StreetNet.

6. FIN D'ADHESION

6.2 Une organisation membre peut selon la procédure requise, être suspendue ou expulsée sur décision du conseil international pour avoir agi contre les buts et objectifs de StreeNet, mais qui devra être approuvé en dernier par le congrès international.

6.2 Une organisation membre peut, selon la procédure requise, être suspendue ou expulsée sur décision du conseil international, avec 50 % plus 1 voix de ses membres, pour avoir agi contre les buts et objectifs de StreetNet.

9. **CONGRES INTERNATIONAL**

L'organe suprême de gouvernance de StreeNet sera le congrès international.

Les délégués présents aux congrès doivent être des travailleurs indépendants et non des employés exécutifs embauchés par les organisations.

7. FRAIS D'AFFILIATION

7.1 Toutes les organisations membres doivent payer des cotisations d'affiliation lors de leur adhésion à StreetNet et des cotisations annuelles par la suite. Les montants de cette cotisation d'adhésion, ainsi que ceux des cotisations annuelles, seront déterminés de temps à autre par un vote à la majorité des deux tiers du Conseil international.

7.1 Toutes les organisations membres doivent payer des cotisations d'affiliation lors de leur adhésion à StreetNet et des cotisations annuelles par la suite. Les montants de cette cotisation d'affiliation, ainsi que ceux des cotisations annuelles, seront déterminés par le Congrès international, approuvés avec 50 % plus 1 voix de ses membres et revus tous les deux congrès.

8. STRUCTURES ORGANISATIONNELLES

Structures Régionales : dans chaque région, des structures autonomes établies par StreetNet sont coordonnées par des organisations de Points focaux régionaux qui seront désignés par le Congrès international ou le Conseil international.

Structures Régionales : dans chaque région, les structures autonomes établies par StreetNet sont coordonnées par les organisations de Points focaux régionaux qui seront choisies parmi leurs organisations affiliées dans le but de leur représentation et compte rendu devant le Conseil international.

8.1 L'organisation doit :

- exister dans son droit propre, séparément de ses membres ;
  - être capable de posséder une propriété et avoir d'autres possessions ;
  - être capable de poursuivre dans la justice et d'être poursuivie devant la justice en son propre nom ;

- L'organisation pourra continuer à exister même quand son adhésion change et qu'il ait des différents agents au bureau.

- exister en tant que telle, indépendamment de ses membres ;
  - être en mesure de gérer ses biens et autres actifs ;
  - pouvoir ester en justice en son propre nom ;
  - continuer son existence même lorsque ses membres et ses employés du bureau changent ;
  - avoir un statut juridique accordé par une autorité compétente.

9.1 Composition

(iii) Seulement les délégués présents au congrès international auront à voter, à raison d'une voix par délégué présent.

(iii) Seuls les délégués présents au Congrès international auront droit de vote, à raison d'une voix par délégué présent. La commission du congrès examinera la participation de l'organisation hôte.

9.4 Élection des membres du bureau

9.4.1 Les congrès internationaux, à leurs réunions ordinaires, devront élire parmi leurs organisations membres du secteur des vendeurs du marché, de rue et/ou ambulants, ou organiseurs des vendeurs du marché, de rue et/ou ambulants, un président international, un vice-président, un trésorier et un secrétaire dont les conditions sont régies par la clause 9.10 ci-dessus, pour remplacer leurs homologues dont le mandat expire à l'élection. Les titulaires en exercices seront éligibles à réélection jusqu'à trois fois.

9.4.1 A chaque congrès international ordinaire, les membres éliront, parmi leurs organisations affiliées du secteur des vendeurs de rue, un(e) président(e) international(e), un(e) vice-président(e), un(e) trésorier(ère), un(e) secrétaire, un(e) auditeur(trice) et un(e) rapporteur(euse), dont les mandats expirent, sous réserve de la clause 9.10 ci-dessous. Les titulaires sont rééligibles pour un maximum de trois mandats.

9.4.4 Un candidat nommé peut être élu en absence. Les élections devront être faites au vote secret, excepté le cas où le nombre des nominations requises n'est pas obtenu. Les candidats nommés seront déclarés dûment élus sans qu'il y ait vote.

9.4.4 Un candidat nominé ne peut être élu par contumace. Les élections se font au scrutin secret. Toutefois, si le nombre de candidatures reçues est inférieur au nombre requis, les candidats ainsi désignés sont déclarés dûment élus sans procéder à un vote.

9.9 Coordinateur international

Le coordinateur international sera engagé et rendra compte au conseil international et aura les devoirs suivants :

Le Coordinateur international sera nommé par le Conseil international et approuvé en cette qualité par le Congrès international. Il (elle) sera responsable devant ce dernier des aspects administratifs, et aura les obligations suivantes :

9.11 **Membres du bureau provisoires**

9.11.1 Au cas où le poste d'un membre du bureau deviendrait vacant entre les deux congrès internationaux, le conseil international devra choisir par deux tiers de la majorité du scrutin, parmi les membres du conseil international, un membre capable de remplir cette tâche jusqu'à ce que le nouveau congrès international ne soit tenu.

9.11.1 Au cas où le poste d'un titulaire international deviendrait vacant entre deux congrès internationaux, le Conseil international élira, au scrutin, un rapporteur intérimaire qui exercera ces fonctions jusqu'au prochain Congrès international ordinaire.

10.1 Composition

Le conseil international sera composé du président international, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et délégués et suppléants comme suit:

Le Conseil international comprend le/la président(e) international(e), le/la vice-président(e), le/la secrétaire, le/la trésorier(ère), l'auditeur(trice), le/la rapporteur(euse) et les délégués et suppléants comme suit :

10.4 Les membres du conseil international recevront du secrétaire ou du coordinateur international une notification écrite précisant la date et le lieu des réunions au moins un (1) mois avant la date de ces réunions, à condition qu'une courte notification de sept jours (7) jours avant la réunion extraordinaire ne soit décidée par le président. L'ordre du jour sera attaché à l'annonce de la réunion, à défaut, il sera remis aux délégués deux (2) semaines avant la réunion, excepter en cas de réunion extraordinaire.

10.4 Les membres du Conseil international sont informés par écrit de la date et du lieu des réunions par le Secrétaire ou le Coordinateur international au moins un (1) mois avant la date de ces réunions, étant entendu qu'un préavis plus court, d'au moins dix (10) jours, peut être donné à la discrétion du Président pour les réunions extraordinaires. L'ordre du jour de la réunion doit être joint à la convocation, à défaut de quoi il doit être distribué aux délégués par écrit au moins deux (2) semaines avant la réunion, sauf en cas de réunion extraordinaire.

10.7 **Comité exécutif**

- Le Comité Exécutif sera l'organe d'exécution du conseil international et sera composé de :

- Président
- Vice-président
- Trésorier
- Secrétaire
- Coordinateur (*ex-officio* sans droit de vote)

- Président
- Vice-président
– Trésorier
- Secrétaire
- Auditeur
- Rapporteur
– Coordinateur (*ex-officio* sans droit de vote)

12. **FINANCES**

12.1 **Comptes**

(a) Les frais organisations membres seront remis au Coordinateur International et seront déposé quatorze(14) après réception dans une banque décidée par le Conseil International. Ce compte sera appelé Compte de StreetNet.

(a) Toutes les cotisations des organisations membres seront remises au Conseil international pour examen, puis au coordinateur, au nom du trésorier, et seront déposées dans les quatorze (14) jours suivant leur réception dans une banque choisie par le Conseil international. Ce compte bancaire s'appellera le compte international de StreetNet.

1. Finances régionales

12.2.1 Les bureaux régionaux de StreetNet devront gérer leurs propres fonds et finances. Cependant, les fonds générés par StreetNet pour ces bureaux seront gérés au moyen d'un contrat écrit qui devra être déterminé par le conseil international et signé entre les représentants désignés du conseil international et des structures du secrétariat régional reconnues.

12.2.1 Les bureaux régionaux de StreetNet devront gérer la collecte de leurs propres fonds et leurs finances. Cependant, les fonds collectés par StreetNet pour ces bureaux régionaux seront gérés par le biais de contrats écrits qui seront déterminés par le Conseil international et signés par les représentants de la structure régionale.

13. INTERPRÉTATION DE LA CONSTITUTION

13.2 En cas de toute différence de signification entre les différentes versions de cette constitution, la version anglaise va prédominer.

13.2 En cas de différence de sens entre différentes versions de la présente Constitution, la langue de la région fait foi.

Élection des comités du Congrès

Lors de sa première séance de travail, le Congrès international élira un comité de vérification des pouvoirs composé de trois membres et un comité des résolutions, dont le nombre de membres ne dépassera pas cinq personnes. Le coordinateur international nommera un secrétaire pour chaque comité.

Lors de sa première séance de travail, le Congrès international élira une Commission de vérification des pouvoirs composée de trois membres et une Commission des résolutions, dont le nombre de membres ne dépassera pas cinq personnes. Chaque commission désignera un secrétaire parmi ses membres.

Procédure d'élection à suivre au Congrès international de StreetNet

- Les quinze (15) postes suivants doivent être élus, conformément aux clauses 9.4 et 10.1 de la constitution de StreetNet :

Président
Vice-président
Secrétaire
Trésorier
+ onze (11) membres supplémentaires

Président
Vice-président
Secrétaire

Trésorier
Auditeur
Rapporteur
+ onze (11) membres supplémentaires du Conseil

- Chaque candidat doit être nommé et appuyé par deux organisations différentes. Les nominations sont motivées à travers le profil du candidat envoyé par l'organisation qui l'a nommée et distribué à l'avance à tous les affiliés. Si la candidature n'est pas appuyée, la nomination tombe. S'il n'y a qu'un seul candidat à n'importe quelle position, il/elle est considéré(e) comme élu(e) d'office.

- Chaque candidat doit être nominé par l'organisation qu'il (elle) représente. Les nominations doivent être motivées au moyen d'un profil de candidat, envoyé par l'organisation de nomination et diffusé à l'avance à tous les affiliés.

- Si la personne élue comme Président est un homme, alors toutes les candidatures de sexe masculin pour le poste de **Vice-Président/e** seront automatiquement disqualifies parce que la Vice-Présidente devra alors être une femme – si la personne élue pour être Président est une femme, le(la) Vice-Président(e) sera élu(e) librement, sans considérer le genre du/de la candidat(e);

- si la personne élue au poste du président est un homme, toutes les candidatures masculines au poste de **vice-président** seront automatiquement disqualifiées, car le poste du vice-président devra alors être accordé à une femme. Si la personne élue présidente est une femme, le poste de vice-président doit être accordé à un homme.

- S'il n'y a pas encore deux femmes élues aux trois postes mentionnés ci-dessus, alors toutes les candidatures/nominations des hommes au poste de Secrétaire seront automatiquement disqualifiés comme **la Secrétaire** devra alors être une femme conformément à la clause 9.4.2 – s'il y a déjà deux femmes élues dans les trois positions mentionnées ci-dessus, le Secrétaire sera voté librement, peu importe le genre du candidat ;

- S'il n'y a pas encore deux femmes qui seraient élues aux trois postes susmentionnés, toutes les candidatures masculines au poste de **secrétaire** seront automatiquement disqualifiées, car le secrétaire devra alors être une femme, conformément à la clause 9.4.2.

5. **Termes de référence pour les organisations de points focaux régionaux**

- Les structures régionales coordonnées par les organisations des Points focaux régionaux n'ont pas de pouvoirs de décision sur l'ensemble de StreetNet International. Par conséquent, lorsque les affiliés de la région veulent proposer un changement de politique ou une nouvelle politique, il sera de la responsabilité de l'organisation du Point focal régional de transmettre cette proposition au Conseil international ou au Congrès international de StreetNet pour examen et/ou adoption.

- Les Points focaux régionaux ont des pouvoirs de décision pour StreetNet International dans son ensemble. Par conséquent, lorsque les affiliés de la région souhaitent proposer un changement de politique ou une nouvelle politique, l'organisation du Point focal régional aura à transmettre cette proposition au Conseil de StreetNet International ou à son Congrès pour information.

- Les Points focaux régionaux élisent au sein de leurs organisations membres les secrétaires suivants :

  1- Secrétaire chargé des affaires des migrants

  2- Secrétaire chargé de la sécurité Sociale

CONFEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU SENEGAL CNTS
Amendments sur la constitution de Street Net International 7ème Congrès 2023

9.9 **Coordinateur International**

9.9.2 prendre toutes les dispositions nécessaire en consultation avec le trésorier pour s'assurer que le documents comptables appropriés de StreeNet sont tenus, vérifier ces documents et préparer un bilan annuel consolidé et une déclaration de revenu et des dépenses et mettre ces informations à la dispositions des fonctionaires et des membres.

Définir la relation entre le trésorier et l'admisnitrative financière dans la constitution

10.1 **Composition du conseil inter national**

Le conseil international sera composé, du président international, du vice-président , du sécrétaire, du trésorier et délégués et altérnants comme suite:

(a) Les onze (11) réprésentants élus des organisations membres, du secteur des vendeurs du marché, de rue et/ou ambulants, ou organiseurs des vendeurs du marché, de rue et/ou ambulants (comme envisagé dans le clause 2 ci-dessus) présentes au congrès international dont au moins six (6**)** devront être des femmes.

Est ce qu'il n'est pas temps de revoir le nombre des membres du à la hausse pour permettre à plus d'affiliés à participer au conseil ?

(b) Aucun affilié n'aura plus d'un membre au Conseil International.

Voir s'il n'ya pas d'amalgame entre ce point (b) du conseil et le point 3.1.1 du règlement du congrès

11. **STRUCTURES REGIONALES**

11.2 Un pays point focal par région de StreetNet identifié conformément à la Clause 11.1 ci-dessus, sera nommé par le Congrès International ou le Conseil International, et le(s) affilié(s) de StreetNet dans ce pays va/vont loger la structure régionale de StreetNet et coordonner la communication entre les affiliés de la région.

11.3Seules les organisations affiliées à StreetNet seront éligibles comme membres de la structure régionale de StreetNet.

1 Quel est le statut et la coposition des membres du bureau régional et la durée du mandat du bureau régional?

Règlements du Congrès

3. **Procédure de Nomination (candidatures) pour les élections au Conseil International**

3.1.1 Pas plus de deux nominations par organisation seront acceptées et, dans le cas de deux candidatures de la même organisation, celles-ci doivent être de différents sexes.

Federacion de Organizaciones de Trabajadores /as Del Sector Social e Informal de la Economía de Honduras (FOTSSIEH). Barrio Medina 15 Y 16 Calle 6 y 7 Ave. Pasaje Canales casa #34 San Pedro Sula, Cortes, Honduras, Centro América. Founded on August 13, 2017, organization No. 0472018 granted June 18, 2018. Email: fotssieh.2001@gmail.com, (504) 9840-1778).

San Pedro Sula, département de Cortes, 15 février 2023

Les évaluations par FOTSSIEH faites à la base des dispositions de la Constitution de StreetNet.

Point focal pour les Amériques

Chers collègues,

La Fédération des organisations de travailleurs du secteur social et informel de l'économie du Honduras, ci-après FOTSSIEH, formule par la présente ses recommandations et observations à évaluer ultérieurement sur la base du document constitutif et réglementaire de StreetNet. Grâce à ces évaluations, effectuées par le Comité exécutif national, nous avons constaté un certain nombre de lacunes. Pour cette raison, nous considérons que les amendements proposés doivent servir à renforcer les organisations démocratiques, institutionnelles et représentatives affiliées à StreetNet, et nous espérons que ces amendements seront considérés comme des éléments de base pour le développement du secteur informel au niveau national et international.

Dans la section 2.1.1, concernant les organisations ayant droit de s'affilier à StreetNet, nous apprécions que cette dernière soit très limitée, car elle n'intègre pas les travailleurs, et surtout ceux qui exercent leurs activités dans des zones rurales en tant que travailleurs indépendants, là où il existe des organisations syndicales. De plus, nous ne soutenons pas la constitution de coopératives puisque ces entités sont, par leur vocation, à but lucratif.

Dans la section 2.2, par rapport au fonctionnement de différentes organisations dans le même pays, nous le trouvons inacceptable puisque les objectifs et les principes ne sont pas les mêmes, bien que ces organisations soient établies conformément aux règles internes, leur pratique ne vise pas la défense des travailleurs, mais l'exploitation des travailleurs par la direction (corruption).

Dans la section 7.1 – cotisations d'affiliation, FOTSSIEH propose que ces cotisations, ainsi que les cotisations annuelles, soient revues, définies et approuvées tous les quatre ans par le congrès international, qui est la plus haute autorité.

STRUCTURES DE L'ORGANISATION

En ce qui concerne les structures régionales, la FOTSSIEH propose que ces organisations soient reconnues par l'État par le biais de la reconnaissance de leur statut juridique.

Article 9.2 – Réunions

Au deuxième alinéa, il est mentionné que les membres seront convoqués par écrit. Nous proposons qu'au lieu d'utiliser le mot « invités », ils soient « convoqués » puisqu'ils font partie de la structure organisationnelle de StreetNet et ont le devoir et l'obligation d'y participer.

Dans la section 9.4.1 – réélection des personnes en poste, le FOTSSIEH déclare que, pour des raisons de démocratie, de participation et de représentation, il ne devrait pas y avoir plus de deux mandatures et qu'il peut y avoir une réélection continue ou alternative.

Dans la section 9.4.4, prévoyant la possibilité pour un candidat désigné d'être élu par contumace (*in absentia*), nous ne trouvons pas acceptable qu'une personne absente puisse être élue. Les candidats désignés doivent être présents.

Dans la section 11 – point focal des structures régionales. FOTSSIEH propose la révision des dispositions régissant le fonctionnement des points focaux avec une attention particulière au rôle stratégique à jouer par ces derniers sur la base de la constitution de StreetNet. Selon la section 5.1.1, les organisations des points focaux doivent présenter au conseil international des rapports annuels sur leurs activités, sur la collecte de fonds et sur la gestion financière. Nous croyons que tout ce processus, mené par les coordinateurs régionaux, devrait être analysé, discuté et approuvé par les organisations membres de chaque région. De plus, nous croyons qu'un rôle politique, économique et social plus important devrait être joué par les PFR dans le renforcement des organisations concernées.

Les structures régionales doivent promouvoir et respecter les nominations faites officiellement par chaque organisation suivant les procédures de nomination appropriées et en respectant l'autonomie et l'indépendance qui caractérise chaque organisation.

De la même manière, nous proposons qu'au niveau régional, les points focaux restent à l'écart et se soustraient aux conflits internes de chaque organisation.

Section 6 – Mandat du comité des jeunes.

La section 10.08 prévoit l'intégration de deux membres au niveau de chaque région. Selon notre interprétation, cette intégration est très limitée, puisque le nombre de jeunes n'est pas suffisant pour intégrer. Il est donc nécessaire de promouvoir la participation et l'intégration des jeunes hommes et femmes dans toutes les organisations affiliées à StreetNet.

M. Jamalladin ISMAYILOV

Secrétaire International de StreetNet

Président de la Commission disciplinaire de StreetNet

Mme Lorraine SIBANDA,

Présidente de StreetNet International,

Membres du Comité exécutif de StreetNet,

Affiliés de StreetNet

Objet : Amendements proposés au Code de conduite de StreetNet

Madame la Présidente de StreetNet, les membres de l'équipe de direction et les représentants des affiliés,

Au nom de la Commission disciplinaire de StreetNet International, nous demandons par la présente à tous les affiliés de considérer les amendements proposés au Code de Conduite actuel de StreetNet et d'en discuter lors du prochain Septième Congrès, comme suit :

- numéroter tous les paragraphes du document du Code de conduite (tel que proposé) ;

- insérer dans l'édition actuelle du Code de conduite un chapitre sur la responsabilité disciplinaire pour violation des dispositions du Code de conduite.

Amendements proposés au Code de conduite de StreetNet :

Ajouter les paragraphes suivants :

10. Responsabilité disciplinaire pour violation des dispositions du Code de conduite

10.1. Si un responsable d'un affilié enfreint grièvement les exigences du Code de conduite de StreetNet International dans le cadre de ses fonctions, la Commission disciplinaire peut, à l'issue d'une procédure en bonne et due forme, prononcer les sanctions suivantes à l'encontre du responsable en question :

- une réprimande sévère suivie d'un avertissement aux contrevenants aux dispositions du Code ;

- refuser d'inscrire toute personne ayant violé le Code de conduite comme candidat à un poste à responsabilité au sein de StreetNet International, à l'occasion du processus d'élection à venir pendant le Congrès ;

- exclure ou suspendre l'adhésion de l'affilié à StreetNet International lorsque des manquements à la discipline de la part d'un ou de plusieurs responsables de l'affilié conduisent à un conflit sérieux et/ou à une scission dans le collectif de travailleurs et/ou de l'organisation elle-même.

11. Les procédures disciplinaires sont menées par le Comité exécutif de StreetNet International sur la base des décisions soumises par la Commission disciplinaire de StreetNet International.

Respectueusement,

Jamalladin ISMAYILOV */signature/*

Proposition de résolution des affiliés de Côte d'Ivoire

Nous FETTEI-CI, affiliés de Streetnet international en Côte-d'Ivoire, après des échanges et des rencontres, avons souhaité qu'une résolution soit prise dans le cadre de la prévention en matière de la sécurité et santé au travail.

1/ le fait que la conférence internationale du travail de juin 2022 a fait de la Convention N°155 une loi fondamentale pour la lutte contre les maladies professionnelles et cela dans tous les secteurs d'activités.

Dans le cadre de nos différentes activités sur la SST en faveur des vendeuses dans les marchés ; les abords des rues et ambulants ; nous avons constaté et détecté plusieurs cas de maladies professionnelle :

Risques identifiés

- ***Risques chimiques***

Exposition à des liquides, des solides, des poussières, des vapeurs et des gaz;

- ***Risques physiques***

Tels que bruit, vibrations, mauvais éclairage, rayonnements et températures extrêmes ;

- ***Risques biologiques***

Tels que bactéries, virus, déchets infectés et infestations;

- Risques psychologiques Stress et les clients difficiles;
- ***Risques liés à l'ergonomie,***
  Sièges et postes de travail inadaptés ou méthodes de travail mal conçues.

Conséquences des maladies professionnelles

- la souffrance due à la blessure ou à la maladie;
- la perte de revenus;
- le risque de perdre son emploi;
- le coût du traitement médical.

Au regarde de tout sa, nous la Côte-d'Ivoire disons qu'il faut impérativement prendre une résolution qui permettra au affiliés de créer des comités au sein de leur organisation, pour garantir la sécurité et la santé de nos membres, pour cela nous souhaitons que, StreetNet introduise des formations d'éducation ouvrière en matière de prévention en SST dans l'économie informelle avec des modules adapté a nos activités.

2/ La convention 190 certes n'a pas été encore ratifié dans notre pays mais, nous avons identifiés des cas de violences dans le milieu du travail des travailleuses et travailleurs informelle.

3/ Nous proposons que les 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre à l'égard des femmes et des filles qui démarre le 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et prend fin le 10 décembre, qui marque la Journée des droits humains, fassent aussi partie des résolutions à prendre pour des actions à mener par les affiliés de chaque pays à la date indiquée.

Fait à Abidjan le 23 Janvier 2023

Pour la FETTEI-CI

La Présidente Nationale

FETTEI-CI
Fédération des Travailleuses, Travailleurs
dans l'Economie Informelle de
Côte d'Ivoire

Madame DOUAI Marcelline

Liste des nominations 2023

Au 4 avril 2023

POSITION	NOMS	GEN	ORGANISATION	FORM Y/N	PROFIL Y/N
PRÉSIDENT	Lorraine Sibanda	F	**ZCIEA** Zimbabwe	Y	Y
	Annie Diouf	F	**CNTS** Senegal	Y	Y
	Deborah Freeman	F	**UNIWA** Ghana	Y	Y
	Gilberto Vazquez Muro	M	**FNOTNA** Mexico	Y	Y
VICE-PRÉSIDENT	Alberto Santana	M	**FUTTEINCO** Dom Rep	Y	Y
	Juliano Fripp	M	**UNICAB** Brazil	Y	Y
	Gilberto Vazquez Muro	M	**FNOTNA** Mexico	Y	Y
	Anthony Kwache	M	**KENASVIT** Kenya	Y	Y
SECRÉTAIRE					
	Jamaladdin Ismayilov	M	**Xhidmat-ISH** Azerbaijan	Y	Y
	Jose Herminio Diaz	M	**FESTIVES** El Salvador	Y	Y
	Jorge Antonio Peralta	M	**FENTRAVIG** Guatemala	Y	Y
	Evelia Diaz Martinez	F	**FNOTNA** Mexic	Y	Y
TRÉSORIER	Jeannette Nyiramasengesho	F	**SYTRIECI** Rwanda	Y	Y
	Martha Garcia Santoyo	F	**FNOTNA** Mexico	Y	Y
	Jorge Antonio Peralta	M	**FENTRAVIG** Guatemala	Y	Y
MEMBRE DU CONSEIL	Annie Diouf	F	**CNTS** Senegal	Y	Y
	Jeannette Nyiramasengesho	F	**SYTRIECI** Rwanda	Y	Y
	Martha Garcia Santoyo	F	**FNOTNA** Mexico	Y	Y
	Yaskevich Iryna	F	**Vmeste** Belarus	Y	Y
	Mwijuka Jesca	F	**UMAEU** Uganda	Y	Y
	Haja Balkisu Faoud Kamara	F	**SLeTU** Sierra Leone	Y	Y
	Jamaladdin Ismayilov	M	**Xhidmat-ISH** Azerbaijan	Y	Y
	Afiavi Anastasie Chodaton	F	**SYNAVAMAB** Benin	Y	Y
	Kadiatou Barry	F	**CNTG** Guinea	Y	Y
	Tamara Bodnari	F	**MBS** Moldova	Y	Y
	Gbenga Komolafe	M	**FIWON** Nigeria	Y	Y
	Adopo Chiadon Marcelline	F	**FETTEI-CI** Côte d'Ivoire	Y	Y
	Alberto Santana	M	**FUTTEINCO** Dom Rep	Y	Y

Liste des nominations 2023

Au 4 avril 2023

	Ndagou Dia	F	**CNTS** Senegal	Y	Y
	Kashiwa Lameck	M	**AZIEA** Zambia	Y	Y
	Zara Congo	F	**SYNAVFL** Burkina Faso	Y	Y
	Juliano Fripp	M	**UNICAB** Brazil	Y	Y
	Jose Herminio Diaz	M	**FESTIVES** El Salvador	Y	Y
	Mariela Vasquez	F	**UGTI-CUT** Columbia	Y	Y
	Alice Nkunzimana	F	**SYVEBU** Burundi	Y	Y
	Deborah Freeman	F	**UNIWA** Ghana	Y	Y
	Anthony Kwache	M	**KENASVIT** Kenya	Y	Y
	KenWilliams Mhango	M	**MUFIS** Malawi	Y	Y
	Jorge Antonio Peralta	M	**FENTRAVIG** Guatemala	Y	Y
	Zada Foumakoye	M	**UGSEIN** Niger	Y	Y
	David Pena	M	**SINTRALOC** Chile	Y	Y
	Maya Gurung	F	**NEST** Nepal	Y	Y
	Hannah P. Tarpeh	F	**FEPTIWUL** Liberia	Y	Y
	Kipulu Muanza Marie Louise	F	**LDFC** DRC	Y	Y
	Mamolise Lawrence	F	**KTB** Lessotho	Y	Y
	Mpho Mateldah Matoteng	F	**BOISA** Botswana	Y	Y
	Feza Rusumba	F	**ASSOVACO** DRC	Y	Y

LISTE DES NOMINATIONS 2023

(reçu après le 22 mars, date limite)

POSITION	NOMS	GEND	ORGANISATION	FORM Y/N	PROFIL Y/N	Date de réception
MEMBRE DU CONSEIL	Lata Ben	F	**SEWA** India	Y	Y	4/04/2023

Rapport de synthèse sur la situation mondiale des affiliés en 2022

Rapports reçus

Région	**Reçu**	**Total**
Amériques	8	14
Asie centrale et Europe	6	7
Asie	3	5
Afrique orientale et australe	13	13
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	17	18
Total	**46**	**57**

Informations sur les membres

Le nombre de membres actuels et précédents selon les rapports nationaux et régionaux de 2022.

	Chiffres actuels	Chiffres pour 2021
Nombre total de membres dans le monde	656264	664244
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	244745	271092
Afrique orientale et australe	225299	230550
Asie	37748	34044
Europe et Asie centrale	38743	35983

Amériques	109729	92575

Maintien de la démocratie interne

La démocratie interne, c'est-à-dire la gouvernance démocratique des organisations, est l'un des éléments clés requis pour rejoindre StreetNet en tant qu'affilié. Vous trouverez ci-dessous des informations, classées par région, sur les derniers et prochains congrès organisés par les organisations affiliées :

- En Asie centrale et en Europe, aucune organisation n'a tenu son assemblée générale ou son congrès en 2022. Les plus proches parmi les congrès à venir devraient se tenir en 2024 (au Belarus, en Azerbaïdjan et en Ukraine). Bien sûr, il faut tenir compte du fait que toute la région a été perturbée dans son fonctionnement normal par la guerre en Ukraine.
- En Asie, seul NEST a tenu son congrès en 2022. En mars 2023, LIE au Bangladesh a tenu son congrès aussi.
- En Afrique orientale et australe, sur les 8 affiliés de la sous-région qui avaient signalé l'année précédente qu'ils tiendraient leur Assemblée générale ou le Congrès en 2022, seuls 3 affiliés ont réussi à le faire. La moitié des affiliés de la sous-région prévoient de tenir leur assemblée générale ou le congrès en 2023.
- En Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, 5 des 17 organisations ont tenu leur congrès en 2022, et neuf envisagent de le faire en 2023.
- Dans la région des Amériques, selon les rapports reçus pour l'année 2022 (8 au total), 5 organisations ont tenu leur congrès en 2022 et une en février 2023 (FESTIVES).

Les affiliés ont cité des contraintes financières parmi les raisons pour lesquelles les congrès ou les assemblées générales n'ont pas eu lieu.

Aspect du genre

Les femmes constituent la majorité des membres de StreetNet, dont le pourcentage s'élève à 70% dans toutes les sous-régions. Toutefois, si l'on considère le pourcentage de femmes leaders, celui-ci est souvent inférieur dans toutes les régions, ce qui montre que le travail visant à faire accéder davantage de femmes à des postes de direction reste une priorité.

Pourcentages de femmes leaders par région :

- Asie : 40 %
- Europe et Asie centrale : 71 % en moyenne avec une forte variation interne (de 90 % en Géorgie à un peu plus de 30 % en Azerbaïdjan).

- Amériques (données de 2021) : 49,30 %
- Afrique orientale et australe : 51 % en moyenne
- Afrique de l'Ouest et Afrique centrale : 60 %, mais près de 80 % de l'ensemble des membres

Jeunes

Les organisateurs ont noté que selon les rapports des régions, un grand nombre d'organisations ne disposaient pas de données désagrégées sur les jeunes. Les pourcentages déclarés par les affiliés varient beaucoup entre les régions, et même au sein d'une même région (de 51 % en Afrique de l'Ouest à 20 % en Asie). L'autonomisation des jeunes est un aspect qui doit être mieux abordé par toutes les organisations et par StreetNet elle-même, à la fois en termes d'initiatives et en termes de meilleures pratiques de collecte de données.

Types de biens échangés dans les sous-régions

- Dans la région de l'Afrique australe et orientale, 62 % sont des revendeurs de vêtements d'occasion.
- En Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, les biens les plus fréquemment échangés sont les plats cuisinés, les aliments, les vêtements, le bétail, les gadgets électriques et, dans certains cas, les légumes.
- En Asie, les marchandises les plus couramment vendues sont : la nourriture de rue, la viande, les fruits et les légumes ; certains vendeurs vendant également des vêtements d'occasion et des marchandises générales.
- En Europe et en Asie centrale, la situation est plus mitigée, mais la majorité des affiliés ont déclaré que leurs membres vendaient des produits non alimentaires, tels que des vêtements et des biens d'occasion (par exemple, AMELIOR, France).

Principales stratégies de recrutement

Les stratégies de recrutement des affiliés varient d'une région à l'autre, mais certaines stratégies courantes sont les suivantes :

- Visite des marchés et communication directe avec les travailleurs, y compris par le biais de dépliants et d'autres supports
- Organisation d'événements de sensibilisation pour attirer l'attention des travailleurs aux problèmes
- Partenariat avec des médias tels que des programmes de radio
- Formation sur des questions spécifiques telles que la protection sociale et le commerce transfrontalier international
- Organisation d'initiatives lors de fêtes nationales
- Partenariats avec des ONG ou d'autres acteurs locaux

- Rencontres et discussions informelles

Principaux défis

Certains des principaux défis signalés par les affiliés en 2022 incluent :

- Absence de protection sociale/du travail
- Manque de structures de garde d'enfants et de soutien
- Harcèlement par des agents publics
- Augmentation du taux d'inflation
- Ingérence politique dans le fonctionnement des syndicats
- Manque d'espace commercial
- Incendies et autres problèmes de sécurité

Améliorations des politiques au niveau national

Tous les affiliés continuent de travailler, tant au niveau local que national, sur leurs stratégies de plaidoyer spécifiques, qui reflètent leurs principaux défis et priorités. Collectivement, nos affiliés ont fait des progrès dans les domaines suivants :

- Dialogue avec les autorités publiques (négociations, réunions)
- Amélioration des droits des vendeurs de rue, des lois et politiques nationales et/ou locales
- Progrès en matière de la promotion des instruments de l'OIT qui affectent les vendeurs de rue tels que la Recommandation 204 (transition de l'économie informelle vers l'économie formelle), Recommandation 206 et Convention 190 (sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail)
- Processus d'octroi de licences pour les vendeurs de rue ou processus/politiques de planification urbaine inclusifs
- Activités et travail de plaidoyer sur la protection sociale

Ci-dessous figurent quelques exemples de progrès notables :

- Au Népal, le gouvernement a adopté une attitude positive à l'égard de l'enregistrement des « travailleurs indépendants » auprès des organismes de sécurité sociale, et les affiliés estiment que leurs efforts pour inclure ces travailleurs dans le processus d'enregistrement ont couronnés de succès.
- À Monrovia (Libéria), notre affilié fait état d'une aide importante de la part du maire pour offrir un refuge sûr aux vendeurs, à l'abri de la violence et du harcèlement.
- Au Burundi, le ministère du Commerce a créé un petit registre pour les vendeurs de rue. Il s'agit d'une bonne opportunité, mais, l'affilié signale que l'insécurité des vendeurs de rue reste une réalité.

- En outre, au Burundi, le nouveau Code du travail et Code de la protection sociale inclut les travailleurs de l'économie informelle.
- Le gouvernement rwandais a aidé à construire des points de vente sur les principaux axes routiers.
- Au Sénégal, des initiatives publiques ont été prises pour encourager la formalisation des activités de vente de rue par le biais de dispositifs d'économie sociale et solidaire.
- Au Kenya, il y a eu une augmentation des inscriptions des travailleurs de l'économie informelle auprès du Fonds national d'assurance-hospitalisation.
- En Tanzanie, les membres de TUICO (affilié de StreetNet) ont été inscrits auprès du Fonds national de sécurité sociale (NSSF) et auprès de la Banque commerciale de Tanzanie (TCB) pour des prêts.
- En Biélorussie, notre affilié VMESTE est devenu membre du conseil consultatif public de la région de Vitebsk.
- En Ouganda, l'UMAEU a recruté 150 nouveaux membres. Grâce au dialogue avec les autorités, ils ont réussi à obtenir des espaces pour les vendeurs de rue dans le marché gouvernemental nouvellement construit et à obtenir la réintégration des anciens vendeurs dans les marchés nouvellement construits.
- Au Salvador, la Convention 190 a été ratifiée en 2022.
- Au Honduras, notre affilié prévoit d'organiser une réunion tripartite et régionale pour promouvoir l'initiative en faveur d'une loi inclusive pour le secteur de l'économie informelle dans le cadre de la protection sociale.
- Au Brésil, le « Front fédéral parlementaire de défense du travail dans l'économie informelle » a été créé et, d'après les informations énoncées lors de la réunion régionale en 2022, c'est le résultat des efforts de plaidoyer d'Unicab (affilié de SNI dans le pays).

Ce ne sont là que quelques exemples des avancées politiques rendus possibles par les contributions et les activités de nos affiliés. Chaque sous-région et chaque pays est confronté à des défis différents. En particulier, en 2022, l'Europe de l'Est a été touchée par la guerre de la Russie contre l'Ukraine. Dans de nombreux pays, la hausse des prix a affecté les activités commerciales. D'autres pays ont également été touchés par la répression des vendeurs de rue au niveau municipal et par l'instabilité politique. Dans d'autres régions, l'espace démocratique se rétrécit, affectant la capacité de nos affiliés à s'organiser et à mobiliser des ressources.

Commerce transfrontalier informel

Le commerce transfrontalier informel reste une activité importante pour de nombreux membres. C'est particulièrement vrai en Afrique de l'Ouest, où un projet spécifique a été géré par StreetNet. Les meilleures pratiques et les connaissances acquises par les affiliés d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ont été traduites en cours pour les affiliés des Amériques, qui ont exprimé leur intérêt à entreprendre un projet similaire.

Toutes les organisations, en particulier dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, signalent que leurs membres pratiquent ce type de commerce. Les défis spécifiques incluent la surimposition, le manque de procédures appropriées en matière de documentation, diverses formes de harcèlement (y compris celles liées au harcèlement sexuel), la perte de biens, l'exploitation, le coût élevé du change, les barrières linguistiques etc., ainsi que la fermeture des frontières, le manque de tests et le risque de contamination dû à l'épidémie de Covid-19.

Parmi les réalisations des affiliés à cet égard, on peut citer (sans s'y limiter) les suivantes :

- Les gouvernements du Burundi et de la République démocratique du Congo ont convenu, dans le cadre de négociations bilatérales, d'une liste de produits qui seront échangés en franchise de droits dans le cadre du ReCoS.
- Au Nigeria, l'interdiction de vente des produits pétroliers à la frontière a été levée.
- L'ambassadeur de Guinée a rendu visite à la direction de SLeTU pour discuter des moyens d'améliorer le commerce transfrontalier entre la Sierra Leone et la Guinée
- L'ouverture officielle récente d'un « centre à guichet unique » à la frontière entre le Malawi et la Zambie par les présidents ce des pays contribuera à accélérer les déplacements des travailleurs transfrontaliers de l'économie informelle.
- Au Lesotho, notre affilié KTB a procédé à l'examen et à l'approbation des mesures visant à mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

Effets du changement climatique sur les activités des membres

Plusieurs affiliés ont expliqué comment le changement climatique a affecté leurs activités et le travail de leurs membres.

Le changement climatique est également une source d'instabilité sociale. Au Nigeria, par exemple, de nombreuses communautés rurales ont été gravement touchées par l'augmentation de la violence due aux affrontements entre agriculteurs et éleveurs. Ces derniers subissent une pression accrue en raison de l'assèchement des pâturages et des plans d'eau. Les communautés rurales sont composées de vendeurs qui transportent des denrées alimentaires et des marchandises de la campagne vers les villes. Ce cycle économique est menacé par le changement climatique. Au Bangladesh, un autre pays très touché par le changement climatique, notre affilié a signalé une augmentation des migrations forcées.

Dans d'autres pays, de fortes pluies ont coupé les routes et les commerçants ont été obligés de passer de longues heures sous le soleil. En Zambie, les affiliés signalent une augmentation de certaines maladies tropicales due au changement climatique.

Les sécheresses prolongées entraînent souvent une instabilité des flux de marchandises, ce qui affecte le chiffre d'affaires des vendeurs et, enfin de compte, la durabilité des moyens de subsistance.

Les effets du changement climatique sur les vendeurs de rue ne peuvent pas être sous-estimés et nous devons réfléchir au rôle des vendeurs de rue dans la résolution de ce problème et définir des demandes et des stratégies plus claires pour y faire face.

En 2023, le Malawi et le Mozambique ont été frappés par le cyclone Freddy, qui a provoqué le déplacement d'un demi-million de personnes et tué environ 500 personnes (données de l'ONU sur les migrations publiées en mars 2023). La chaleur accablante et les conditions météorologiques extrêmes ont fait un impact important sur les activités des vendeurs de rue.

Le rôle de StreetNet : les activités réalisées par les affiliés grâce au soutien de StreetNet

La majorité des affiliés ont exprimé leur satisfaction quant au travail réalisé par StreetNet dans leurs régions, saluant la célébration du 20e anniversaire en novembre, les cours de formation et le soutien apporté à la création de coopératives. De même, les campagnes de négociation sur le commerce transfrontalier sont généralement perçues comme une initiative positive. En Afrique australe et orientale en particulier, certains ont noté que les activités de SNI ont amélioré les conditions de travail et ont contribué à établir de meilleures relations avec les représentants du gouvernement. Les affiliés apprécient également les réunions régionales, les visites d'échange et la formation au leadership.

Comment améliorer la situation ? Actions suggérées

- Organiser une formation sur le recrutement de nouveaux membres dans les syndicats au niveau régional ;
- Améliorer la collecte de données au niveau régional
- Soutenir la création et le fonctionnement des coopératives d'épargne et de crédit
- Soutien logistique et méthodologique
- Échange de bonnes pratiques en matière d'aide à la garde d'enfants
- Soutenir la tenue de Congrès

STREETNET INTERNATIONAL
(Numéro d'organisation d'utilité publique 930030585)
ÉTATS FINANCIERS ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

STREETNET INTERNATIONAL
États financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Informations générales

Nature des opérations et principales activités	**Fédération internationale ayant pour objectif de promouvoir et de défendre les droits des vendeurs de rue**	
Membres du Conseil international		
	Mme Lorraine Sibanda	Présidente
	M Alberto Santana	Vice-président
	M Jamaladdin Ismayilov	Secrétaire
	Mme Annie Diouf	Trésorière
	Mme Angelique Katani Kipulu	Membre-auditeur
	Mme Jeannette Nyiramasengesho	Membre-auditeur
	Mme Hannah Patin Tarpeh	
	M Aaron Aiah Boima	
	Mme Afiavi Anastasie Chodaton	
	Mme Gabriela Calandria	
	M Jose Herminio Diaz	
	M Ken Williams Mhango	
	Mme Iryna Yaskevich	
	Mme Kadiatou Barry	
	Mme Maya Gurung	
Coordinatrice internationale	Mme Oksana Abboud	
Siège officiel	Bâtiment 101 Dinvir Centre Premier étage 123, rue Joe Slovo Durban 4001	
Adresse professionnelle	Bâtiment 101 Dinvir Centre Premier étage 123, rue Joe Slovo Durban 4001	
Adresse postale	P.O Box 61139 Bishopsgate Durban South Africa 4000	
Banquier	Nedbank Limited	
Auditeurs indépendants	Mazars Auditeur enregistré	
Numéro d'organisation d'utilité publique	930030585	
Numéro d'enregistrement fiscal	9473629161	

STREETNET INTERNATIONAL
États financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Index

Les rapports et états ci-dessous comprennent l'information sur les états financiers annuels présentés au Conseil international :

	Page
Responsabilités du Conseil international et approbation	3
Rapport du Conseil international	4 - 5
Rapport de compilation du praticien	6
Rapport de l'auditeur indépendant	7- 9
État de la situation financière	10
Etat global du résultat consolidé	11
Etat des variations des capitaux propres	12
Etat des flux de trésorerie	13
Politiques comptables	14-15
Notes aux états financiers annuels	17 - 21

Les informations supplémentaires suivantes ne font pas partie des états financiers annuels et n'ont pas été auditées :

Compte de résultat détaillé	22
Informations supplémentaires	23-26

STREETNET INTERNATIONAL
États financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Responsabilités du Conseil international et approbation

Le Conseil international est responsable du contenu et de l'intégrité des états financiers annuels et des informations financières y afférentes, incluses dans ce rapport. Il lui incombe de s'assurer que les états financiers annuels présentent fidèlement l'état des affaires de l'organisation à la fin de l'exercice et les résultats de ses opérations et flux de trésorerie pour la période alors terminée, conformément à la Norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entreprises. Les auditeurs externes sont engagés pour exprimer une opinion indépendante sur les états financiers annuels.

Les états financiers annuels sont préparés conformément à la Norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entreprises et sont fondés sur des méthodes comptables appropriées et appliquées de manière cohérente et étayées par des jugements et des estimations raisonnables et prudents.

Le Conseil international reconnaît sa responsabilité en dernier ressort du système de contrôle financier interne mis en place par l'organisation et accorde une importance considérable au maintien d'un environnement de contrôle strict. Pour permettre au Conseil international de s'acquitter de ces responsabilités, le Conseil international établit des normes de contrôle interne visant à réduire le risque d'erreur ou de perte de manière systématique. Les normes comprennent la délégation appropriée des responsabilités dans un cadre clairement défini, des procédures comptables efficaces et une répartition adéquate des tâches pour garantir un niveau de risque acceptable. Ces moyens de contrôle sont surveillés à l'échelle de l'organisation et tous les employés sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées pour s'assurer que les activités de l'organisation sont menées d'une manière qui, dans toutes les circonstances raisonnables, est irréprochable. L'objectif de la gestion des risques au sein de l'organisation consiste en identification, évaluation, gestion et surveillance de toutes les formes connues de risques dans l'ensemble de l'organisation.

Bien que le risque opérationnel ne puisse pas être entièrement éliminé, l'organisation s'efforce de le minimiser en s'assurant que l'infrastructure, les moyens de contrôle, les systèmes et le comportement éthique appropriés sont appliqués et gérés selon des procédures et des contraintes prédéterminées.
Le Conseil international est d'avis, sur la base des informations et des explications fournies par la direction, que le système de contrôle interne fournit une assurance raisonnable pour que les informations financières puissent servir de base pour la préparation des rapports financiers. Cependant, tout système de contrôle financier interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, contre des anomalies ou des pertes significatives.

Le Conseil international a examiné les prévisions des flux de trésorerie de l'organisation pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 et, à la lumière de cet examen et de la situation financière actuelle, est convaincu que l'organisation dispose ou a accès à des ressources adéquates pour continuer son existence opérationnelle dans un avenir prévisible.

Les auditeurs externes sont responsables de l'audit indépendant et de l'établissement de rapports sur les états financiers annuels de l'organisation. Les états financiers annuels ont été examinés par les auditeurs externes de l'organisation et leur rapport est présenté aux pages 7-9.

Les états financiers annuels et les informations complémentaires figurant aux pages 10 à 21, qui ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation, ont été approuvés par le Conseil international le 10 mars 2023 et ont été signés en son nom par :

Mme Lorraine Sibanda

Mme Annie Diouf

Rapport de compilation du praticien

Au Conseil international de StreetNet International

Nous avons établi les états financiers annuels ci-joints de StreetNet International sur la base des informations fournies par le Conseil international. Ces états financiers comprennent l'état de la situation financière de StreetNet International au 31 décembre 2022, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Nous avons effectué cette mission de compilation conformément à la norme internationale sur les services connexes 4410 (révisée), missions de compilation et d'examen.

Nous avons mis à profit notre expertise en matière de comptabilité et d'information financière pour vous aider à préparer et à présenter ces états financiers annuels conformément aux normes internationales d'information financière pour les petites et moyennes entités. Nous avons respecté les exigences éthiques pertinentes, notamment les principes d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence.

Ces états financiers, ainsi que l'exactitude et l'exhaustivité des informations utilisées pour les établir, relèvent de la responsabilité du Conseil international.

La mission de compilation n'étant pas une mission d'assurance, et nous ne sommes pas tenus de vérifier l'exactitude ou l'exhaustivité des informations que le Conseil nous a fournies pour établir ces états financiers annuels. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ou de conclusion d'examen sur le fait que ces états financiers annuels sont préparés conformément à la norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entités.

_____

Mazars
MJ Cassan
Le 02 mai 2023
Durban

Rapport d'audit indépendant

Le 31 Décembre 2022

Au Conseil international de Streetnet International

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de Streetnet International présentés aux pages 10 à 21, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état des résultats et le résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière de Streetnet International au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière relatives aux petites et moyennes entités, aux prises de position en matière d'information financière publiées par le Conseil des normes d'information financière et aux exigences de la loi sur les sociétés de l'Afrique du Sud.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au *code de conduite professionnelle des auditeurs agréés de l'organisme indépendant de réglementation des auditeurs* (Independent Regulatory Board for Auditors) (code IRBA) et aux autres exigences en matière d'indépendance applicables à la réalisation d'audits d'états financiers en Afrique du Sud. Nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément au code de l'IRBA et aux autres exigences éthiques applicables à la réalisation d'audits en Afrique du Sud. Le code de l'IRBA est conforme aux sections correspondantes du *Code international de déontologie des comptables du Conseil international des normes d'éthique comptable (y compris les normes internationales d'indépendance)*. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A suivre-\

Autre Information

Le Conseil international est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations incluses dans le document intitulé « États financiers annuels de Streetnet International pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 », qui comprend le rapport du Conseil international tel que requis par la loi sur les sociétés d'Afrique du Sud et les informations supplémentaires énoncées aux pages 22 à 26. Les autres informations ne comprennent pas les états financiers, ni le rapport de notre vérificateur y afférent.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune opinion d'audit ni aucune forme de conclusion d'assurance sur celles-ci.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, d'examiner si les autres informations sont substantiellement incohérentes avec les états financiers ou nos connaissances acquises lors de l'audit, ou semblent autrement être substantiellement inexact. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil international pour les états financiers

Le Conseil international est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière pour les petites et moyennes entités, aux prises de position en matière d'information financière publiées par le Conseil des normes d'information financière et aux exigences de la loi sud-africaine sur les sociétés, ainsi que du contrôle interne que le Conseil international juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, le Conseil international est responsable de l'évaluation de la capacité de l'organisation à poursuivre son activité, de sa présentation, le cas échéant, des questions relatives à la continuité de l'exploitation et de l'application du principe de continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil international a l'intention de procéder à la liquidation de l'organisation ou de cesser ses activités, ou s'il n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, et de produire un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA détectera toujours une anomalie notable lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme manifestes si, individuellement ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

A suivre-\

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre,

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs ; nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de de l'organisation ;

- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations supplémentaires fournies par le Conseil international ;

- Nous concluons sur le bien-fondé de l'utilisation par le Conseil international du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener l'organisation à ne plus être en situation de continuité d'exploitation ;

- Nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et nous déterminons si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nous communiquons avec le Conseil international en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris les déficiences significatives du contrôle interne que nous avons identifiées au cours de notre audit.

Mazars
Partenaire : S. Doolab
Auditeur agréé
Le 29 avril 2023
Durban

STREETNET INTERNATIONAL
États financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Rapport du Conseil international

Le Conseil international a le plaisir de présenter son rapport sur les comptes annuels de StreetNet International pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

1. Principales activités et opérations

L'organisation a poursuivi ses activités en tant que fédération internationale ayant pour objectif de promouvoir et de défendre les droits des vendeurs de rue, et d'accroître leur voix et leurs pouvoirs de négociation dans le monde entier.

Il n'y a eu aucun changement important dans la nature des activités de la société par rapport à l'année précédente.

2. Buts et objectifs

- Promouvoir la solidarité locale, nationale et internationale entre les organisations de vendeurs de rue et stimuler le développement d'alliances nationales dans différentes parties du monde ;
- Documenter et diffuser des informations sur les stratégies d'organisation efficaces pour promouvoir et défendre les droits des vendeurs de rue ;
- Encourager les villes du monde à adopter et à mettre en œuvre des politiques urbaines favorables aux vendeurs de rue.

Il n'y a eu aucun changement important dans la nature des activités de l'organisation par rapport à l'année précédente.

3. Examen des résultats financiers et des activités

Les états financiers annuels ont été préparés conformément à la Norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entreprises. Les politiques comptables ont été appliquées de manière cohérente par rapport à l'année précédente.

Pour l'exercice clos, l'organisation a enregistré un déficit de 7 847 104 Rands (excédent 2021 : 6 868 260 Rands).

4. Conseil international

Le Conseil international en fonction à la date du présent rapport est le suivant :

Conseil international	**Position**	**Nationalité**
Mme Lorraine Sibanda	Présidente	Zimbabwe
M Alberto Santana	Vice-président	République dominicaine
M Jamaladdin Ismayilov	Secrétaire	Azerbaïdjan
Mme Annie Diouf	Trésorière	Sénégal
Mme Angelique Katani Kipulu	Membre-auditeur	RD du Congo
Mme Jeannette Nyiramasengesho	Membre-auditeur	Rwanda
Mme Hannah Patin Tarpeh		Libéria
M Aaron Aiah Boima		Sierra Leone
Mme Afiavi Anastasie Chodaton		Bénin
Mme Gabriela Calandria		Uruguay
M Jose Herminio Diaz		Le Salvador
M Ken Williams Mhango		Malawi
Mme Iryna Yaskevich		Biélorussie
Mme Kadiatou Barry		Guinée
Mme Maya Gurung		Népal

5. Coordinatrice internationale

Nom
Mme Oksana Abboud

6. Immobilisations corporelles

Il n'y a eu aucun changement dans la nature des immobilisations corporelles de l'organisation ou dans la politique concernant leur utilisation.

Au 31 décembre 2022, l'investissement de l'organisation dans les immobilisations corporelles s'élevait à R 3 986 431 (2021 : 346 826 R), dont 3 719 577 Rands (2021 : 78 790) ont été ajoutés dans l'année en cours.

7. Evénements après la période visée

En dehors de ce qui précède, le Conseil international n'a connaissance d'aucun événement important survenu après la date de clôture et jusqu'à la date du présent rapport.

8. Continuité de l'exploitation

Le Conseil international estime que l'organisation dispose de ressources financières suffisantes pour continuer à fonctionner dans un avenir prévisible. En conséquence, les états financiers annuels ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation. Le Conseil international s'est assuré que l'organisation est dans une situation financière saine et qu'elle a accès à des facilités d'emprunt suffisantes pour faire face à ses besoins prévisibles de trésorerie. Le Conseil international n'a connaissance d'aucun nouveau changement important susceptible d'avoir un impact négatif sur l'organisation. Le Conseil international n'a pas non plus connaissance de non-conformité significative aux exigences statutaires ou réglementaires ou de modifications législatives attendues qui pourraient affecter l'organisation.

9. Auditeurs

Mazars restera en fonction en tant qu'auditeur de l'organisation pour l'exercice 2023.

10. Date d'autorisation de publication des états financiers annuels

La publication des états financiers annuels a été autorisée par le Conseil international le 10 mars 2023. Personne n'a été autorisé à modifier les états financiers annuels après la date de leur publication

STREETNET INTERNATIONAL
Etats financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Etat de la situation financière au 31 décembre 2022

Chiffres en Rands	Remarques	2022	2021
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	2	3 986 431	346 826
Actifs courants			
Clients et autres débiteurs	3	51 200	47 784
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	6 443 923	17 991 290
Autres actifs	5	23 032	---
		6 518 155	**18 039 074**
Actif total		**10 504 586**	**18 385 900**
Passifs et capitaux propres			
Fonds propres			
Report de résultat		10 321 053	18 170 429
Passifs			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	6	183 533	215 471
Total des capitaux propres et des passifs		**10 504 586**	**18 385 900**

STREETNET INTERNATIONAL
Etats financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Etat du résultat global

Chiffres en Rands	Remarques	2022	2021
Revenu	7	9 377 004	15 669 979
Autre revenu	8	108 788	49 806
Dépenses opérationnelles	9	(17 736 784)	(9 090 261)
Bénéfice (déficit) opérationnel		**(8 250 992)**	**6 629 524**
Revenus générés par les investissements	11	401 616	238 982
Frais financiers		---	(246)
Excédent (déficit) accumulé de l'exercice		**(7 849 376)**	**6 868 260**

STREETNET INTERNATIONAL
Etats financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Etat des variations des capitaux propres

Chiffres en Rands	Report de résultat	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2021	**11 302 169**	**11 302 169**
Excédent accumulé de l'exercice	6 868 260	6 868 260
Solde au 01 janvier 2022	**18 170 429**	**18 170 429**
Déficit de l'exercice	(7 849 376)	(7 849 376)
Solde au 31 décembre 2022	**10 321 053**	**10 321 053**

STREETNET INTERNATIONAL
Etats financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Etat des flux de trésorerie

Chiffres en Rands	Remarques	2022	2021
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Trésorerie générée par les opérations	13	(8 206 374)	6 745 516
Revenus d'intérêts		401 615	238 982
Frais financiers		---	(246)
Trésorerie nette résultant de l'activité d'exploitation		**(7 804 759)**	**6 984 252**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Achat d'immobilisations corporelles	2	(3 719 576)	(78 790)
Avances sur créances de prêts		(23 032)	---
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		**(3 742 608)**	**(78 790)**
Mouvements de trésorerie totaux pour l'année		**(11 547 367)**	**6 905 462**
Trésorerie en début d'année	4	17 991 290	11 085 828
Trésorerie totale à la fin de l'année		**6 443 923**	**17 991 290**

Information générale
Les états financiers annuels ont été préparés sur la base du coût historique et intègrent les principales politiques comptables, décrites ci-dessous, qui sont cohérentes avec celles de l'année précédente. Les états financiers annuels sont préparés sur une base de continuité d'exploitation.

1. Base de préparation et résumé des principales politiques comptables

Les états financiers annuels ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation conformément à la Norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entreprises. Les états financiers annuels ont été préparés sur la base du coût historique et intègrent les principales méthodes comptables décrites ci-dessous. Ils sont présentés en Rands sud-africains.

Ces méthodes comptables sont cohérentes avec la période précédente.

1.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement.

Un amortissement est prévu sur toutes les immobilisations corporelles afin de réduire le coût par versements égaux sur la durée de vie comme suit :

Article	**Méthode d'amortissement**	**Durée de vie moyenne**
Bâtiments	Ligne droite	50 ans
Mobiliers et accessoires	Ligne droite	6 ans
Equipement informatique	Ligne droite	2-3 ans

1.2 Impôts

Charges fiscales

L'organisation a été approuvée par les Services fiscaux sud-africains (South African Revenue Services) en tant qu'organisation d'intérêt public en vertu de l'article 30 de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisation est exonérée de l'impôt sur le revenu.

1.3 Dons reçus

Les revenus comprennent les revenus provenant de dons reçus de bailleurs de fonds basés à l'étranger. Les produits sont comptabilisés à la date de réception des dons des bailleurs de fonds étrangers et sont convertis en rands en utilisant la fourchette au comptant applicable à la date à laquelle l'argent est reçu de ces bailleurs étrangers.

1.4 Conversion des montants en devises étrangères

Transactions

Les transactions en devises autres que Rand sont initialement enregistrées aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés dans ces devises sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultat.

1.5 Revenues de placements

Les revenus d'intérêts proviennent des soldes positifs du compte du marché monétaire de Nedbank.

1.6 Instruments financiers

Reconnaissance initiale
L'organisation reconnaît les instruments financiers, ou leurs composantes, lors de leur comptabilisation initiale en tant qu'actif financier, passif financier ou instrument de capitaux propres conformément à la durée de vie de l'accord contractuel.

Classification et évaluation initiale

Les instruments financiers sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directs (le cas échéant).

Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs, hors TVA et acomptes éventuellement applicables, sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs, hors, le cas échéant, la TVA et les montants reçus d'avance, sont ultérieurement évaluées au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, c'est-à-dire l'encaisse et les soldes bancaires, sont ensuite évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, l'organisation évalue tous les actifs financiers afin de déterminer s'il existe une preuve objective de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.
Pour les montants dus à l'organisation, les difficultés financières importantes du débiteur, la probabilité qu'il fasse faillite et le défaut de paiement sont considérés comme des indicateurs de dépréciation.
L'organisation utilise une provision pour créances douteuses afin de comptabiliser les dépréciations sur les comptes débiteurs. La perte de valeur comptabilisée par le biais de la provision pour créances douteuses est comptabilisée en résultat dans les charges d'exploitation. Lorsque ces comptes débiteurs sont annulés, l'annulation est effectuée sur la provision pour créances douteuses. Les recouvrements ultérieurs de montants précédemment radiés sont crédités en charges d'exploitation.

1.7 Dépréciation d'actifs

La société évalue à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice de dépréciation des immobilisations corporelles ou incorporelles, du goodwill ou des immeubles de placement selon le modèle du coût.

S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de tout actif (ou groupe d'actifs liés) affecté est estimée et comparée à sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable estimée est inférieure, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable estimée et une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat.

En cas de reprise ultérieure d'une perte de valeur, la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs liés) est portée à l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais pas au-delà du montant qui aurait été déterminé si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou le groupe d'actifs) des années précédentes. Une reprise de dépréciation est comptabilisée immédiatement en résultat.

1.8 Avantages sociaux

Avantages sociaux à court terme

Le coût des avantages sociaux à court terme (ceux payables dans les 12 mois suivant la prestation du service, tels que les congés payés et les congés de maladie, les primes et les avantages non monétaires tels que les soins médicaux), sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le service est rendu et ne font pas l'objet d'une remise.

1.9 Avantages postérieurs à l'emploi : régime à cotisations définies

Les versements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges au fur et à mesure que l'employé rend le service correspondant.

Chiffres en Rands	**2022**	**2021**

2. Immobilisations corporelles

	2022			2021		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable
Bâtiments	3 950 129	(46 068)	3 904 061	250 000	(28 388)	221 612
Mobiliers et matériels	21 475	(7 754)	13 721	21 475	(4 198)	17 277
Equipement informatique	196 913	(128 264)	68 649	177 466	(69 529)	107 937
Total	**4 168 517**	**(182 086)**	**3 986 431**	**448 941**	**(102 115)**	**346 826**

Rapprochement des valeurs comptables des immobilisations corporelles - 2022

	Bilan d'ouverture	Ajouts	Amortissement	Solde de clôture
Bâtiments	221 612	3 700 129	(17 680)	221 612
Mobiliers et matériels	17 277	-	(3 556)	17 277
Equipement informatique	107 937	19 448	(58 736)	68 649
	346 826	**3 719 577**	**(79 972)**	**3 986 431**

Rapprochement des valeurs comptables des immobilisations corporelles - 2021

	Bilan d'ouverture	Ajouts	Amortissement	Solde de clôture
Bâtiments	226 612	-	(5 000)	221 612
Mobiliers et accessoires	1 636	16 500	(859)	17 277
Equipement informatique	86 933	62 290	(41 286)	107 937
	315 181	**78 790**	**(47 145)**	**346 826**

Détails des propriétés

Unité 11 dans le schéma 157, SS Dinvir Center tenu sous ST 11195/2016, situé à Durban, KwaZulu Natal.

- Juste valeur à la date de clôture	250 000	250 000

ERF 833, Registration Division FU tenue sous T 863/913 située à Durban, KwaZulu Natal.

- Juste valeur à la date de clôture	3 650 000	-
- Dépenses capitalisées	50 129	
-		
	3 700 129	
-		

3. Clients et autres débiteurs

Créances clients	11 618	14 253
Dépôts	8 400	8 400
Remboursement du SRAS : PAYE 131	31 182	25
	---	---
---		
	51 200	**47**
784		

Chiffres en Rands	2022	2021

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de :

Soldes bancaires	6 446 195	17 991 290
Autres liquidités et équivalents de liquidités	(2 272)	-
	6 443 923	**17 991 290**

5. Autres actifs

WIEGO - Mexico Logistica	23 032
	-

Le prêt ci-dessus n'est pas garanti et n'a pas de modalités de remboursement fixes. Aucun intérêt n'a été imputé sur celui-ci.

6. Fournisseurs et autres créditeurs

Charge à payer	178 213	-
Remboursement des employés	-	18 660
Travailleurs à domicile : WIEGO	5 320	196 812
	183 533	**215 471**

7. Dons reçus

City Alliance	-	343 941
Fondation Ford	4 045 108	5 923 924
Open Society – Exit Grant	-	4 416 750
OXFAM	(52 667)	336 844
Open Society - EJP	-	1 085 760
Sida	3 465 942	3 146 099
The Given Gain Foundation	121 192	-
WIEGO – Echidna Giving Project	339 207	-
WIEGO – Open Society	-	267 425
WIEGO – autres dons	-	149 236
WIEGO – Programme de protection sociale	1 458 221	-
	9 377 003	**15 669 979**

8. Autres revenus

Frais d'affiliation	73 028	19 266
Revenus locatifs	35 760	30 540
	108 788	**49 806**

9. Frais de fonctionnement

	2022	2021
Les frais de fonctionnement de l'année sont indiqués après prise en compte des éléments suivants :		
Frais bancaires	158 427	99 870
Communications	365 316	76 482
Frais de consultation	813 007	191 292
Fonds à prestations définies	-	21 686
Amortissement des immobilisations corporelles	79 972	47 145
Frais de personnel	6 683 211	4 260 558
Frais du Conseil international	1 326 830	134 280
Perte sur les différences de change	34 818	127 087
OSF - Coût de communication	-	99 449
Coûts de formation et de projet	684 594	3 492 206
Services de traduction / interprétariat	629 062	388 822
Voyages	954 691	112 181
		98 168

10. Rémunération de l'auditeur

Honoraires - année précédente	74 752	45 677

11. Revenus de placement

Produits d'intérêt		
Revenu en intérêt	401 616	238 982

12. Impôts

Aucune provision n'a été constituée pour l'impôt de 2022 car l'organisation est exonérée en vertu de l'article 30 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

13. Trésorerie (utilisée) générée par les opérations

Bénéfice net (perte) avant impôt	(7 849 376)	6 868 260
Ajustements pour :		
Dépréciation	79 972	47 145
Intérêt reçu	(401 615)	(238 982)
Frais financiers	-	246
Variations de fonds de roulement :		
Clients et autres débiteurs	(3 416)	(20 520)
Fournisseurs et autres créditeurs	31 939	89 367
	(8 206 374)	**6 745 516**

Chiffres en Rands	**2021**	**2020**

15. Continuité d'exploitation

Le Conseil international estime que l'organisation dispose de ressources financières suffisantes pour continuer à fonctionner dans un avenir prévisible, y compris une considération spécifique du risque associé au COVID-19. En conséquence, les états financiers annuels ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation. Le Conseil international s'est assuré que l'organisation est dans une situation financière saine et qu'elle a accès à des facilités d'emprunt suffisantes pour faire face à ses besoins prévisibles de trésorerie. Le Conseil international n'a connaissance d'aucun nouveau changement important susceptible d'avoir un impact négatif sur l'organisation. Le Conseil international n'a pas de connaissance de non-conformité significative aux exigences statutaires ou réglementaires ou de modifications en cours de la législation qui pourraient affecter l'organisation.

16. Evènements postérieurs à la date de clôture

Le Conseil international n'a connaissance d'aucun événement important survenu après la date de clôture et jusqu'à la date du présent rapport.

Chiffres en Rands	**2021**	**2020**

16. Actifs financiers par catégorie

Les principes comptables pour les instruments financiers ont été appliqués aux postes ci-dessous :

2022	Actifs financiers et coût amorti	Total
Clients et autres débiteurs	11 618	11 618
Autres actifs	23 032	23 032
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 446 195	6 446 195
	6 480 845	**6 480 845**

2021	Actifs financiers et coût amorti	Total
Clients et autres débiteurs	14 253	14 253
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 991 290	17 991 290
	18 005 543	**18 005 543**

17. Passifs financiers par catégorie

Les principes comptables pour les instruments financiers ont été appliqués aux postes ci-dessous :

2022	Passifs financiers et coût amorti	Total
Fournisseurs et autres créditeurs	183 533	183 533

2021	Passifs financiers et coût amorti	Total
Fournisseurs et autres créditeurs	215 472	215 472

STREETNET INTERNATIONAL
Etats financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Compte de résultat détaillé

Chiffres en Rands	2022	2021
Dons reçus		
City Alliance	-	343 941
Fondation Ford	4 045 108	5 923 924
Open Society – Exit Grant	-	4 416 750
OXFAM	(52 667)	336 844
Open Society - EJP	-	1 085 760
Sida	3 465 942	3 146 099
The Given Gain Foundation	121 192	-
WIEGO – Echidna Giving Project	339 207	-
WIEGO – Open Society	-	267 425
WIEGO – autres dons	-	149 236
WIEGO – Programme de protection sociale	1 458 221	-
	9 377 003	**15 669 979**
Autres revenus	**108 788**	**49 806**
Frais de fonctionnement		
Frais d'affiliation	6 465	6 465
Rémunération aux auditeurs	74 752	45 677
Créances irrécouvrables	21 559	-
Frais bancaires	158 427	99 870
Projet de soins aux enfants	765 903	-
Frais de communication	365 316	76 482
Frais informatiques	4 508	30 349
Conseils et consultations	813 007	191 292
Activités par pays	1 675 340	-
Amortissements	79 972	47 145
Dons	-	976
Frais du personnel	6 683 211	4 282 244
Amendes et sanctions	10 588	-
Frais généraux	900	3 540
Assurance	7 853	6 498
Congrès international	34 113	-
Réunions du Conseil international	1 326 830	134 280
Prélèvements	-	(124 109)
Perte sur les différences de change	34 818	127 087
Dépenses municipales	45 398	33 715
OSF – Frais de communication	-	99 449
Organisation des séminaires	284 494	-
Impression et papeterie	3 900	5 483
Administrateurs des bureaux régionaux	29 200	18 955
Ateliers régionaux	1 884 206	-
Programme de protection sociale	456 135	-
Dépenses de solidarité	137 263	-
Journée des vendeurs de rue	549 733	-
Téléphone et fax	12 274	11 654
Formations et coûts de projet	684 594	3 492 206
Traduction / Interprétariat	629 062	388 822
Voyages	956 963	112 181
	17 736 784	**9 090 261**
Excédent (pertes) de l'exercice	**(8 250 933)**	**6 629 524**
Intérêt reçu	401 616	238 982
Frais financiers	-	(246)

	401 616	**238 736**
Excédent (déficit) de l'exercice	**(7 849 377)**	**6 868 260**

Les informations supplémentaires présentées ne font pas partie des états financiers annuels et n'ont pas fait l'objet de l'audit.

STREETNET INTERNATIONAL
Etats financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Information supplémentaire

1. Réunions internationales	2021	2020
Réunions du Conseil international	1 326 830	134 280
2. Organisation de soutien		
Administrateurs des bureaux régionaux	29 200	18 955

STREETNET INTERNATIONAL
Etats financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Information supplémentaire

3. Annexe complémentaire aux états financiers annuels

Revenu	Sida	Fondation Ford	The GivenGain Foundation	Open Society – Subvention d'urgence	WIEGO – Echidna Giving Project	WIEGO – Open Society	Open Society – EJP	OXFAM
Revenus reçus	3 465 942	4 045 108	121 192	-	339 207	1 458 221	-	-
Revenus reportés des années précédentes	2 113 050	5 923 924	-	1 548 555	-	-	1 420 795	68 850
	5 578 992	**9 969 032**	**121 192**	**1 548 555**	**339 207**	**1 458 221**	**1 420 795**	**68 850**

4. Dépenses

Activité de programme	Sida	Fondation Ford	The GivenGain Foundation	Open Society – Subvention d'urgence	WIEGO – Echidna Giving Project	WIEGO – Open Society	Open Society – EJP	OXFAM
Projet de soins aux enfants	-	-	-	-	765 903	-	-	-
Frais de communication	293 176	-	-	-	-	-	-	-
Conseil et consultations	189 019	814 277	-	-	-	-	-	-
Activités par pays	-	1 703 179	-	-	-	-	-	-
Equipement	-	-	121 192	-	-	-	-	19 447
Commerce transfrontalier informel	-	-	-	-	-	-	296 987	-
OSF – Plans de relance économique	-	-	-	-	-	-	327 693	-

126

Administrateurs des bureaux régionaux	29 200	-	-	-	-	-	-	-
Ateliers régionaux	-	1 856 157	-	-	-	-	-	-
Programme de protection sociale	-	-	-	-	-	391 409	-	-
Journée international des vendeurs de rue	-	501 775	-	-	-	-	-	-
Voyages	-	704 664	-	-	-	-	250 028	-
Séminaires et ateliers	-	182 231	-	-	-	-	-	25 441
Jeunes reporters sur le terrain	24 287	-	-	-	-	-	-	-
	535 682	**5 762 283**	**121 192**	**-**	**765 903**	**391 409**	**874 708**	**44 888**

5. Dépenses

Médias et communication	**Sida**	**Fondation Ford**	**The GivenGain Foundation**	**Open Society – Subvention d'urgence**	**WIEGO – Echidna Giving Project**	**WIEGO – Open Society**	**Open Society – EJP**	**OXFAM**
Développement du site Web et communication	293 176	-	-	-	-	-	-	-
	293 176							

6. Dépenses principales

Frais de personnel	**Sida**	**Fondation Ford**	**The GivenGain Foundation**	**Open Society – Subvention d'urgence**	**WIEGO – Echidna Giving Project**	**WIEGO – Open Society**	**Open Society – EJP**	**OXFAM**
Salaires	926 783	4 113 155	-	1 302 353	-	340 920	-	-
	926 783	**4 113 155**	**-**	**1 302 353**	**-**	**340 920**	**-**	**-**

Les informations supplémentaires présentées ne font pas partie des états financiers annuels et n'ont pas fait l'objet d'audit

127

7. Dépenses principales

Frais de réunions	Sida	Fondation Ford	The GivenGain Foundation	Open Society – Subvention d'urgence	WIEGO – Echidna Giving Project	WIEGO – Open Society	Open Society – EJP	OXFAM
Réunions du Conseil international	744 537	-	-	-	-	-	546 088	-
	744 537	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**546 088**	**-**

8. Dépenses principales

Frais de fonctionnement	Sida	Fondation Ford	The GivenGain Foundation	Open Society – Subvention d'urgence	WIEGO – Echidna Giving Project	WIEGO – Open Society	Open Society – EJP	OXFAM
Honoraires aux auditeurs	74 752	-	-	-	-	-	-	-
Frais bancaires	28 525	93 239	579	10 028	6 711	6 427	12 464	394
Prestations de traduction / interprétariat	629 062	-	-	-	-	-	-	-
	732 339	**93 239**	**579**	**-**	**-**	**-**	**-**	**394**

Les informations supplémentaires présentées ne font pas partie des états financiers annuels et n'ont pas fait l'objet d'audit

128

STREETNET INTERNATIONAL
RAPPORT D'ACHÈVEMENT DE L'AUDIT L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

DATE

129

CONTENU

1.	L'OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT	2
2.	INDÉPENDANCE (ISA/AIS 260)	2
3.	NOTRE APPROCHE D'AUDIT (ISA/AIS 260)	2
4.	CONCLUSION GÉNÉRALE ET AVIS	3
5.	LIMITES	3
6.	L'ÉTAT DE LA VÉRIFICATION	3
7.	CONTRÔLE INTERNE (ISA/AIS 260)	4
8.	ANOMALIES NON AJUSTÉES (ISA/AIS 260)	6
9.	RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT	7

Ce document doit être considéré comme confidentiel pour [nom de l'entreprise]. Il a été préparé à l'usage exclusif des [personnes chargées de la gouvernance – conseil d'administration, comité d'audit, etc.]. Aucune responsabilité n'est acceptée envers quiconque quant à tout ou partie de son contenu. Avant que ce document, ou une partie de celui-ci, ne soit divulgué à un tiers, notre consentement écrit doit d'abord être obtenu.

1. OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT

Ce document a été préparé pour transmettre les conclusions de notre audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 au Conseil International de StreetNet International et constitue la base de discussion lors de la réunion du Conseil International à tenir le (la date)

Notre communication avec le Conseil international est importante pour :

- Partager les informations pour aider à la fois l'auditeur et les responsables de la gouvernance à s'acquitter de leurs responsabilités respectives ;
- Fournir des observations constructives découlant du processus d'audit aux responsables de la gouvernance ;
- Veiller, dans le cadre du processus de communication réciproque, à ce que les auditeurs externes acquièrent une compréhension de l'attitude et des points de vue des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des risques opérationnels, financiers, de conformité et autres, internes et externes, auxquels elles sont confrontées ; inclure le texte suivant si nous sommes les auditeurs principaux des états financiers de la société mère et du groupe (et de ses filiales) qui pourraient affecter les états financiers, y compris la probabilité que ces risques se matérialisent et la manière dont ils sont gérés ; et
- Recevoir les commentaires des personnes chargées de la gouvernance sur la performance de l'équipe de mission.

2. INDÉPENDANCE (ISA/AIS 260)

Dans le cadre de notre évaluation continue des risques, nous surveillons nos relations avec vous afin d'identifier toute nouvelle menace réelle ou perçue à notre indépendance dans le cadre des exigences réglementaires ou professionnelles qui nous régissent en tant que vos auditeurs.

Supprimer le cas échéant

Aucune autre menace à notre indépendance n'a été identifiée depuis notre communication lors de la planification.

3. NOTRE APPROCHE D'AUDIT (ISA/AIS 260)

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit publiées par la Commission des pratiques de vérification (Auditing Practices Board).

Aucun changement n'a été apporté à notre approche d'audit, tel qu'il vous a été communiqué dans la stratégie d'audit datée du [date de la stratégie d'audit]

4. CONCLUSION GÉNÉRALE ET AVIS

Si une opinion sans réserve est émise et qu'il n'y a pas de changements importants.

5. LIMITES

Nos procédures d'audit, conçues pour nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers, ont comporté l'examen des transactions et des contrôles y afférents. Les normes internationales d'audit ne requièrent pas que nous concevions des procédures d'audit dans le but d'identifier des questions supplémentaires à communiquer aux personnes chargées de la gouvernance.

Notre audit a comporté l'examen des contrôles internes relatifs à la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas pour exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes ou pour identifier des déficiences significatives dans leur conception ou leur fonctionnement.

Nous n'avons inclus dans ce rapport que les questions qui ont été portées à notre attention à la suite de nos procédures d'audit normales et, par conséquent, nos commentaires ne doivent pas être considérés comme un enregistrement complet de toutes les lacunes qui peuvent exister ou des améliorations qui pourraient être apportées.

6. L'ÉTAT DE LA VÉRIFICATION

Nous avons achevé l'audit des états financiers de StreetNet International pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Au moment de la préparation du présent rapport, aucune question importante n'était en suspens.

7. CONTRÔLE INTERNE (ISA/AIS 260)

Au cours de la période d'audit, nous avons identifié des déficiences significatives dans les systèmes de comptabilité et de contrôle interne, qui sont décrites dans le premier tableau ci-dessous. Le deuxième tableau contient d'autres recommandations sur le contrôle interne.

L'objectif de notre audit était d'exprimer une opinion sur les états financiers. Dans le cadre de notre mission d'audit, nous avons pris en considération les contrôles internes, déjà existants et relatifs à la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit nous permettant d'exprimer notre opinion sur les états financiers, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

Les questions signalées se limitent aux déficiences et autres recommandations en matière de contrôle que nous avons identifiées au cours de notre audit et que nous considérons comme suffisamment importantes pour mériter d'être signalées. Si nous avions mis en œuvre des procédures plus étendues en matière de contrôle interne, nous aurions pu identifier davantage de déficiences à signaler ou conclure que certaines des déficiences signalées n'auraient pas dû l'être.

Déficiences significatives dans le contrôle interne			
Description de la déficience	**Effets potentiels**	**Des mesures correctives**	**Réponse de la direction**
Lors du contrôle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, nous avons constaté que le livre de caisse ne concordait pas avec les relevés bancaires et le grand livre. Cela était dû à la méthode utilisée pour saisir les mouvements de trésorerie. Ce problème a été corrigé par la suite en utilisant la méthode alternative.	Les divergences entre le livre de caisse et le grand livre peuvent avoir des conséquences importantes, notamment des rapports financiers inexacts, des difficultés à identifier les erreurs et des retards dans l'établissement des rapports financiers.	Il est essentiel pour les entreprises de réconcilier régulièrement le livre de caisse et le grand livre et d'enquêter rapidement sur toute anomalie afin de préserver l'exactitude et l'intégrité de leurs documents financiers.	C'est la méthode que StreetNet utilise depuis 19 ans et n'a jamais été considérée comme un problème par les auditeurs précédents, y compris Mazars. Nous avons consulté deux des consultants de Pastel pour cet audit, et ils ont tous deux dit qu'ils n'avaient aucun problème avec la méthode de saisie pour les livres, mais ils nous ont montré une nouvelle méthode qui est conforme à ce que les auditeurs exigent. Nous utiliserons cette méthode à l'avenir.
Lors de la vérification des immobilisations corporelles, il a été constaté que le règlement sur la responsabilité financière (FAR) n'avait pas été mis à jour pour les cessions antérieures du projecteur ASK Proxima C2317. Ainsi, le coût comptabilisé au 1er janvier 2022 était de 14 820 R, sans qu'aucune cession correspondante n'ait été comptabilisée. Le coût de clôture de l'actif était de R1.	Le fait que des actifs mis au rebut ne soient pas retirés du registre des immobilisations peut avoir des conséquences importantes, notamment une surévaluation de la valeur des immobilisations, des charges d'amortissement inexactes, des déclarations fiscales inexactes et une gestion inefficace des actifs.	Il est essentiel pour les entreprises de tenir un registre précis des immobilisations et de retirer rapidement les actifs mis au rebut afin de garantir l'exactitude et l'intégrité de leurs documents financiers.	Bien noté. Une disposition sera prévue en conséquence pour l'année en cours.

Déficiences significatives dans le contrôle interne			
Description de la déficience	**Effets potentiels**	**Des mesures correctives**	**Réponse de la direction**
Lors de la vérification des créances commerciales, il a été constaté que la direction n'avait pas constitué de provisions pour les créances impayées depuis longtemps et considérées comme irrécouvrables selon les normes internationales d'information financière (IFRS) pour les PME.	Sans tenir compte des débiteurs en souffrance depuis longtemps, l'actif courant présenté dans l'état de la situation financière est considéré comme surévalué. La direction n'identifiera pas non plus les débiteurs incapables de payer et ne pourra pas expulser les locataires.	Il est recommandé à la direction, en fin d'année, de procéder à une évaluation des créances irrécouvrables à provisionner afin d'identifier les débiteurs pour lesquels des avis d'expulsion devront être remis.	Bien noté. Une liste des débiteurs de longue date sera établie à l'avenir. Toutefois, cela n'a pas été fait cette année, car il a été convenu avec les locataires d'apurer les dettes impayées d'ici mars 2023, ce qu'il a fait par la suite.
Lors du contrôle des dépenses, il a été constaté que les pièces justificatives (factures) des fournisseurs ne contenaient pas d'informations importantes telles que le numéro de la facture.	Les fournisseurs peuvent dupliquer les factures car il n'existe pas de numéro de référence pour éliminer la possibilité de duplication.	Il est recommandé à la direction de n'accepter que les factures valides des fournisseurs.	Malheureusement, certains de nos membres sont des organisations de vendeurs informels et certains d'entre eux ne disposent pas de progiciels de comptabilité capables de produire des factures correctes, comprenant les dates, le numéro de facture, etc. IL est probable que ce problème persiste et nous tiendrons nos membres informés en conséquence.
Documentation incomplète (avis de la Nedbank, détails de la facture tels que le numéro de la facture, la date de la facture)	Vu que les avis de la Nedbank n'étant pas disponibles, l'équipe d'audit n'était pas en mesure de convertir correctement la transaction en fonction du taux au	Il a été recommandé à la direction de conserver les avis de la Nedbank pour toutes les transactions à l'étranger ainsi que les factures fiscales valides adressées à	Noté. Nous demanderons à Nedbank de nous fournir des avis de débit à l'avenir.

Déficiences significatives dans le contrôle interne			
Description de la déficience	**Effets potentiels**	**Des mesures correctives**	**Réponse de la direction**
	comptant applicable au moment de la transaction. En utilisant les taux de change moyens de la Nedbank, nous aurons des différences de conversion qui devront être extrapolées sur l'ensemble de la population, en raison d'une documentation incomplète.	StreetNet International dans le format prescrit par la loi relative à l'impôt sur le revenu.	

Autres recommandations en contrôle interne			
Description de la carence	**Effets potentiels**	**Des mesures correctives**	**Réponse de la direction**
Au cours de la vérification des registres comptables, nous avons constaté que tous les journaux ne sont pas approuvés par une personne distincte. Cela signifie qu'il n'y a pas de séparation des tâches.	Un manque de séparation des tâches pour les registres comptables approuvés peut augmenter le risque d'erreurs ou de fraude, entraîner un manque de responsabilité et potentiellement conduire à la non-conformité aux normes comptables.	Il est essentiel que les entreprises établissent une séparation adéquate des tâches dans leurs processus d'information financière afin de garantir l'exactitude et l'intégrité de leurs documents financiers.	Noté. Le coordinateur signera les écritures de journal, y compris les écritures de fin de période telles que les amortissements, etc.

8. ANOMALIES NON AJUSTÉES (ISA/AIS 260)

Aucune anomalie non ajustée n'a été relevée au cours de l'exercice en cours.

9. RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT

Il n'existe pas d'anomalies ajustées significatives affectant le résultat qui doivent être communiquées aux personnes constituant le gouvernement de l'organisation.

_____

Partenaire Mazars : S Doolabh

_____

Membre du Conseil international : Lorraine Sibanda (Présidente)

_____

Membre du Conseil international : Annie Diouf (Trésorière)

Mazars est présent sur les 5 continents.

CONTACT

Mazars Afrique du Sud

Maison Mazars
Route du Rialto
Quartier de Grand Moorings
Ville du siècle
7441

Tél. +27 (0) 21 818 5000
Télécopie +27 (0) 21 818 5001

RAPPORT DE LA COORDINATRICE AU
SEPTIEME CONGRES INTERNATIONAL DE STREETNET
à tenir du 3 au 6 mai 20 23 mai à Kigali, Rwanda

Aperçu Rapport StreetNet 20 19-2023

Introduction

Partie I - StreetNet et ses réalisations au cours des 4 dernières années
Processus de transition et adaptation à une nouvelle réalité

Partie II - Domaines prioritaires pour la mise en œuvre du Plan stratégique et son impact

1. DE NOUVELLES FAÇONS de mener des NÉGOCIATIONS COLLECTIVES
2. La protection sociale et son extension aux travailleurs de l'économie informelle
3. Le Nouveau programme pour les villes et le Droit à la ville
4. Les régimes commerciaux simplifiés et commerce transfrontalier informel

Impact international et régional
Visites de terrain et participation à différents événements internationaux et régionaux

Partie III - StreetNet - une organisation faîtière mondiale pour faire la différence

Affiliation et adhésion
Points focaux régionaux et consolidation
Structures de gouvernance et leadership
Capacité opérationnelle et administration
Fonds et collecte de fonds
Publicité, médias et documentation

Partie IV - Opportunités et défis pour StreetNet

OPPORTUNITÉS ET DÉFIS INTERNES

Renforcer les affiliés de StreetNet par le biais du renforcement des capacités, de l'éducation et du plaidoyer
Leadership, autonomisation des femmes et suivi des travailleurs
Adhérer aux politiques et principes internes
Bâtir l'unité pour renforcer le pouvoir et l'action collective

OPPORTUNITÉS ET DÉFIS EXTERNES

Avenir du travail
Le changement climatique, les conflits et les guerres, comme une source d'insécurité pour les membres

CONCLUSION – Aller de l'avant vers le succès
RECOMMANDATIONS

ANNEXE 1

Je salue tous les délégués du Congrès, les représentants des membres de StreetNet, les vendeurs de rue, les vendeurs du marché informels, les colporteurs et les vendeurs transfrontaliers du monde entier. Je salue également tous nos invités et nos partenaires, tous nos amis et tous ceux qui nous sympathisent en partageant nos idées et nous soutenant dans notre voyage stimulant et passionnant.
Je dois admettre qu'il s'agit d'un moment très excitant pour moi, dont je suis fière. Je suis aussi très honorée d'assister à cet évènement, de vous saluer toutes et tous pour la toute première fois au Congrès de StreetNet en tant que coordinatrice internationale. Je vous remercie de m'avoir donné cette opportunité de présenter mon rapport sur le travail de StreetNet accompli pendant les quatre dernières années, depuis le dernier Congrès de StreetNet en avril 2019 au Kirghizistan.

INTRODUCTION

Bienvenue au septième congrès international de StreetNet !

Nous avons connu beaucoup de changements au cours des quatre dernières années, depuis la pandémie de Covid-19 au début de l'année 2020, qui nous rattrape encore aujourd'hui, mais avec moins de dégâts, jusqu'à l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022, qui a touché des millions d'Ukrainiens, y compris nos membres, moi personnellement et la plupart des pays de la région, voire le monde entier, car toute guerre est la pire des tragédies de l'humanité. Je tiens à présenter mes sincères condoléances à tous nos frères et sœurs, amis et collègues qui ont perdu des êtres chers au cours de la guerre russo-ukrainienne et de toute autre guerre ou conflit où les gens ont dû payer le prix fort pour vivre dans la liberté et dans la paix.

Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage à tous nos leaders et membres qui ne sont plus avec nous, mais qui ont tant contribué à nos objectifs communs et à la reconnaissance des vendeurs de rue et de marché dans leur propre pays. Ils ont laissé un énorme héritage et nous leur sommes très reconnaissants de leur dévouement et leur confiance en nous : notre frère Jalile Fundile d'Afrique du Sud, notre sœur Comfort Doryen du Libéria, la sœur Blanca Gonzales du Venezuela, le frère John Shikunzi de Tanzanie et notre grande légende et gourou, sœur Ella Bhat de l'Inde. Reposez dans la paix et dans la force.

Nous avons été confrontés à une pandémie très soudaine avec beaucoup d'incertitude, mais malgré le grand défi que cela représentait pour nous tous, nous nous sommes mobilisés très rapidement pour trouver d'autres modes de vie et d'autres habitudes. Nous avons élaboré de nouvelles stratégies et approches visant continuer notre travail de renforcement des affiliés de StreetNet à différents niveaux, même si c'était un énorme défi pour nous tous.
Ce niveau de solidarité, d'unité et de soutien est une grande manifestation et une démonstration de nos valeurs humaines fondamentales, un témoignage de notre soutien mutuel et la preuve du fait qu'« une blessure à l'un est une blessure à tous ».

Il est remarquable que nous n'ayons pas perdu notre courage, mais que nous ayons au contraire renforcé et poursuivi notre noble mission et notre lutte pour la

reconnaissance, les droits de l'homme et des travailleurs, la liberté, les valeurs démocratiques et la justice sociale, car si nous devons y faire face dans notre vie, nous avons suffisamment de courage et de force pour surmonter tous les défis qui se présentent. Il est également important de noter que nous sommes tous prêts à faire face à n'importe quelle situation de manière appropriée.

Nous avons progressé de plusieurs manières, y compris dans la révision et le rafraîchissement de notre mémoire sur les politiques de StreetNet et leur mise en œuvre.

Je tiens également à nous féliciter tous pour le 20e anniversaire de StreetNet que nous avons célébré l'année dernière et je vous souhaite plus de patience et de courage pour continuer notre lutte permanente ! Il est important de noter qu'en 20 ans d'existence, StreetNet a déjà accompli beaucoup, depuis la première réunion des représentants des vendeurs de rue à Bellagio, en Italie, en 1995.

PARTIE I – Le rôle de StreetNet et ses réalisations

Depuis le Sixième Congrès international de StreetNet, nous avons utilisé au mieux les fonds de projet disponibles dans notre travail sur le terrain pour renforcer nos affiliés et la capacité de StreetNet en général à améliorer la vie des travailleurs dans le secteur de l'économie informelle, en nous concentrant principalement sur le renforcement de leurs capacités et sur la sensibilisation aux préoccupations pertinentes en tirant parti des nouvelles technologies, et pour initier et réaliser des changements ascendants grâce à leur participation directe à de nouveaux processus inclusifs innovants de négociation collective et de stratégies d'organisation.

Processus de transition et adaptation à une nouvelle réalité

Le processus de transition et l'adaptation à une nouvelle réalité et le Plan de transition pour la succession ont été suivis depuis juin 2019 et toutes les dispositions ont déjà été mises en œuvre malgré quelques problèmes concernant un signataire bancaire, qui ont été résolus avec succès. Certaines formalités ont pris un peu plus de temps, car la nouvelle coordinatrice internationale n'est pas une citoyenne sud-africaine et en raison du manque de pratique de la banque pour traiter avec les non-résidents d'Afrique du Sud, nous avons dû attendre plus de temps. Nous remercions Pat Horn pour sa patience et son aimable collaboration.

Nous avons développé un système de communication très efficace au sein de l'équipe StreetNet et de nos précieux affiliés.

En effet, il nous a fallu beaucoup de temps pour mettre au point notre propre système de coordination de travail, était bien organisé, avec une coordination et un équilibre approprié, en fonction de nos rôles et de nos responsabilités au sein et en dehors de

l'organisation. Je dois admettre que ce fut une période difficile pour nous tous, y compris moi-même.
Je crois que nous avons relevé le défi de trouver notre propre voie vers le développement et de nouvelles réalisations.
Une fois encore, je suis très reconnaissante à Pat Horne, ancienne coordinatrice internationale, fondatrice de StreetNet et mon mentor, de m'avoir donné l'occasion de travailler et d'apprendre à ses côtés et d'occuper un poste qui exigeait un haut niveau de responsabilité et d'engagement. Je suis toujours très reconnaissante à Pat Horne pour son aide et ses conseils chaque fois que nous en avons eu besoin.

1. DE NOUVELLES FAÇONS de mener des NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

Streetnet s'est engagé à poursuivre son travail en organisant des réunions (virtuelles) de mentorat après la formation aux techniques de négociation. Cependant, il était nécessaire de trouver une autre alternative possible pour s'adapter à la nouvelle réalité après l'émergence de la pandémie de Covid et pour poursuivre la formation aux techniques de négociation.

Par conséquent, au cours du second semestre 2019, avant la pandémie de Covid, StreetNet a pu organiser des formations dans différents pays avec le soutien financier du Centre de solidarité de AFL-CIO et de WIEGO.

Ainsi, les affiliés suivants ont assisté à un cours sur les techniques de négociation et, avec la participation d'autres organisateurs régionaux, à des séances de mentorat virtuel dirigées par Pat Horn, conseillère principale de StreetNet :

- IDEA - Cambodge (pendant la période de 2017 à 2020) a entamé des négociations nationales avec le gouvernement sur la protection sociale des vendeurs de rue et des chauffeurs de tuk-tuk, en plus des négociations au niveau local pour résoudre les problèmes de travail quotidiens des travailleurs de ces deux secteurs ;
- SLeTU – Sierra Leone (pendant la période de 2018 à 2020) a organisé un atelier financé par le Centre de Solidarité et a eu des discussions virtuelles mensuelles régulières avec le conseiller principal et l'organisateur régional de StreetNet sur la mise en œuvre de la LOI SUR LE GOUVERNEMENT LOCAL que les leaders de SLeTU ont commencé à pousser activement pour sa mise en œuvre au niveau local, car cette loi stipule la création des comités de commerce municipaux.
- FOTSSIES - Honduras (pendant le période de 2018 à 2020) a eu plusieurs sessions de mentorat virtuel avec son organisateur régional dans l'objectif de suivre les activités de l'organisation. Selon des informations très récentes, l'affilié prévoit d'organiser une réunion tripartite et régionale pour promouvoir l'initiative d'une loi inclusive sur la protection sociale pour le secteur de l'économie informelle.
- FENTRAVIG - Guatemala (notamment, en 2019) n'a pas eu de sessions de mentorat virtuel pour suivre leur activité en raison du manque de délais convenus pour les deux parties ;

- FUTTEINCO - République dominicaine (en 2019) a suivi un atelier de compétences en négociation soutenu financièrement par WIEGO, mais n'a pas eu de séances de mentorat virtuel ;
- UNICAB - Brésil (en 2019) a suivi un atelier sur les compétences en négociation soutenu financièrement par WIEGO. Certaines séances de mentorat physique ont été fournies par l'organisateur régional de SNI en fonction des besoins. Cependant, selon le rapport de l'UNICAB, un « Front fédéral parlementaire de défense du travail dans l'économie informelle » a été créé à la suite des efforts de plaidoyer de l'UNICAB.
- FEPTIWUL - Libéria (pendant la période de 2016 à 2020) avait un projet de pays distinct avec l'Alliance des villes (Cities Alliance), mais la direction de FEPTIWUL passait par les sessions mensuelles de mentorat sur Skype pour discuter de la stratégie et travailler avec la conseillère principale de StreetNet et l'organisateur régional sur la mise en œuvre du protocole d'accord signé entre la municipalité de Monrovia et la FFEPTIWUL. Malheureusement, les tensions internes au niveau de la direction ont amené l'organisation à la situation de quasi-effondrement en 2020-2021. Cependant, la situation s'améliore maintenant, car après le changement de direction, l'organisation a commencé à se remettre sur les rails et à faire preuve d'un processus de rétablissement progressif, y compris en ce qui concerne les stratégies de négociation avec les municipalités et les autorités nationales. Une réunion de dialogue d'une journée s'est tenue au ministère du commerce et de l'industrie en août 2022 sur la relocalisation du centre commercial du marché rouge vers le marché Omega nouvellement construit. L'évolution récente a permis d'améliorer de manière significative les droits des vendeurs. S'il est certain que le protocole d'accord signé en 2018 a expiré, le harcèlement et les autres formes d'intimidation ont été très rares en 2022. La municipalité de Monrovia a mis à la disposition des vendeurs un lieu sûr pour qu'ils puissent gagner leur vie. FEPTIWUL fait actuellement état d'un engagement constant avec les autorités municipales et d'une rencontre avec d'autres autorités en vue de la signature d'un nouveau protocole d'accord.
- Au Zimbabwe, une formation aux techniques de négociation a été dispensée dans le cadre de notre premier projet conjoint avec le Centre de solidarité de l'AFL-CIO à Harare (en 2016) et à Bulawayo (en avril 2017). L'Affilié ZCIEA a continué à renforcer les capacités internes de ses membres en négociation et en stratégie d'organisation, donc, à plus long terme, c'est un excellent exemple de combinaison d'une capacité stratégique et d'une opportunité « à utiliser avec succès par la direction de ZCIEA, en particulier pendant la pandémie de Covid, lorsqu'une répression et une violence massives à l'encontre des vendeurs informels ont eu lieu au Zimbabwe. La direction de ZCIEA a identifié une « fenêtre d'opportunité » à utiliser pour un meilleur engagement avec les autorités locales et a réussi à signer un certain nombre (au moins 12) de protocoles d'accord avec plusieurs municipalités au cours d'une phase intense de la pandémie de Covid. Elle a également indiqué que les 46 territoires de la

ZCIEA ont tenu des réunions de dialogue avec leurs autorités locales dans le cadre du renforcement des relations et de l'influence sur la signature de protocoles d'accord lorsqu'ils n'ont pas encore été signés. ZCIEA continue d'impliquer le ministère des PME et le ministère du Travail pour soutenir la présence des travailleurs de l'économie informelle.

En novembre 2021, les affiliés de StreetNet du Malawi (MUFIS) et de l'Ouganda (UMAEU) ont également informé StreetNet des protocoles d'accord signés avec les autorités locales.

Malheureusement, en raison des restrictions imposées aux voyages et aux rassemblements physiques par la pandémie, aucun cours sur les techniques de négociation n'a été organisé en 2020.

Ainsi, en coopération avec la Fédération internationale des associations d'éducation ouvrière (IFWEA), StreetNet a développé un cours de compétences en négociation en ligne qui a été testé avec le Syndicat général des travailleurs indépendants et travailleurs de l'économie informelle en Colombie (UGTI - CUT), un autre affilié de StreetNet.

Comme la formation en ligne était le premier cours expérimental entièrement virtuel, le cours lui-même a été adapté, mais il s'est relativement bien déroulé, malgré un certain nombre de difficultés techniques.

Une formation de suivi a été dispensée à l'UGTI-CUT en août 2022. L'organisatrice régionale, Maira Vannuchi, a animé la formation de suivi sur les compétences en négociation à Bogotá lors de sa visite sur le terrain en Colombie, qui a également été combinée avec d'autres réunions avec des représentants de la municipalité locale, du syndicat national et d'organisations de travailleurs de l'économie informelle d'autres secteurs.

Une mise à jour intéressante de la politique publique nationale sur les vendeurs de rue (1988-2019) a été fournie par l'affilié colombien. Selon leur analyse, la politique publique pose de nombreux problèmes. Cependant, ils ont également suggéré que, même si le texte juridique apporte des concepts qui sont une menace pour les vendeurs de rue, tels que l'objectif de la politique publique du gouvernement de régénérer et d'utiliser économiquement l'espace public, il pourrait être positif que, en théorie, la politique se préoccupe des droits de l'homme et de la dignité des vendeurs de rue.

La formation de suivi a permis aux affiliés de définir leurs revendications par rapport à la politique nationale de 1988-2019 et d'élaborer un plan de négociation sur la politique nationale pour la période 1988-2019, à l'aide d'un cadre logique qu'ils ont complété collectivement.

Les arguments en faveur de l'adhésion peuvent être considérés comme très importants, d'autant plus qu'il s'agit également d'un « bon » moment pour les travailleurs de l'économie informelle et leurs organisations pour élaborer des stratégies sur la mise en œuvre des politiques publiques, car la situation politique est favorable à l'avancement

des droits des vendeurs de rue et il existe une volonté politique d'écouter les travailleurs de l'économie informelle et leurs préoccupations.

La participation des représentants régionaux de StreetNet et de l'affilié UGTI-CUT à l'événement intitulé « Les pratiques significatives des politiques de travail décent pour les vendeurs de rue et de marché dans les Amériques. Le cas de Medellin – Colombie », indique clairement une approche plus progressiste de la municipalité locale et une forte représentation de l'affilié dans une ville.

Le séminaire a porté sur la récente mise en œuvre du décret 0202 de 2022, qui met en œuvre le décret 042 de 2014, créant une politique municipale favorable pour les vendeurs de rue, mais ne prévoyant pas de mécanisme de mise en œuvre. La mise en œuvre de ce décret est le résultat de la volonté politique de l'actuel maire de Medellín et du sous-secrétaire aux espaces publics, car la politique publique de 1988 à 2019, qui stipule que les municipalités créent des politiques municipales et les moyens de leur mise en œuvre locale, est mise en œuvre à l'échelle nationale.
Avant le séminaire, les organisateurs régionaux de StreetNet ont eu des conversations en ligne avec le sous-secrétaire qui a invité StreetNet au séminaire et a financé sa réalisation, car il a démontré un grand intérêt pour une approche avec StreetNet pour échanger des connaissances et renforcer la participation des travailleurs dans le processus de mise en œuvre de la loi. La politique prévoit même la création d'un comité participatif avec la présence de l'UGTI et d'autres organisations de vendeurs de rue, d'artisans, de vendeurs de marché et d'artistes de rue de Medellin ainsi que divers organismes municipaux pour créer un plan de mise en œuvre de la politique.
Une autre expérience intéressante, innovante et réussie a été réalisée par l'affilié de StreetNet en Sierra Leone. En août - novembre 2021, la conseillère principale de StreetNet, Pat Horn (avec le grand soutien de l'organisatrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, Evelyn Benjamin-Sampson, et l'équipe des médias), a animé un cours pour les femmes négociatrices utilisant la communication par messagerie audio What'sApp.

Le but de cette activité était de renforcer la capacité des membres à interagir avec les autorités et les institutions. Toutefois, il s'agissait du premier cours destiné exclusivement aux femmes négociatrices de la Sierra Leone. Le cours a été très facile à adapter pour les participants, car beaucoup d'entre eux ont assisté à la formation elle-même directement depuis leur lieu de travail ou leur domicile.

L'approche participative a rendu ce cours très pratique et contextuel, permettant aux participants de développer leur confiance et de s'engager directement avec les gouvernements locaux et d'autres homologues potentiels.

En ce qui concerne l'Inde et sa politique nationale des vendeurs de rue, appelée la loi sur les vendeurs de rue (protection des moyens de subsistance et réglementation de la vente de rue), qui a été adoptée en 2014, selon notre affilié SEWA, il n'y a pas eu beaucoup de changement concernant la mise en œuvre de cette loi. Malgré le fait qu'il

s'agit d'une législation extraordinaire spécialement conçue pour les vendeurs de rue, prévoyant des comités municipaux statutaires de vente établis par la loi, la mise en œuvre de cette loi est considérée comme un défi encore plus grand, surtout si, dans la plupart des cas, les autorités municipales indiennes manquent de volonté politique pour cela, comme le prouvent notre pratique et notre expérience.

Selon SEWA, seuls quelques États de l'Inde montre un progrès dans l'établissement des comités de vente municipaux fonctionnels, en particulier là où SEWA est présente et dispose d'une capacité forte et cohérente pour s'engager avec les autorités locales.

Très peu d'autres pays disposent de tels forums de négociation statutaires au niveau local, mais la plupart des organisations de notre secteur se sont engagées avec les autorités dans divers types de négociations *ad hoc,* avec différents degrés de succès.

Dans la plupart des pays, les négociations se déroulent malgré la pandémie, à quelques exceptions près. Les objectifs de ces négociations sont de construire des marchés, d'améliorer les conditions de travail, de fournir des postes de travail dans les espaces publics, de mettre en œuvre de protocoles et d'installations de biosécurité, de distribuer de la nourriture à tous les travailleurs et des subventions d'urgence. En outre, des mesures ont été prises pour cesser d'augmenter ou les taxes et de faire payer les espaces publics et les marchés pendant la pandémie, et ne pas faire payer les entreprises d'énergie et d'autres services de base.
Grâce au soutien de StreetNet pendant la pandémie, dans certains pays, les affiliés ont développé des plans de relance économique en utilisant des ressources publiques sous forme de fonds communs de placement et ont plaidé pour leur participation aux plans de relance économique pour protéger le secteur informel des fermetures d'entreprises dues à l'impact du virus Covid. Ils ont également lutté contre les violences policières dans les espaces publics, le harcèlement et l'expulsion des lieux de travail, en particulier pendant la pandémie de Covid-19.
À cette fin, elles ont interagi avec les municipalités, le ministère du travail, la centrale syndicale nationale, l'institut national des femmes, les conseils municipaux, les membres du corps législatif, les autorités chargées de la collecte des impôts, les vice-présidents des conférences nationales, les conseillers, les partis politiques et d'autres vendeurs. Certaines organisations ont consulté la police.
Les affiliés régionaux de StreetNet d'Afrique du Sud et d'Afrique de l'Est ont bénéficié d'une série de formations en ligne sur les techniques de négociation, animées par Pat Horn, conseillère principale de StreetNet.

Les affiliés de StreetNet sont toujours encouragés à inviter d'autres organisations travaillant dans le secteur des vendeurs de rue, ou dans d'autres secteurs de l'économie informelle, afin de développer une stratégie commune et de renforcer l'unité et la solidarité. L'objectif est de former une équipe de négociateurs qui peuvent approcher les autorités en tant que front uni, ce qui est plus efficace pour obtenir des résultats qu'une équipe fragmentée qui ne représente pas toutes les organisations du secteur concerné.

Et même si StreetNet n'offre pas de formation aux techniques de négociation à tous les affiliés, certains d'entre eux ont réussi à faire pression sur les autorités municipales et nationales grâce à de bonnes stratégies. FETTEI-CI, un affilié en Côte d'Ivoire, mène un dialogue avec le gouvernement sur la protection sociale et la couverture médicale universelle pour les travailleurs de l'économie formelle.
Pour plus d'informations sur l'engagement auprès des pouvoirs publics, veuillez voir les rapports des affiliés.

2. La protection sociale et son extension aux travailleurs de l'économie informelle

StreetNet a définitivement intensifié son travail en matière de protection sociale et ses affiliés sont devenus visiblement plus actifs dans le domaine de la protection sociale et de son extension aux travailleurs de l'économie informelle.
Le travail de StreetNet sur cet aspect particulier et très important a été renforcé avec l'adoption de la résolution sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle lors du dernier congrès de StreetNet en avril 2019. Cela engage StreetNet et tous ses affiliés à faire évoluer les stratégies sur l'extension de la protection sociale, qui peuvent être soutenues par la Recommandation 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale et être utilisées plus activement et plus efficacement lors des campagnes nationales et des travaux de plaidoyer sur l'extension de la protection sociale à tous les travailleurs.
Comme l'ont montré de nombreux documents de recherche, dans la plupart des pays développés, les gouvernements ont mis en place des systèmes de protection sociale, de sécurité sociale et de filet de sécurité sociale depuis le XXe siècle.
Ces systèmes fournissent généralement une réponse à l'insatisfaction croissante des travailleurs qui ont été touchés par la crise de cette période, ce qui signifie qu'ils ne sont pas totalement réactifs et adaptés aux réalités actuelles, en particulier depuis le début de la mondialisation.
En 1948, la sécurité sociale a été reconnue comme un droit humain fondamental par la Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'Homme (DUDH). Depuis lors, le concept de sécurité sociale a évolué et s'est étendu à un droit plus large à la protection sociale.
Bien que la plupart des pays aient déjà mis en place des programmes de protection sociale, ceux-ci sont limités et étroits, ne couvrant généralement qu'un certain segment de la société et n'offrant qu'un type de protection limité.
En particulier, lorsque la pandémie a frappé le monde, de nombreux pays ont commencé à pratiquer et à obtenir une certaine protection sociale par des moyens informels, en s'appuyant sur les familles, les communautés ou d'autres structures informelles pour les soutenir pendant les périodes difficiles. Toutefois, même ces structures mutualistes et centrées sur les travailleurs ne pouvaient apporter qu'un soutien direct aux membres, et n'étaient pas vraiment conçues pour une crise aussi longue que celle que nous vivons depuis 2020. Il est peut-être nécessaire de repenser les approches visant à mettre en place des dispositifs de protection sociale plus

stratégiques ainsi que des soins de santé pour tous, y compris les travailleurs de l'économie informelle.
Les affiliés de différents pays et continents ont mis au point différentes moyens de fournir au moins une certaine protection sociale de base à leurs membres. Par exemple, ils ont créé leurs propres structures d'entraide axées sur les membres, ont fait pression sur les gouvernements nationaux de manière plus directe, ou ont utilisé un mélange de ces deux méthodes pour contourner le problème.
FES (Friedrich Ebert Stiftung) - Zambie a mis en œuvre son projet sur une protection sociale basée sur les droits dans plusieurs pays d'Afrique, qui a impliqué des affiliés de StreetNet d'environ 5 pays. Annie Diouf, trésorière de StreetNet et représentante de son organisation, le CNTS, a également participé activement à ce projet et a même été nommée par StreetNet pour être membre du comité de pilotage de ce projet.
Le projet FES-Zambie a stimulé le travail des affiliés dans le domaine de la protection sociale et a donné plus d'idées aux affiliés de développer leur stratégie sur la promotion de l'extension de la protection sociale à tous les travailleurs dans leur propre pays.

En effet, les affiliés de StreetNet ont commencé à se concentrer très fortement sur les activités de plaidoyer et de renforcement des capacités sur la protection sociale et son extension aux travailleurs de l'économie informelle.

En 2015, les Nations Unies ont approuvé un ensemble d'objectifs de développement durable (les ODD), qui incluent la mise en œuvre de systèmes de protection sociale comme l'un des objectifs à atteindre d'ici 2030. Cependant, il est vital pour les affiliés de StreetNet de développer leur propre compréhension de la protection sociale sur la base de leurs expériences, luttes, réalités actuelles et lacunes. Il est crucial de développer et d'articuler des demandes et de participer directement au processus de prise de décision sur les questions qui les concernent.

Par exemple, en collaboration avec WIEGO, nous avons développé et mis en œuvre un nouveau projet sur la sécurité sociale pour les travailleurs de l'économie informelle en Afrique subsaharienne, avec un financement de la Fondation pour la société ouverte (Open Society Foundation). Il s'agissait d'un projet de deux ans (prolongé jusqu'en 2022 en raison de la pandémie), qui visait à étendre le travail de StreetNet dans ce domaine et à permettre à un plus grand nombre d'affiliés de renforcer leurs connaissances et leurs capacités afin de promouvoir la protection sociale pour tous. Le projet visait également à sensibiliser les organisations de travailleurs de l'économie informelle à la protection sociale et aux régimes possibles, et à partager les bonnes pratiques, les pratiques et les expériences en vue de les améliorer et de les reproduire dans d'autres pays.
En outre, en collaboration avec l'équipe de protection sociale de WIEGO, dirigée par Laura Alphers, nous avons développé un excellent cours de formation pour les affiliés anglophones en Afrique. Ce cours de plaidoyer sur la protection sociale s'est déroulé d'avril à mai 2022, à raison d'une session de deux heures par semaine pendant six

semaines. Une septième session a été ajoutée pour recevoir les commentaires des organisations participantes sur le document de stratégie.
Les sessions ont été animées par Laura Alfers (WIEGO) et Nash Tysmans (StreetNet).
Les objectifs du cours étaient les suivants :

- Renforcer les capacités des participants en matière d'interventions de protection sociale ;
- Explorer les difficultés rencontrées par les travailleurs de l'économie informelle pour obtenir une protection sociale ;
- Intégrer dans les discussions sur la protection sociale une perspective qui tienne compte des différentes expériences et possibilités pour les femmes et les jeunes travailleurs ;
- Développer des stratégies de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle.

Le cours a été initialement développé en six sessions et a été préparé pour permettre aux participants d'entreprendre un éventail assez large d'activités entre les sessions de contact, et il a été convenu d'utiliser une interface virtuelle simple entre l'apprenant et l'animateur.
Le cours comprenait des parties théoriques et pratiques, qui ont aidé les participants à mieux comprendre le concept global de la protection sociale, y compris l'approche du cycle de vie de la protection sociale. Il les a également aidés à élaborer des stratégies de protection sociale dans le contexte de leur propre pays et à analyser la manière dont elle fonctionne (ou ne fonctionne pas) dans leur pays.

Les allocations de communication pour permettre aux affiliés de participer à des cours de formation en matière de protection sociale

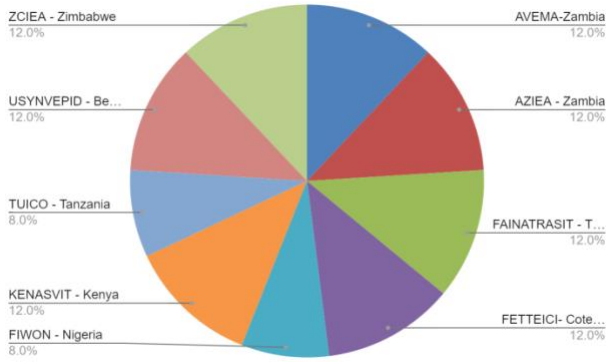

Dans son ensemble, le cours pilote a révélé de nombreux autres défis et préoccupations rencontrés par les membres et leur a permis de faire avancer le processus de formation, en tenant compte non seulement du public cible principal, mais aussi d'autres détails très importants, en particulier s'il s'agit d'un processus de formation en ligne.
L'un des principaux résultats du cours a été l'élaboration de projets de plans stratégiques sur la protection sociale par les affiliés qui ont suivi le cours.
Un cours similaire a été organisé pour les affiliés francophones de StreetNet, ce qui a permis à StreetNet de mieux comprendre le niveau de compétences et de

connaissances des affiliés sur les questions de la protection sociale et la manière dont il fallait aller de l'avant.
Afin de construire et de maintenir la cohérence, d'autres travaux sur la protection sociale seront développés dans le cadre du même projet, et le prochain grand événement international aura lieu au Nigéria en juin 2023, avec la participation de la CSI-Afrique et de ses organisations membres.

La plupart des affiliés de StreetNet ont réalisé des progrès significatifs en matière de traitement et de plaidoyer en faveur de l'extension de la protection sociale. Ces progrès sont visibles et définitifs. Il ne fait aucun doute que nous devons continuer à investir dans la protection sociale.

En novembre 2019, lors de son Congrès, la CSI-Afrique a organisé un événement parallèle sur la protection sociale et son extension à tous les travailleurs, auquel a participé Annie Diouf en tant que déléguée de StreetNet à la fois au Congrès et à l'événement parallèle.
L'OIT a commencé à se concentrer sur les questions de protection sociale et a notamment organisé une Semaine mondiale de la protection sociale à l'intention des partenaires sociaux, à laquelle ont participé un certain nombre d'OSC, d'universitaires et d'instituts de recherche, en plus des mandants tripartites de l'OIT. J'ai eu la chance de participer à cette semaine mondiale à l'invitation de notre partenaire OXFAM Belgique.

StreetNet a pris une part active (virtuelle) et a fait son intervention avec d'autres délégués des réseaux et de WIEGO lors de la 109e session de la Conférence de l'OIT en 2021, à savoir pour articuler nos préoccupations et nos « demandes » lors de la discussion récurrente sur l'objectif stratégique de protection sociale (sécurité sociale), dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

3. **Le Nouveau programme pour les villes et le Droit à la ville**
Depuis 2017, lorsque le Nouveau programme pour les villes (ou le Nouvel agenda urbain - NUA) a été discuté en détail lors de la formation des leaders, la plupart de nos affiliés ne semblent toujours pas avoir une bonne compréhension du NUA ou de la manière dont il peut être utilisé pour leurs revendications pour des villes plus inclusives. Cependant, l'un de nos affiliés, FIWON au Nigeria, a mené une campagne très active autour des questions du Nouveau programme pour les villes, en particulier les campagnes anti-expulsion.
En novembre 2019, StreetNet a demandé à la conseillère principale, Pat Horn, de participer au congrès de CGLU qui s'est tenu à Durban et où Pat Horn a eu l'occasion de faire une petite intervention. Cette intervention a été accueillie positivement et a eu une certaine incidence sur l'ouverture de la porte à plus d'opportunités pour StreetNet de commencer à développer une bonne stratégie sur la question des villes inclusives et du NUA. CGLU est un partenaire très important de Cities Alliance, et pour la première

fois dans ce Congrès, ils ont réussi à introduire la participation ouverte de la société civile et d'autres personnes extérieures, par le biais de ce qui a été appelé le « Town Hall Track » qu'ils ont utilisé pour promouvoir un accent sur l'informalité, à la fois l'informalité résidentielle (c'est-à-dire les bidonvilles) et l'informalité économique (c'est-à-dire les travailleurs de l'économie informelle), ce qui n'était pas le cas des Congrès précédents de CGLU.

StreetNet doit et essaie d'établir des relations de travail avec CGLU, car nous devons travailler avec les gouvernements locaux dans le cadre de nos programmes, et il sera très stratégique d'inclure CGLU en tant que partenaire des gouvernements locaux.

StreetNet fait partie de la Plateforme Mondiale pour le Droit à la ville (GP2RC) représentée jusqu'à présent principalement par les membres de l'équipe StreetNet dans différents groupes thématiques de la plateforme, dont l'objectif a été de discuter d'un cadre de coopération possible avec différentes organisations, y compris les organisations de la société civile, afin de développer des stratégies et des actions communes visant à amplifier notre voix dans le plaidoyer en faveur du droit à la ville pour tous.
Les principales activités de StreetNet portent sur les questions du Nouveau programme pour les villes et du droit à la ville. Jusqu'à présent, StreetNet a fait la promotion de ces questions, des préoccupations et des demandes des vendeurs de rue par l'intermédiaire de ses médias et a participé à la campagne mondiale virtuelle sur le droit à la ville en collaboration avec la plateforme GP2RC.

Bien que la pandémie de Covid-19 ait forcé le report des activités prévues sur la question du Nouveau programme pour les villes (NUA) et du Droit à la ville avec nos affiliés, plusieurs webinaires sur la question ont été organisés par Pilar Balbuena (responsable des questions portant le NUA) pour plusieurs affiliés de StreetNet des 3 régions.

Nous espérons reprendre nos activités sur l'élaboration de politiques urbaines et mettre en œuvre nos webinaires de renforcement des capacités sur une meilleure compréhension du rôle et de l'importance des instruments internationaux, tels que le NUA et les objectifs du développement durable (ODD) et sur la manière de formuler les demandes des affiliés portant une gestion des villes plus participative qui valorise les vendeurs de rue et les vendeurs informels en tant que partie prenante du développement urbain durable. Plusieurs échanges ont eu lieu entre notre équipe opérationnelle et le Directeur du Programme urbain de WIEGO.

En avril 2022, StreetNet International, Cities Alliance et WIEGO (équipe du programme urbain) se sont réunis pour réfléchir à la manière de mettre en lumière les histoires des travailleuses ukrainiennes, y compris les travailleuses indépendantes, les représentantes d'organisations féministes opérant en Ukraine et les femmes soutenant les Ukrainiens déplacés dans des centres d'accueil pour réfugiés à l'étranger. Entre juillet et septembre

2022, 18 femmes directement touchées par la guerre actuelle en Ukraine ont été interrogées afin de déterminer comment la guerre affecte les femmes, leurs revenus et leur bien-être. Cette publication souligne l'importance de placer le point de vue des femmes au cœur de la reconstruction des villes ukrainiennes. En effet, malgré leur engagement actif, les femmes restent largement absentes des processus décisionnels formels liés à la consolidation de la paix et à la reconstruction. Par conséquent, les politiques et les pratiques ne tiennent pas suffisamment compte des priorités des besoins des femmes. La participation et les perspectives des femmes sont essentielles pour la reconstruction des villes ukrainiennes.
La publication contient également des recommandations pour les gouvernements locaux visant à amplifier la voix des femmes dans le processus de reconstruction. L'Affilié de StreetNet - Syndicat Libre des Entrepreneurs d'Ukraine (FTUEU), s'est fortement impliqué dans le projet. Cities Alliance a par ailleurs organisé une réunion de haut niveau avec les hauts fonctionnaires de l'UE pour discuter des résultats du projet et de ce qui peut être fait pour soutenir les affiliés de StreetNet en Ukraine. La réunion a eu lieu en février 2023 et Kateryna Yarmolyuck-Kroek, organisatrice régionale de StreetNet, y a assisté et représenté StreetNet. La prochaine réunion de suivi de projet est prévue pour mai 2023.

4. Régimes commerciaux simplifiés et commerce transfrontalier informel

Dans le cadre du processus de mise en œuvre des objectifs stratégiques, StreetNet International a développé et organisé une série de webinaires entre mars et juin 2021 pour discuter en profondeur du sujet du commerce transfrontalier informel, pour permettre aux affiliés de plaider et de négocier pour les droits des vendeurs transfrontaliers informels. Le projet a été réalisé avec tous ses affiliés en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, en coopération avec les partenaires de StreetNet, notamment SACBTA (Association sud-africaine du commerce transfrontalier), un partenaire expérimenté dans les questions du commerce transfrontalier informel, CSI-Afrique (Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale), OTUWA (Organisation des Syndicats d'Afrique de l'Ouest) et ATUMNET (Réseau syndical africain des Migrations), et financé par la Fondation pour la société ouverte (Open Society Foundation).
L'objectif de ces webinaires était de permettre aux affiliés d'explorer les questions liées au commerce transfrontalier et d'identifier les questions transfrontalières et transnationales communes aux syndicats et associations de différents pays, ainsi que leurs particularités et différences. Après la série de webinaires, les affiliés de StreetNet partageant une frontière commune ont travaillé ensemble pour mettre les connaissances en pratique et défendre les droits des vendeurs transfrontaliers informels.
Le projet a été très efficace, de nombreux affiliés ayant réussi à établir un dialogue et à renforcer les relations avec les autorités. Certains affiliés ont également augmenté le nombre de membres de leur organisation et renforcé les relations et la cohésion avec

d'autres affiliés de StreetNet. La question du commerce transfrontalier a été couverte par certains médias nationaux, attirant l'attention des gens sur ce mode de vie essentiel. Joel Odigie (secrétaire général adjoint de la CSI-Afrique) a proposé de se joindre à d'autres pour relier les affiliés de SNI aux centres nationaux de la CSI-Afrique dans toute l'Afrique. Ils continueront à aider les travailleurs de l'économie informelle à interagir efficacement avec les fonctionnaires et les agences gouvernementales transfrontalières. Ils ont également proposé que les affiliés de SNI utilisent la plate-forme de la CSI pour soumettre les problèmes de leurs affiliés directement aux gouvernements au-delà des frontières; la CSI révise actuellement l'Accord mondial et encourage SNI à s'impliquer dans ce processus.

John Odah (OTUWA) a remercié SNI pour l'organisation des cinq séminaires en ligne et s'est engagé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la coordination avec les organisations partenaires dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

85 % des affiliés qui ont suivi le webinaire ont élaboré une liste de demandes de plaidoyer, notamment en ce qui concerne les vendeurs transfrontaliers informels et la protection de leurs droits et de leurs moyens de subsistance, en particulier lors du franchissement des frontières.
La résolution 34 de StreetNet sur le commerce transfrontalier informel constitue une référence importante et une base de discussion sur les vendeurs transfrontaliers informels. Elle fournit des lignes directrices aux affiliés de StreetNet dans leurs efforts en la matière.

13 affiliés ont identifié une ou plusieurs frontières communes avec d'autres pays où se trouvent des vendeurs transfrontaliers informels. Ce travail a été entièrement réalisé par les affiliés eux-mêmes après quelques conseils fournis dans le cadre d'une communication continue avec l'équipe du bureau de StreetNet.

19 affiliés de StreetNet ont mené 9 activités conjointes avec leurs homologues sur la même frontière commune, impliquant les autorités douanières, les services de police et d'autres fonctionnaires des deux pays. Une réunion de négociation a eu lieu entre trois affiliés (Burundi + RDC + Rwanda).

Les 19 affiliés ont fait preuve d'un grand engagement dans la défense des vendeurs transfrontaliers informels et ont réussi à entamer un dialogue avec des représentants officiels du gouvernement et à obtenir de certains d'entre eux un engagement à poursuivre la collaboration et le dialogue.
Le service médias de StreetNet a développé une série de publications sur les activités de tous les affiliés de StreetNet impliqués dans le projet et a préparé les rapports sur le commerce transfrontalier informel.
Le matériel pédagogique a été développé par l'équipe de StreetNet sous forme d'une trousse à outils pour renforcer les capacités d'autres affiliés avec l'intention de reproduire un cours éducatif similaire pour les affiliés dans d'autres régions.

Une série de vidéos multimédias a été créée pour faire connaître StreetNet et son projet sur le commerce transfrontalier informel dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale.

Sur la base des travaux antérieurs concernant l'engagement avec les fonctionnaires des douanes aux frontières bilatérales **en 2021**, **5 activités de suivi ont été menées par 8 affiliés entre mai et décembre 2022** afin de contrôler la mise en œuvre des engagements convenus lors du premier forum de négociation

En raison de l'intérêt croissant pour cette question, cette expérience sera reproduite dans d'autres régions.
Comme il a été révélé, de nombreux affiliés ne disposent pas de données relatives au nombre de leurs membres exerçant une activité de ventre transfrontalière. Grâce au projet, la collecte de données spéciales a été initiée par le bureau de StreetNet, et les organisations ont aussi démarré ce processus de collecte et de conservation des informations spéciales sur leurs membres, ainsi que sur le type de biens vendus. Cela aidera à identifier l'origine de ces biens et produits, vendus à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs pays concernés.

En raison des contraintes budgétaires et de la fin du projet, tous les affiliés n'ont pas eu la possibilité d'organiser les activités de suivi.

Ceux qui étaient les plus avancés dans le premier cycle d'activités ont saisi l'occasion d'organiser le deuxième cycle d'activités de suivi, qui ont été partiellement et non pas entièrement couronnés de succès. Un rapport détaillé et d'autres supports visuels sont disponibles dans la section spéciale :

https://streetnet.org.za/informal-cross-border-trade/

Supports de communication pour les affiliés développés dans le cadre du projet sur le commerce transfrontalier informel

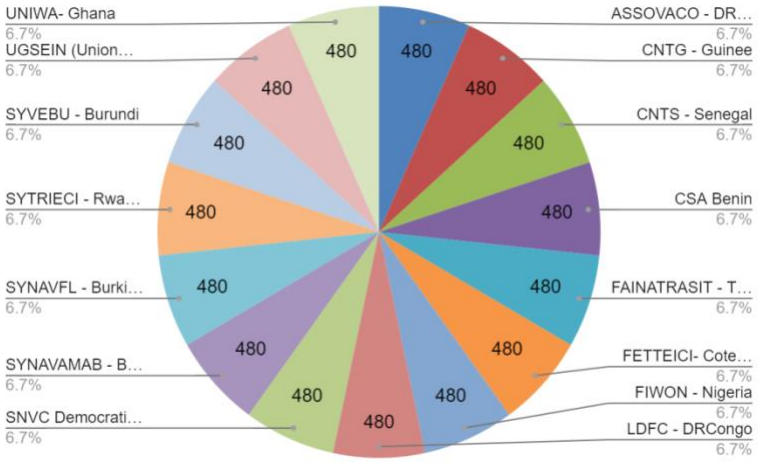

Premier cycle d'activités du projet sur le commerce transfrontalier informel

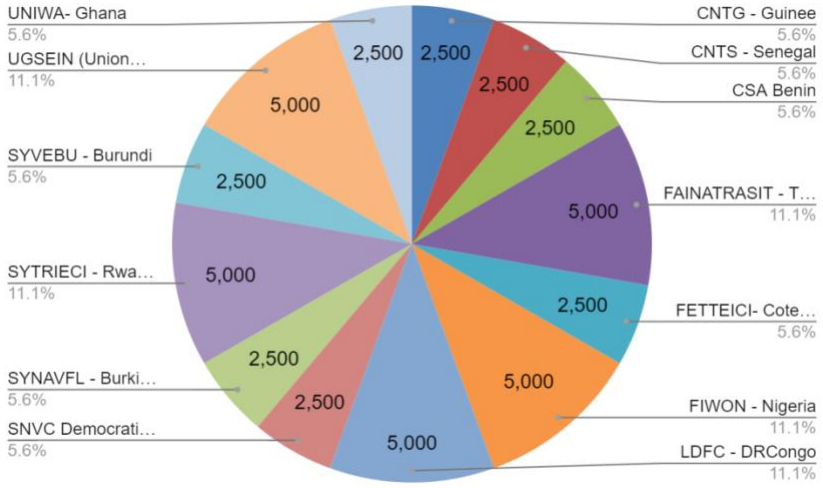

<u>Deuxième cycle d'activités du projet sur le commerce transfrontalier informel</u>

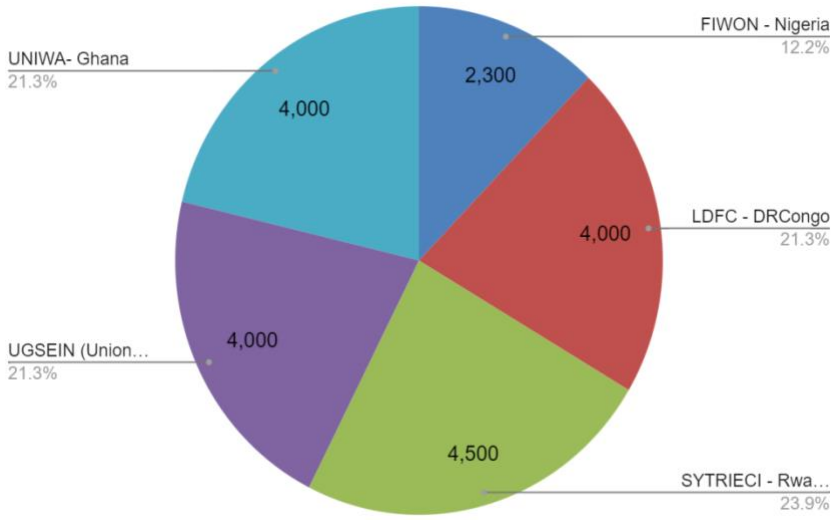

Impact INTERNATIONAL et RÉGIONAL

<u>Partenariats et mise en réseau</u> : la vocation internationale de StreetNet est un facteur important pour l'OIT (*Organisation internationale du travail*) et au mouvement syndical international - CSI (*Confédération syndicale internationale*) et ses structures régionales

en Afrique, dans les Amériques (TUCA-CSA) et en Europe de l'Est, la FSM (*Fédération syndicale mondiale*) ainsi que l'OUSA (*Organisation de l'Unité syndicale africaine*). Nous entretenons de bonnes relations avec de nombreuses centrales syndicales nationales et de nombreuses fédérations syndicales internationales au niveau international et régional, telles qu'UNI, PSI, ITF, IUF, BWI et IndustriALL. Nous poursuivons nos relations avec des partenariats de solidarité avec des organismes sous-régionaux tels que SACBTA (comme indiqué ci-dessus), SATUCC (*Conseil de coordination des syndicats africains*), EATUC (*Confédération syndicale de l'Afrique de l'Est*), OTUWA (*Organisation des syndicats de l'Afrique de l'Ouest*), Red SEICAP (*Réseau des syndicats de l'économie informelle d'Amérique centrale et du Panama*) et dans la région de l'ANASE grâce au travail que nous avons effectué au Cambodge, au Vietnam et au Laos dans le cadre de notre programme avec Oxfam.

Conférence internationale du Travail : StreetNet International a participé à la 108e, 109e et 110e sessions de l'OIT en 2019, 2021 et 2022 respectivement. La Conférence internationale du Travail (CIT) s'est tenue en juin 2019 et les participants de StreetNet ont assisté au travail du Comité tripartite sur la violence et le harcèlement à l'égard des femmes et des hommes dans le monde du travail, qui a discuté du document normatif - Convention complétée par la Recommandation sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail.

Sur la base des résultats de la Commission parallèle du Congrès de StreetNet sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, le Bureau de StreetNet a élaboré un document de position contenant les amendements proposés à inclure dans le texte de la prochaine Convention et/ou Recommandation. Le processus préparatoire s'est déroulé en bonne collaboration avec le personnel de WIEGO, de sorte que nous avons représenté conjointement les travailleurs des différents secteurs de l'économie informelle, comme d'habitude.

Grâce au travail des affiliés et des délégations de StreetNet au niveau national lors de la conférence de l'OIT elle-même, les délégations ont activement fait pression et travaillé en réseau avec les travailleurs et les représentants du gouvernement dans le but de les persuader de soutenir des amendements plus inclusifs et plus favorables à l'économie informelle. Il convient de noter que nous avons été en mesure d'ajouter certains des amendements très importants proposés au texte de la Convention 190 et de la Recommandation 206 de l'OIT. Nous pouvons être fiers de l'impact réel et des résultats de la Conférence du travail et continuer à renforcer tous nos affiliés dans leur capacité à influencer les politiques et les processus de prise de décision dans leurs pays.

StreetNet s'engage à renforcer les capacités et la sensibilisation de ses membres sur les rôles et responsabilités spécifiques des représentants d'organisations aux conférences de l'OIT, le principal forum international tripartite pour le dialogue social et une excellente plateforme de réseautage et de défense des droits et des intérêts des travailleurs. En tant que plate-forme, les conférences de l'OIT donnent plus de pouvoir à nos représentants et aux organisations en général. Elles ouvrent la porte aux gouvernements et permettent d'établir un dialogue qui peut être suivi au niveau

national. Nous devons assurer une meilleure préparation et une meilleure présence dans ces formes de travail.

Recommandation 204 de l'OIT sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle :

L'équipe d'organisation de StreetNet continuera à travailler pour s'assurer que les organisations membres de StreetNet fassent des demandes au gouvernement (local et national) en accord avec les dispositions de la R204 de l'OIT sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

La mise en œuvre de la Recommandation 204 de l'OIT est l'un des objectifs stratégiques de StreetNet qui englobe également d'autres sous-objectifs, tels que la reconnaissance et la protection juridique, la fiscalité et l'administration, l'économie sociale et solidaire.

Certains affiliés éprouvent des difficultés à situer les questions et demandes quotidiennes dans le contexte de la R204. Toutefois, il a également été observé que de nombreux affiliés sont déjà actifs à cet égard, mais ne les ont pas liés aux dispositions de la R204 de l'OIT en raison de la complexité du langage.

StreetNet a développé une brochure sur les principaux aspects de la R204 à utiliser par les organisations de vendeurs de rue dans leur travail de plaidoyer et de campagne, qui est également écrite dans un langage très simple pour être compris par n'importe quel un membre du personnel ou de la base du syndicat.

Convention 190 et Recommandation 206 de l'OIT

Malheureusement, pour la plupart des vendeurs informels, le harcèlement quotidien et toutes les formes de violence, l'intimidation policière et l'emprisonnement sont réels et l'ont toujours été.

La violence et le harcèlement à l'égard des femmes et des filles augmentent dans le monde entier.

Il existe un certain nombre de campagnes syndicales nationales sur la ratification de la Convention 190 de l'OIT sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, qui utilisent efficacement nos outils internationaux spécifiques. La campagne de ratification de la C190 de l'OIT est une excellente stratégie pour joindre les efforts des mouvements syndicaux et renforcer ou amplifier la voix des travailleurs de l'économie informelle au sein des mouvements syndicaux.

Malheureusement, à ce jour, seuls 20 pays ont formellement ratifié la Convention 190 de l'OIT. Nous devons prendre en considération cette convention, en particulier dans le contexte de l'absence d'instruments juridiques destinés à protéger nos mandants au niveau national.

Seuls quelques affiliés ont mené des activités liées la C190 de l'OIT, mais ce n'est pas suffisant.

La xénophobie et le racisme nécessitent également plus d'attention, y compris dans notre secteur, surtout, lorsqu'il s'agit de nos membres et des autres vendeurs de rue migrants. La Résolution 4 de StreetNet stipule clairement qu'en tant qu'organisation internationale, nous sommes ***« engagés à nous opposer à la xénophobie et à***

décourager les organisations membres d'adopter des politiques ou des pratiques xénophobes à l'égard des ressortissants étrangers ».

L'économie sociale et solidaire (ESS) et la Recommandation 193 sur la promotion des coopératives

La Résolution19 de StreetNet (sur l'économie sociale et solidaire) se concentre sur l'importance et le rôle des différentes formes d'ESS, en particulier pour les travailleurs de l'économie informelle. Il s'agit d'un sujet important qui a reçu une plus grande attention et qui est un domaine d'intérêt pour StreetNet, ayant été ravivé comme l'un des points de discussion lors de la Conférence de l'OIT en juin 2022.

Les coopératives et autres formes d'ESS peuvent permettre aux travailleurs engagés dans l'emploi informel d'accéder à un emploi formel. Notre rôle est de continuer à promouvoir le modèle de l'ESS en tant qu'une « approche alternative de l'entreprise » dont l'objectif principal n'est pas seulement le gain financier, mais aussi le bénéfice social pour les membres et la communauté au sens large.

Cependant, il est essentiel de mettre en place et de préserver les valeurs et les principes de l'ESS qui sont étroitement liés au travail décent et à l'inclusion sociale et peuvent contribuer au développement d'une société équilibrée et stable ainsi qu'à la démocratie.

Il convient d'être prudent avec les principes de base et les objectifs initiaux lors de la création de différentes unités de l'ESS, car il existe toujours un risque subtil que l'objectif initial se modifie progressivement au cours du développement d'une unité de l'ESS.

StreetNet a eu plusieurs réunions virtuelles avec Simel Esim, directeur de l'unité coopérative de l'OIT, et a participé à une réunion d'équipe interne pour réfléchir à notre propre cheminement en ce qui concerne les unités ESS. Elle s'est concentrée sur le rôle des coopératives pour les travailleurs intérimaires et sur la manière dont elles peuvent faciliter le processus de formalisation.

La R193 de l'OIT reconnaît que les coopératives opèrent dans tous les secteurs de l'économie et indique clairement que la recommandation s'applique à tous les types et à toutes les formes de coopératives. La R204 de l'OIT mentionne explicitement les coopératives et les unités d'économie sociale et solidaire dans le champ d'application de la recommandation.

Les conclusions de la conférence de l'OIT sur l'ESS et le travail décent devraient donc être mises à profit dans le travail de plaidoyer à différents niveaux.

StreetNet a entamé des discussions avec la Fédération des coopératives SEWA pour développer un cours commun sur l'ESS avec un accent sur le développement des coopératives prévu pour 2023-2024.

Visites de terrain et participation aux événements internationaux

Malgré le fait que pendant la pandémie de Covid-19, nous avons arrêté tout voyage international à partir de mars 2020 et jusqu'en septembre 2021, nous avons réussi à

reprendre progressivement nos visites de terrain et notre présence physique aux événements internationaux et régionaux :

1. Lorraine Sibanda – Suisse (juin 2019), participation à la 108e session de la CIT ;
2. Vorn Pao – Suisse (juin 2019), participation à la 108e session de la CIT ;
3. Oksana Abboud – Suisse (juin 2019), participation à la 108e session de la CIT ;
4. Maira Vannuchi – République dominicaine (août 2019), atelier sur les techniques de négociation et visite de terrain ;
5. Maira Vannuchi – Cuba (*août 2019*), visite de terrain ;
6. Oksana – Moldavie (août 2019), visite de terrain ;
7. Jane – Togo (septembre 2019), atelier sur la protection sociale et visite de terrain ;
8. Maira – Guatemala (*septembre 2019*), atelier sur les techniques de négociation et visite de terrain ;
9. Oksana – Vietnam (*septembre/octobre 2019*), ateliers de la Confédération générale du travail du Viêt Nam (VGCL) ;
10. Oksana – Brésil (*octobre 2019*), participation au Congrès CUT-Brésil ;
11. Oksana – Suisse (novembre 2019), participation à la Conférence de l'OIT sur la protection sociale ;
12. Maira – Afrique du Sud (décembre 2019), participation à la Conférence générale de de Fédération internationale des travailleurs de l'éducation (IFWEA) ;
13. Oksana – Kenya (*décembre 2019*), séminaire de clôture avec l'OSF ;
14. Oksana – Laos (décembre 2019), atelier des partenaires régionaux d'OXFAM ;
15. Oksana – Afrique du Sud (février 2020), visite des locaux à Durban ;
16. Oksana Abboud – États-Unis (septembre 2021), visite de terrain et mise en réseau ;
17. Pilar Balbuena – États-Unis (septembre 2021), visite de terrain et mise en réseau ;
18. Oksana Abboud – Barcelone, Espagne (octobre 2021), visite de terrain ;
19. Margarida Teixeira – Barcelone, Espagne (octobre 2021), visite de terrain ;
20. Maira Vannuchi – Cuba (avril 2022), participation à un cours exploratoire sur le mouvement ouvrier ;
21. Lorraine Sibanda – Cuba (avril 2022), participation à un cours exploratoire sur le mouvement ouvrier ;
22. Jane Masta, Evelyn Benjamin-Sampson, Annelene Shahbaz, Margarida Teixeira – Tanzanie (mai 2022), réunion régionale des affiliés d'Afrique du Sud et d'Afrique de l'Est ;
23. Evelyn Benjamin-Sampson, Irene Doda, Lorraine Sibanda – Sénégal (mai 2022), réunion régionale des affiliés d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ;
24. Maira Vannuchi, Pilar Balbuena, Annelene Shahbaz – Brésil (mai 2022), réunion régionale des affiliés des Amériques ;
25. Jane Masta, Margarida Teixeira – Namibie, Botswana (juin 2022), visites de terrain ;
26. Kateryna Yarmolyuk-Kroeck – Moldavie, Azerbaïdjan (juillet 2022), visites de terrain ;
27. Lorraine Sibanda – Népal (juillet 2022), participation au congrès GEFONT ;
28. Oksana Abboud – Espagne (juillet 2022), participation au comité consultatif du Programme d'organisation et de représentation de WIEGO (WIEGO ORP) ;
29. Lorraine Sibanda – Afrique du Sud (août 2022), visite des locaux de StreetNet et visite de terrain ;
30. Maira Vannuchi, Pilar Balbuena - Colombie (août 2022), visite de terrain et formation de suivi des techniques de négociation ;
31. Maira, Annelene, Margarida, Nash, Evelyn, Pilar, Suvarna, Maya Gurung - Inde (octobre 2022), visite exploratoire ;
32. Alberto Santana, Margarida - Mexique (novembre 2022), participation à l'Assemblée générale de WIEGO ;

33. Maira - Afrique du Sud (décembre 2022), visite du bureau de SNI pour organiser le matériel pédagogique ;
34. Lorraine, Oksana, Jane, Kateryna, Margarida, Irene - Turquie (janvier 2023), participation à l'atelier de collecte des résultats organisé par WIEGO ;
35. Équipe média SNI, Oksana, Nash, Kateryna - France (février 2023), réunion de planification du congrès et visite de terrain à AMELIOR ;
36. Jamalladin Ismayilov, Kateryna - Kazakhstan/Ouzbékistan (mars 2023), visite de terrain pour explorer les capacités d'affiliés potentiels ;
37. Nash Tysmans - Thaïlande (mars 2023), participation à la conférence WIEGO sur la protection sociale.

PARTIE II – Consolidation de l'organisation

Depuis le lancement de StreetNet International à Durban en novembre 2002, six congrès internationaux suivants ont eu lieu :

- Premier congrès international – Séoul, Corée (mars 2004)
- Deuxième congrès international – Atibaia, Brésil (août 2007)
- Troisième congrès international – Cotonou, Bénin (août 2010)
- Quatrième Congrès International – Santiago, Chili (mars 2013)
- Cinquième congrès international – Delhi, Inde (octobre 2016)
- Sixième Congrès international - Issyk-Kul, Kirghizstan (avril 2019)

L'organisation est maintenant reconnue internationalement avec une présence tangible en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe de l'Est.

<u>Tendance et représentation des membres</u>

Depuis sa création, StreetNet a traversé différentes étapes de hauts et de bas en termes de croissance des adhésions et de développement de StreetNet en général.

Les différentes crises mondiales ont certainement affecté la dynamique de nos affiliés et ils font toujours partie des catégories de travailleurs les plus vulnérables, qui ne sont pas reconnus ni protégés, et souffrent des expulsions et des violences au quotidien.

Toutes ces analyses et préoccupations ont déjà été reflétées dans le Rapport sur les affiliés, mais je voulais mettre l'accent sur d'autres aspects de notre vie institutionnelle.

Tous les affiliés de StreetNet croient en l'unité et au pouvoir collectif, en une seule voix forte et au respect mutuel, à l'autonomisation des femmes et au leadership des jeunes, ce qui motive toute l'équipe de StreetNet, car nous partageons la même croyance, mais, malheureusement, dans certains cas, il y a un manque de respect et un comportement inacceptable de la part des leaders de nos affiliés à l'égard des membres de notre équipe. StreetNet dispose d'un code de conduite institutionnel qui définit l'éthique et le comportement de nos affiliés et des membres de l'équipe opérationnelle.
De telles tensions ne nourrissent aucun environnement de travail sain et ne permettent même pas de rester dans l'organisation qui revendique le respect et interdit la commission de ses actions.

Nous comprenons les ambitions des leaders individuels, mais ces ambitions devraient être saines et permettre la prospérité de l'organisation, sans entraver son fonctionnement et ses politiques.
Nous connaissons beaucoup de turbulences internes au sein de bon nombre de nos affiliés et principalement parmi leurs leaders. Malheureusement, de tels conflits au sein de la direction, en particulier, lorsqu'ils sont fondés sur des différences d'opinions politiques ou d'ambitions personnelles, peuvent entraîner des ruptures et des divisions au sein de l'organisation.
Ces tensions se produisent généralement au sein des mouvements syndicaux et nous avons malheureusement une certaine expérience dans StreetNet. Toutefois, ce n'est certainement pas une stratégie correcte et mature, car nous n'arrivons pas à des postes de direction pour toujours, et nous devons avoir des plans de succession et agir dans l'intérêt de l'organisation, mais pas pour notre profit personnel.
Depuis juillet 2019, avec la participation des organisateurs régionaux, j'ai commencé à communiquer avec les affiliés de StreetNet sur une base individuelle. C'est un bon début pour moi de mieux connaître nos affiliés, et je continuerai certainement cette pratique dans un proche avenir. Jusqu'à présent, j'ai pu observer les tendances antidémocratiques suivantes parmi nos affiliés :

1. **Les leaders agissant comme seuls porte-parole de leurs organisations ;**
2. **Contrôle des affiliés par les leaders (hommes et femmes) ;**
3. **Absence de démocratie interne dans la pratique, notamment en ce qui concerne la conduite régulière des congrès conformément aux statuts (Constitutions) des affiliés ;**
4. **Nomination de leaders au détriment de processus électoraux démocratiques ;**
5. **Pratique misogyne où les leaders masculins mettent à l'écart des femmes-leaders indépendantes et fortes sous prétexte qu'elles ne peuvent pas être de « vraies leaders » ou qu'elles n'en ont pas le temps.**

L'autonomisation des femmes et le leadership des jeunes devraient être notre grande priorité. Notre mission est de promouvoir et d'encourager le leadership des femmes et leur présence sur différentes plateformes, leur voix directe et leur participation aux processus décisionnels au sein et en dehors de leurs organisations.
La Constitution de StreetNet est une base très solide pour suivre ce principe et nous nous engageons à continuer à préserver notre volonté de promouvoir une approche inclusive ne laissant derrière aucune catégorie de personnes de notre secteur.

Il est de notre devoir de veiller au respect de la Constitution de StreetNet et de ses critères d'adhésion. Malheureusement, nous n'avons pas d'autre mécanisme sophistiqué de vérification des adhésions dans StreetNet, à l'exception de la collecte des rapports des affiliés où ils déclarent généralement le nombre de leurs membres, parce que notre travail est fondé sur la confiance et la transparence que nous aimerions continuer à mettre en œuvre et à nous appuyer sur le bon sens.

Affiliation et membres (à partir d'avril 2023)

1	**AFFE** (Asociación de Feriantes de Ferias Especiales)	Alliance de la ville	Montevideo, Uruguay	420 membres
2	**AEIMO** (Association de l'économie informelle du Mozambique)	Syndicat national	Mozambique	1 9 427 membres
3	**AMELIOR** (Association des Marchés Écologiques Locales Indépendants et Organisés de la Récupération)	Organisation implantée dans la ville	Paris, France	900 membres
4	**ASSOVACO** (Association des Vendeurs Ambulants du Congo)	Alliance régionale	Région du Kivu, RD Congo	75 21 membres
5	**AVEMA (** Association des vendeurs et commerçants en Zambie)	Alliance nationale	Zambie	41 387 membres
6	**AZIEA** (Alliance des associations zambiennes de l'économie informelle)	Alliance nationale	Zambie	11 961 membres
7	**BOISA** (Association du secteur informel du Botswana)	Alliance nationale	Bostwana	11 690 membres
8	**CNTG** (Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée)	Centrale syndicale nationale	Guinée, Afrique de l'Ouest	7 981 membres
9	**CNTS** (Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal)	Centrale syndicale nationale	Sénégal	20 004 membres
10	**CTCP** -FNT (Confederación de los Trabajadores por su Cuenta Propia)	Syndicat national	Nicaragua	25 000 membres
11	**CSA** (Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin)	Centrale syndicale nationale	Bénin	2 612 membres
12	**FAINATRASIT** (Faitière Nationale Travailleurs du Secteur Informel du Togo)	Fédération nationale	Togo	25 000 membres
13	**FENAVEMER** (Federación Nacional de vendedores/as y trabajadores/as de los mercados Dominican Republic)	Fédération nationale	République dominicaine	6821 membres
14	**FENATSEA** (Federación National de Trabajadores del Sector Autónomo)	Fédération nationale	Costa Rica	1136 membres
15	**FENSTACHS** (Federação Nacional de Sindicatos de Trabalhadores Industria Alimentar, Comercio,Hotelaria,Turismo e Similares)	Fédération nationale	Angola	28 900 membres
16	**FENTRAVIG** (Federación Nacional Trabajadores y Vendedores Independientes de Guatemala)	Alliance de la ville	Guatemala	5000 membres
17	**FEPTIWUL** (Fédération des petits commerçants et des syndicats des travailleurs informels du Libéria)	Syndicat national	Libéria	10 500
18	**FETTEI-CI** (Fédération des Travailleuses et Travailleurs de L'Economie Informelle de Côte d'Ivoire) Côte d'Ivoire	Syndicat national	Côte d'Ivoire	5 200 membres
19	**FÊTES** (Federación Sindical de Trabajadores	Fédération	Le Salvador	12 950

	Independientes Vendedores de El Salvador)	nationale		membres
20	**FIWON** (Fédération des organisations de travailleurs informels du Nigeria)	Alliance nationale	Nigeria	25 000 membres
21	**FNOTNA** (Federación Nacional de Organizaciones de Trabajadores No Asalariados)	Syndicat national	Mexique	25 000 membres
22	**FOTSSIEH** (Federación de Organizaciones del Sector Social y Informal de la Economia de Honduras)	Alliance nationale	Honduras	2000 membres
23	**FTUEU** (Syndicat libre des entrepreneurs d'Ukraine)	Syndicat national	Ukraine	20 060 membres
24	**FUTRAND** (Federación Unica de Trabajadores No Dependientes)	Syndicat national	Venezuela	3 992 membres
25	**FUTTEINCO** (Federación Unitaria de Trabajadores del Turismo, Economia Informal, Comercio y Afines)	Fédération nationale	République dominicaine	1 760 membres
26	**IDEA** (Associations pour la Démocratie Indépendante de l'Economie Informelle)	Syndicat national	Cambodge	1998 membres
27	**KENASVIT** (Alliance nationale kényane des vendeurs de rue et des commerçants informels)	Alliance nationale	Kenya	12 000 membres
28	**Khathang Tema Baits'okoli**	Organisation nationale	Lesotho	10 109 membres
29	**KOSC** (Confédération coréenne des vendeurs de rue)	Alliance nationale	Corée du Sud	3000 membres
30	**Syndicat des travailleurs du commerce du Kirghizistan**	Syndicat national	Kirghizistan	9 980 membres
31	**LDFC** (Ligue pour le Droit de la Femme Congolaise)	Alliance des 3 provinces	République démocratique du Congo	8 520 membres
32	**LAIE** (Travail dans l'Economie Informelle)	Syndicat national	Bengladesh	5 250 membres
33	**Moldavie Affaires Sind**	Syndicat national	Moldavie	1 012 membres
34	**MUFIS** (Union du Malawi pour le secteur informel)	Syndicat national	Malawi	17 200 membres

35	**NEST** (Syndicat népalais des vendeurs de rue)	Syndicat national	Népal	6 500 membres
36	**NIDAWU** (Syndicat namibien des travailleurs domestiques et assimilés)	Syndicat national	Namibie	500 membres
37	**SAITA** (Alliance sud-africaine des vendeurs informels)	Alliance nationale	Afrique du Sud	39 744 membres
38	**SCWU** (Syndicat des travailleurs indépendants et commerciaux de Géorgie)	Syndicat national	Géorgie	621 membres
39	**SEWA** (Association des travailleuses indépendantes)	Syndicat national	Inde	21 000 membres
40	**SINTRALOC** (Sindicato Nacional de Trabajadores Independientes Ambulantes del Transporte y Anexos)	Syndicat national	Chili	3 758 membres
41	**SleTU** (Syndicat des vendeurs de Sierra Leone)	Syndicat national	Sierra Leone	30 225 membres
42	**SNVC** (Syndicat National des Vendeurs du Congo)	Syndicat national	RD Congo	1 200 0 membres
43	**Projet de vendeur de rue**	Alliance de la ville	New York, États-Unis	28 92 membres
44	**SYNAMAVAB** -UNSTB	syndicat	Bénin	10 500 membres
45	**SYNAVFL** (Syndicat National des Vendeurs de Fruits et Légumineuses)	Syndicat national	Burkina Faso	6 410 membres
46	**SYTRIECI** (Syndicat des Travailleurs Indépendants de l'Economie Informelle)	Syndicat national	Rwanda	6 872 membres
47	**SYVEBU** (Syndicat des vendeurs de rue du Burundi)	Syndicat national	Burundi	3 600 membres
48	**TUICO** (Syndicat tanzanien des travailleurs de l'industrie et du commerce)	Syndicat national	Tanzanie	3 700 membres
49	**UGSEIN** (Union Générale des Syndicats Economie Informelle Niger)	Centrale syndicale nationale	Niger	30 000 membres
50	**UGTI** -CUT (Unión General de Trabajadores Independientes y de la Economia Informal)	Syndicat national	Colombie	12 000 membres
51	**UMAEU** (Uganda Markets & Allied Employees Union)	Syndicat national	Ouganda	6 181 membres
52	**UNIWA** (Syndicat National des Travailleurs de l'Economie Informelle)	Syndicat national	Ghana	30 000 membres
53	**UNICAB** (União d Trabalhadores Ambulantes, Feriantes e Camelôs do Brasil)	Alliance nationale	Brésil	7000 membres
54	**USYNVEPID** -CSPIB	Syndicat	Bénin	2800 membres
55	**Vmeste** (Syndicat biélorusse "Vmeste")	Syndicat national	Biélorussie	870 membres
56	**Xhidmat-ISH**	Syndicat national	Azerbaïdjan	5 300 membres
57	**ZCIEA** (Chambre zimbabwéenne des associations de l'économie informelle)	Alliance nationale	Zimbabwe	22 500 membres

Nombre total de membres : 656 264

Augmentation du nombre de membres

L'adhésion à StreetNet était toujours en croissance et en baisse, cependant nous augmentons progressivement le nombre de nos membres.

Une grande perte de membres peut être observée pendant la pandémie de Covid, c'est pourquoi plus d'efforts et de concentration doivent être mis sur les activités d'organisation et de recrutement :

	2016	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL de membres	**612 999**	**490 453**	**559 802**	**727 669**	**664 244**	**656 264**
Amériques	133 782	68 039	81 260	82 599	9 2 5 7 5	**109 729**
Asie	114 713	113 813	114 176	114 176	34 0 44	**37 748**
Afrique du Sud et Afrique de l'Est	131 114	140 323	158 386	317 086	2 30 550	**225 299**
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	179 007	113 996	167 299	176 784	271 092	**244 745**
Europe et Asie centrale	44 383	53 382	37 342	37 024	3 5 983	**38 743**

Depuis le dernier Congrès, StreetNet a accepté 5 nouvelles organisations affiliées avec lesquelles nous avons eu une communication précieuse.

Extension de StreetNet :
Au cours des dernières années, nous avons reçu plusieurs lettres de différentes organisations demandant leur adhésion au StreetNet (Zimbabwe, Kenya, Niger, Tunis). Cependant, nous sommes en train de vérifier leur statut de représentation et leur conformité avec les critères du StreetNet.

Notre stratégie future sur l'extension et la présence de StreetNet est très claire, et nous avons plusieurs organisations potentielles de l'Argentine (UTEP), de Cuba (SNTCGS), des Philippines, du Vietnam, du Congo-Brazzaville. Nous maintenons notre communication avec eux jusqu'à ce qu'ils soient prêts à rejoindre la famille de StreetNet et à se conformer à nos exigences.

StreetNet s'engage à renforcer tous ses affiliés, mais nous devons être cohérents et efficaces. Nous devons **analyser et surveiller notre niveau d'influence, développer et maintenir des données et des statistiques précises et investir dans le recrutement et dans la mobilisation de nouveaux membres.**

Seuls quelques affiliés ont soumis leur proposition d'activités nationales sur l'organisation et la mobilisation. StreetNet disposait d'un budget limité provenant des

fonds de SIDA et a réussi à fournir un soutien à plusieurs affiliés pour les activités d'organisation au début de l'année 2023 :

Soutien de StreetNet aux activités d'organisation

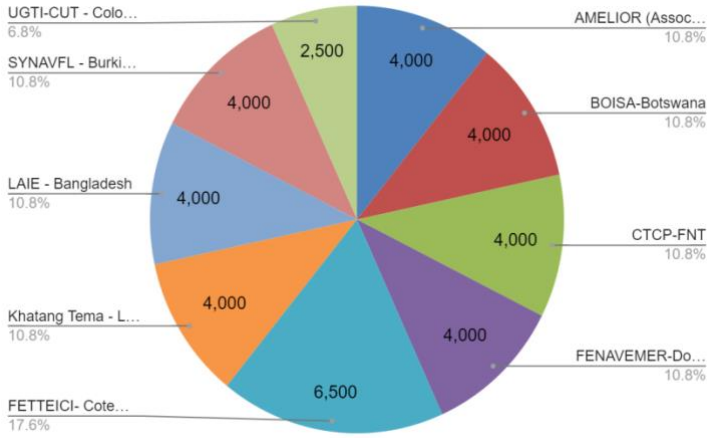

Points Focaux Régionaux et consolidation :

Je peux fièrement noter que les cinq points focaux régionaux (PFR) de StreetNet ont commencé à être plus actifs dans leurs rôles fonctionnels et à démontrer une meilleure coordination horizontale et/ou communication entre les affiliés régionaux avec le soutien des organisateurs régionaux de StreetNet. Nous avons pu remarquer cette amélioration depuis notre réunion extraordinaire du Conseil en novembre 2020, lorsque tous les coordinateurs des PFR ont présenté les rapports régionaux et se sont engagés à agir conformément aux termes de référence définis par StreetNet pour les points focaux régionaux.

Il reste encore de nombreux défis à relever pour établir une bonne communication, atteindre chaque affilié, en particulier dans la région asiatique, cependant, nous devons être plus inventifs et trouver différentes approches pour les différents affiliés dans différentes régions et différents pays.
Nous voyons une intégration progressive des PFR dans la vie de StreetNet et je voudrais seulement encourager tous nos PFR à poursuivre leur engagement et à faire preuve d'une performance encore meilleure, en particulier lorsque davantage de coordination et d'unité régionales sont nécessaires et attendues.
Les cinq points focaux régionaux de StreetNet fonctionnent chacun à leur manière, mais nous devons nous assurer que les PFR comprennent clairement leur rôle important dans les arrangements structurels de StreetNet et l'espace régional permettant aux affiliés de discuter et de développer leurs stratégies régionales, sans pour autant créer de nouvelles

questions controversées, susceptibles d'engendrer des tensions internes et des malentendus à l'avenir.
Je pense qu'il est temps d'effectuer une évaluation de tous nos points focaux régionaux et de leur efficacité, ainsi que des défis à relever pour parvenir à une analyse sommaire, car nos points focaux régionaux continuent à jouer un rôle stratégique de durabilité pour le réseau de StreetNet, et ils doivent donc être forts, habilités et fiables pour coordonner efficacement le travail dans la région.
En 2019-2020, tous les coordinateurs de points focaux régionaux ont suivi une formation virtuelle conjointe et ont assisté aux réunions de mentorat individuelles avec la coordinatrice internationale et les organisateurs régionaux.
L'état actuel des points focaux régionaux dans StreetNet est le suivant :

1. **LES AMÉRIQUES**

FESTIVES d'El Salvador est un PFR pour la région des Amériques.

FESTIES organise des réunions RFP en utilisant différents moyens de communication, et le passage progressif au programme virtuel Zoom a vraiment amélioré la participation quantitative des affiliés régionaux. L'organisateur régional de StreetNet a fourni l'assistance nécessaire à la direction de FESTIVES pour organiser des réunions appropriées et assurer un procès-verbal de bonne qualité de ces réunions.

1	**AFFE** (Asociación de Feriantes de Ferias Especiales)	Alliance de la ville	Montevideo, Uruguay	420 membres
2	**CTCP**-FNT (Confederación de Trabajadores por Cuenta Propia)	Syndicat national	Nicaragua	25 000 membres
3	**FENATSEA** (Federación National de Trabajadores del Sector Autónomo)	Fédération nationale	Costa Rica	1 136 membres
4	**FENAVEMER** (Federación Nacional de vendedores/as y trabajadores/as de los mercados, République dominicaine)	Fédération nationale	République dominicaine	6 821 membres
5	**FENTRAVIG** (Federación Nacional Trabajadores y Vendedores Independientes de Guatemala)	Alliance de la ville	Guatemala	5 000 membres
6	**FÊTES** (Federación Sindical de Trabajadores Independientes Vendedores de El Salvador)	Fédération nationale	Le Salvador	12 950 membres
7	**FNOTNA** (Federación Nacional de Organizaciones de Trabajadores No Asalariados)	Syndicat national	Mexique	25 000 membres
8	**FOTSSIEH** (Federación de Organizaciones de Trabajadores del Sector Social y Informal de Economia	Alliance nationale	Honduras	2000 membres

	Honduras)			
9	**FUTRAND** (Federación Unica de Trabajadores No Dependientes)	Syndicat national	Venezuela	3 992 membres
10	**FUTTEINCO** (Federación Unitaria de Trabajadores del Turismo, Economia Informal, Comercio y Afines)	Fédération nationale	République dominicaine	1 760 membres
11	**SINTRALOC** (Sindicato Nacional de Trabajadores Independientes Ambulantes del Transporte y Anexos)	Syndicat national	Chili	3 758 membres
12	**Projet de vendeur de rue**	Alliance de la ville	New York, États-Unis	2 892 membres
13	**UGTI** -CUT (Unión General Trabajadores Independientes y de la Economia Informal)	Syndicat national	Colombie	12 000 membres
14	**UNICAB** (União d Trabalhadores Ambulantes, Feriantes e Camelôs do Brasil)	Alliance nationale	Brésil	7000 membres

TOTAL des membres dans la région : 109 729 membres

2. ASIE

Les fonctions du point focal régional pour l'Asie sont actuellement accomplies par l'organisation « NEST » du Népal. Il est nécessaire d'améliorer la communication horizontale dans la région, c'est pourquoi l'aide de GEFONT (Syndicat national du Népal) est toujours attendue et appréciée.

1	**IDEA** (Associations pour la Démocratie indépendante de l'Economie informelle)	Syndicat national	Cambodge	1 998 membres
2	**KOSC** (Confédération coréenne des vendeurs de rue)	Alliance nationale	Corée du Sud	3000 membres
3	**LAIE** (Travail dans l'Economie informelle)	Syndicat national	Bengladesh	5 250 membres
4	**NEST** (Syndicat népalais des vendeurs de rue)	Syndicat national	Népal	6 500 membres
5	**SEWA** (Association des travailleuses indépendantes)	Syndicat national	Inde	21 000 membres

TOTAL des membres dans la région : 37 748 membres

3. L'EUROPE et L'ASIE CENTRALE

Les activités du point focal régional dans cette région sont gérées par l'affilié moldave, Moldova -Business Sind, qui a pris un départ prometteur en matière de coordination et de communication régionales, avec le soutien de la centrale syndicale nationale à laquelle il est affilié.
Le Coordonnateur du PFR utilise différents moyens pour maintenir la communication entre les affiliés régionaux, tout en continuant à communiquer avec les affiliés sur une base individuelle.
Grâce au soutien de l'organisateur régional, les réunions du point focal régional ont eu lieu régulièrement.

1	**FTUEU** (Syndicat libre des entrepreneurs d'Ukraine)	Syndicat national	Ukraine	20 060 membres
2	**Syndicat des travailleurs du commerce du Kirghizistan**	Syndicat national	Kirghizistan	9 980 membres
3	**Moldova Business Sind**	Syndicat national	Moldavie	1 012 membres
4	**SCWU** (Syndicat des travailleurs indépendants et commerciaux de Géorgie)	Syndicat national	Géorgie	621 membres
5	**Vmeste** (Syndicat biélorusse "Vmeste")	Syndicat national	Biélorussie	870 membres
6	**Xhidmat-ISH**	Syndicat national	Azerbaïdjan	5 300 membres
7	**AMELIOR** (Association des Marchés Écologiques Locales Indépendants et Organisés de la Récupération)	Organisation basée dans la ville	Paris, France	900 membres

TOTAL des membres dans la région : 38 743 membres

4. **AFRIQUE AUSTRALE et AFRIQUE DE L'EST**

Depuis mai 2019, le point focal régional pour la région Sud et Est est TUICO de Tanzanie. Un coordinateur nouvellement nommé par TUICO a commencé à s'intégrer activement dans le rôle de PFR et démontre des résultats très progressifs dans le maintien de la communication au sein de la région malgré des difficultés linguistiques pour deux affiliés lusophones que le bureau de StreetNet aide et une performance générale ne fait que s'améliorer, car StreetNet a embauché un interprète portugais qui aidera maintenant à la communication.
Des réunions régulières ont commencé à être organisées sur la plateforme Zoom avec le soutien de l'organisateur régional de StreetNet. Les procès-verbaux sont produits de

façon régulière et la région travaille visiblement dans l'unité et maintient une communication régulière.

1	**AEIMO** (Associação da Economia Informal de Moçambique)	Syndicat national	Mozambique	19 427 membres
2	**AVEMA (** Association des vendeurs et commerçants en Zambie)	Alliance nationale	Zambie	41 387 membres
3	**AZIEA** (Alliance des associations zambiennes de l'économie informelle)	Alliance nationale	Zambie	11 961 membres
4	**BOISA** (Association du secteur informel du Botswana)	Alliance nationale	Bostwana	11 690 membres
5	**FENSTACHS** (Federação Nacional de Sindicatos dos Trabalhadores da Industria Alimentar, Comercio, Hotelaria, Turismo e Similares)	Fédération nationale	Angola	28 900 membres
6	**KENASVIT** (Alliance nationale kényane des vendeurs de rue et des vendeurs informels)	Alliance nationale	Kenya	12 000 membres
7	**Khathang Tema Baits'okoli**	Organisation nationale	Lesotho	10 109 membres
8	**MUFIS** (Union du Malawi pour le secteur informel)	Syndicat national	Malawi	17 200 membres
9	**NIDAWU** (Syndicat namibien des travailleurs domestiques et assimilés)	Syndicat national	Namibie	500 membres
10	**SAITA** (Alliance sud-africaine des commerçants informels)	Alliance nationale	Afrique du Sud	39 744 membres
11	**TUICO** (Syndicat tanzanien des travailleurs de l'industrie et du commerce)	Syndicat national	Tanzanie	3 700 membres
12	**UMAEU** (Union des employés des marchés et assimilés de l'Ouganda)	Syndicat national	Ouganda	6 181 membres
13	**ZCIEA** (Chambre zimbabwéenne des associations de l'économie informelle)	Alliance nationale	Zimbabwe	22 500 membres

TOTAL des membres dans la région : 225 299 membres

5. AFRIQUE DE L'OUEST ET AFRIQUE CENTRALE

FAINATRASIT est le point focal régional, basé au Togo. Ce PFR était l'un des points focaux régionaux les plus établis et les plus expérimentés, mais il doit encore faire face à des défis linguistiques (langues, faible accès à Internet et à la connexion) en essayant de fonctionner conformément au cahier des charges pour le PFR, et de jouer un rôle de coordinateur dans la région. Des réunions régulières ont été organisées avec l'assistance de l'organisateur régional de StreetNet.

1	**ASSOVACO** (Association des vendeurs ambulants du Congo)	Alliance régionale	Région du Kivu, RD Congo	7 521 membres
2	**CNTG** (Confédération nationale des Travailleurs de Guinée)	Centrale syndicale nationale	Guinée, Afrique de l'Ouest	7 981 membres
3	**CNTS** (Confédération nationale des travailleurs du Sénégal)	Centrale syndicale nationale	Sénégal	20 004 membres
4	**CSA** (Confédération des Syndicats autonomes du Bénin)	Centrale syndicale nationale	Bénin	2 612 membres
5	**FAINATRASIT** (Faitière nationale des travailleurs du secteur informel du Togo)	Fédération nationale	Togo	25 000 membres
6	**FEPTIWUL** (Fédération des petits commerçants et des syndicats des travailleurs informels du Libéria)	Syndicat national	Libéria	10 500 membres
7	**FETTEI-CI**	Union nationale	Côte d'Ivoire	5 200 membres
8	**FIWON** (Fédération des organisations de travailleurs informels du Nigeria)	Alliance nationale	Nigeria	25 000 membres
9	**LDFC** (Ligue pour le Droit de la Femme Congolaise)	Alliance des 3 provinces	République démocratique du Congo	8 520 membres
10	**SleTU** (Syndicat des vendeurs de Sierra Leone)	Syndicat national	Sierra Leone	30 225 membres
11	**SNVC** (Syndicat national des vendeurs du Congo)	Syndicat national	République démocratique du Congo	12 000 membres
12	**SYNAMAVAB**-UNSTB	Syndicat	Bénin	10 500 membres
13	**SYNAVFL** (Syndicat national des vendeurs de fruits et légumineuses)	Syndicat national	Burkina Faso	6 410 membres

14	**SYTRIECI** (Syndicat des travailleurs indépendants de l'économie informelle)	Syndicat national	Rwanda	6 872 membres
15	**SYVEBU** (Syndicat des vendeurs de rue du Burundi)	Syndicat national	Burundi	3 600 membres
16	**UGSEIN** (Union générale des syndicats de l'économie informelle du Niger)	Centrale syndicale nationale	Niger	30 000 membres
17	**UNIWA** (Syndicat national des travailleurs de l'économie informelle)	Syndicat national	Ghana	30 000 membres
18	**USYNVEPID** -CSPIB	Syndicat	Bénin	2 800 membres

TOTAL des membres dans la région : 244 745 membres

Soutien de StreetNet aux points focaux régionaux en 2020-2022 :

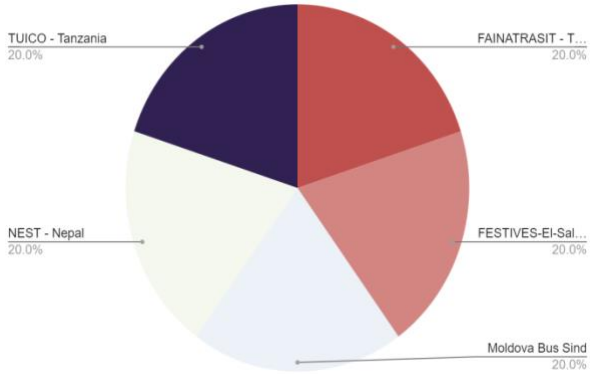

Soutien fourni par région (2020-2023) :

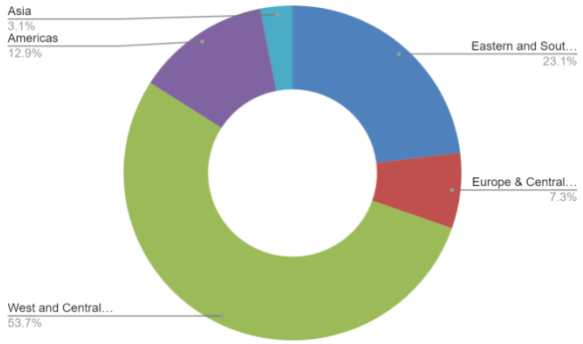

Structures de gouvernance et direction

Les structures de StreetNet, dont les membres sont démocratiquement élus, fonctionnent efficacement, conformément aux dispositions de la Constitution de StreetNet.

Le **Conseil international** s'est réuni six fois depuis le Sixième Congrès international tenu en avril 2019 :

Réunions du Conseil international entre juin 2019 et mai 2023 :

Les 29-30 mai 2019	Réunion du Conseil physique (Lomé, Togo)
Les 10-11 mars 2020	Réunion du Conseil physique (Montevideo, Uruguay)
Les 25-26 novembre 2020	Réunion extraordinaire virtuelle du Conseil
Les 25-26 mars 2021	Réunion annuelle virtuelle du Conseil
Les 16-18 août 2022	Réunion du Conseil physique (Accra, Ghana)
Le 2 mai 2023	Réunion du Conseil physique (Kigali, Rwanda)

Le **Comité exécutif** s'est réuni, physiquement et par téléconférence, sur une base trimestrielle régulière, selon les besoins, aux dates suivantes :

Le 28 mai 2019	**Réunion physique (Lomé, Togo)**
Le 20 août 2019	**Téléconférence**
Le 15 novembre 2019	**Téléconférence**
Le 9 mars 2020	**Réunion physique (Montevideo, Uruguay)**
Le 20 mai 2020	**Téléconférence**
Le 27 août 2020	**Téléconférence**
Le 18 novembre 2020	**Téléconférence**
Le 5 mars 2021	**Téléconférence**
Le 25 mai 2021	**Téléconférence**
Le 26 août 2021	**Téléconférence**
Le 16 novembre 2021	**Téléconférence**
Le 18 février 2022	**Téléconférence**
Le 31 mai 2022	**Téléconférence**
Le 15 août 2022	**Réunion physique (Accra, Ghana)**
Le 23 novembre 2022	**Téléconférence**
Le 1er mai 2023	**Réunion physique (Kigali, Rwanda)**

Le **Groupe d'examen des finances** a tenu ses réunions virtuellement aux dates suivantes :

- Le 13 mai 2019 ;
- Le 27 juillet 2020 ;
- Le 11 novembre 2020.
- Le 22 avril 2021 ;
- Le 22 décembre 2021 ;

- Le 2 juin 2022 ;
- Le 8 août 2022 ;
- En Septembre 2022 - réunion informelle
- Le 7 décembre 2022 ;
- Le 20 décembre 2022.

Capacité opérationnelle et administration

Je suis reconnaissante à tous les membres du Conseil international de StreetNet qui me témoignent leur loyauté et leur soutien, ainsi qu'à tous les membres de l'équipe StreetNet, qui travaillent en synergie et comprennent parfaitement les défis existants, en essayant d'apporter leur soutien là où c'est possible, de suggérer là où c'est nécessaire et de féliciter là où c'est mérité.
Je crois que le bureau a développé une communication interne très efficace avec les leaders de StreetNet, en particulier avec les membres de notre Comité exécutif.
Malgré les défis de connexion qui existent encore et certaines barrières linguistiques, nous avons trouvé la ou les options les plus appropriées pour communiquer à différents niveaux de notre travail opérationnel et tous nos leaders et affiliés ont réalisé des progrès considérables dans ce domaine difficile.
J'apprécie notre coopération fructueuse avec nos leaders, car vos précieuses contributions, suggestions et critiques constructives nous aident toujours à nous améliorer et à aller de l'avant ainsi qu'à trouver la meilleure solution dans notre processus de travail et d'évolution mouvementée.
Les relations de travail entre le bureau et le président ont été fortes et encourageantes, et nous avons pu réaliser et planifier beaucoup d'activités ensemble. Les relations avec le vice-président et le secrétaire se sont développées à un niveau élevé de communication et de soutien mutuel. Le vice-président s'acquitte de son rôle de président de la commission des ressources humaines au mieux de ses capacités et de sa manière, et le secrétaire accorde son grand soutien dans l'ensemble du travail et se voit très engagé dans son rôle de président de la commission disciplinaire.

Le sous-comité sur l'éducation des travailleurs s'est déjà élargi à quatre membres, Annie Diouf et Gabriela Calandria, Namrata Ben, Wisborn Malaya, qui ont travaillé activement avec le soutien de Maira Vannuchi. Cette dernière a commencé à être en partie responsable de la stratégie d'éducation ouvrière dans StreetNet. La stratégie éducative a été élaborée et sera discutée avec les affiliés dans un proche avenir.
Ce travail est toujours en cours.

Le Sous-Comité de Discipline, composé de trois membres, Jamal Ismayilov, Komi Kessouagni et Iryna Yaskevich, avait reçu une demande écrite du Comité exécutif de StreetNet pour examiner le cas de comportement inapproprié et de harcèlement verbal de la part d'un leader de notre affilié au Brésil et d'un membre du personnel qui s'est plaint auprès de la coordinatrice internationale et du vice-président pour demander du soutien et de la protection. Cette situation cas a été discutée et la conclusion a été envoyée au Comité exécutif pour des actions appropriées.

Le sous-comité des ressources humaines a suivi 2 séances de formation au début de 2021 et s'est réuni trois fois pour examiner les demandes des représentants d'équipe. Pour plus de cohérence, je voudrais renforcer la demande de l'ancienne coordinatrice internationale, à savoir que le sous-comité des ressources humaines soit une commission ou un sous-comité permanent dont les membres sont retenus pour leurs compétences identifiables en matière de gestion des ressources humaines, et non pas introduits après chaque élection simplement parce qu'ils sont des membres actuels du Conseil international.

Le travail opérationnel de StreetNet est effectué par l'**équipe suivante** :

1. Oksana Abboud, Coordinatrice internationale (à temps plein)
2. Annelene Shahbaz, Administratrice financière (à temps plein)
3. Suvarna Ragunan, Assistante administrative et financière (à temps partiel)
4. Maira Vannuchi, Chargée de la planification / organisatrice en charge du développement de la stratégie et de l'éducation (à temps plein)
5. Jane Masta, Organisatrice (à temps plein)
6. Evelyn Benjamin-Samson, Organisatrice (à temps plein)
7. Nastasia Tysmans, Organisatrice (à temps plein)
8. Kateryna Yarmolyuk-Kröck, Organisatrice/consultante juridique (à temps partiel)
9. Margarida Teixeira, Responsable de la communication et des médias (à temps partiel)
10. Irene Doda, Assistante média (consultante à temps partiel)
11. Eleni Rozali, Consultante en expertise en communication numérique (à temps partiel)
12. Pilar Balbuena, Chargée du plaidoyer mondial, stratège et analyste de l'économie informelle (consultante à temps partiel)
13. Patrick Kane, Organisateur (à temps partiel)
14. Mdu Phenyane, Gardien de bureau (à temps partiel).

L'équipe de StreetNet, en particulier depuis la seconde moitié de l'année dernière, a commencé à s'étendre, car nous avons obtenu une subvention de 5 ans de la part d'un nouveau bailleur de fonds, la Fondation Ford, ce qui nous a permis d'apporter des ressources humaines supplémentaires à notre équipe, d'étendre nos domaines d'intervention et nos activités. Mais, encore une fois, nous devons être stratégiques et admettre que StreetNet n'est toujours pas une organisation autosuffisante basée sur les membres, et reste encore une organisation dirigée par les bailleurs de fonds. C'est pourquoi nous devons reconnaître qu'une fois que les fonds des bailleurs seront épuisés, dans 5 ans ou plus, nous devrons être en mesure de nous maintenir, y compris de maintenir notre équipe opérationnelle. En même temps, il est essentiel d'assurer notre engagement envers le mouvement syndical et de ne pas perdre sa nature, car il y a toujours un risque de devenir une ONG traditionnelle qui fonctionne d'un projet à l'autre, en engageant temporairement des consultants pour une période de temps spécifique.
Cependant, c'est notre réalité actuelle, car toutes les autres organisations mondiales partageant les mêmes idées et représentant les travailleurs de l'économie informelle fonctionnent de manière très similaire à la nôtre.

Je pense que nous devons poursuivre la même stratégie, à savoir conserver une équipe opérationnelle peu nombreuse, mais investir dans son développement et dans son amélioration, tout en renforçant et en dotant nos affiliés de StreetNet des capacités nécessaires. Comme le montre la pratique, il est extrêmement important de renforcer notre petite équipe avec différentes compétences supplémentaires ou nouvelles et un ensemble de connaissances pour devenir très efficace et être en mesure de fournir un conseil de qualité à tous nos affiliés et au-delà.

Étant donné qu'une nouvelle subvention nous a donné plus de possibilités de nous concentrer sur un autre domaine d'activité important, nous avons pu engager la nouvelle consultante, Kateryna Yarmolyuk-Kroeck (une avocate spécialisée dans les questions de travail), pour se concentrer sur les instruments juridiques existants aux niveaux international, régional et local, qui pourraient être analysés et utilisés par nos affiliés dans leur travail de plaidoyer dans leurs pays respectifs. Kateryna travaille en étroite collaboration avec le département du programme juridique de WIEGO. En même temps, Kateryna est une organisatrice de StreetNet à temps partiel, responsable de la région d'Europe et d'Asie centrale.
Je suis également fière de mettre en avant notre équipe de communication et de médias, dirigée par notre excellente responsable des médias, Margarida Teixeira. Nos médias jouent un rôle important dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques de StreetNet et permettent à la voix de nos membres d'être plus visible et entendue.
Je crois aussi que toute organisation basée sur les membres doit avoir une stratégie médiatique appropriée pour atteindre ses objectifs et promouvoir l'organisation et son travail à différents niveaux. De cette manière, nous avons embauché deux consultantes pour aider Margarida, qui appliquent avec succès et précision leurs compétences professionnelles dans le travail médiatique de StreetNet, tout en apportant de nouvelles initiatives en matière de développement organisationnel.

En outre, nous avons réussi à embaucher une assistante pour notre responsable des finances et de l'administration, Annelene Shahbaz, qui avait vraiment besoin de soutien. Une nouvelle assistante à temps partiel, Suvarna Ragunan, est également basée à Durban (Afrique du Sud), ce qui représente un grand avantage, car Annelene peut obtenir une assistance directe de Suvarna, en particulier lorsqu'elles se rencontrent régulièrement au siège social de StreetNet à Durban.
Pilar Balbuena est une autre consultante en plaidoyer mondial, stratégie et analyse de l'économie informelle. Elle a un contrat direct avec StreetNet depuis avril 2022.

Depuis janvier 2022, deux des membres de notre équipe, Maira Vannuchi et Margarida Teixeira, se sont avérées suffisamment qualifiées et ont été promues dans le système de notation de StreetNet au grade de gestion 9. Elles ont également reçu de nouvelles responsabilités supplémentaires et des rôles de supervision. Je crois que StreetNet devrait être un espace sain pour le développement personnel de tout membre de

l'équipe et reconnaître éventuellement la contribution précieuse à sa croissance organisationnelle.

En même temps, je dois souligner que l'équipe de StreetNet est une équipe amicale, qui s'engage régulièrement avec leurs affiliés respectifs et travaille dans une coordination très dynamique, que j'apprécie beaucoup.

Fonds et levée de fonds

Les contrats de financement suivants sont conclus pour la période allant de janvier 2020 à mars 2027 :

SIDA via WIEGO	D'avril 2020 à mars 2023 D'avril 2023 à mars 2027	Fonds de base pour 2023 /2025 et programmes
OSF	De janvier 2020 à décembre 2022	Activité de programme sur le commerce transfrontalier et les fonds de base pour 2020-2021
Fondation Ford (via WIEGO)	De mai 2021 à avril 2026	Fonds de base pour 2021-2025 et activités de programme
Oxfam	De janvier 2022 à décembre 2026	Fonds de projet pour la sécurité alimentaire dans la région de l'ANASE, axés sur le Cambodge, le Laos et le Vietnam
OSF (Fonds d'urgence)	Mai 2020 – prolongé jusqu'en décembre 2022	Activités des plans de relance économique, communication et développement du site Web
OSF (via le programme de protection sociale WIEGO)	Novembre 2019 – prolongé jusqu'en décembre 2022	Projet sur l'extension de la protection sociale dans les pays d'Afrique subsaharienne

Lorsque la pandémie de Covid a frappé le monde, nous avons pu négocier avec l'OSF et recevoir des fonds d'urgence pour soutenir directement les affiliés, en fournissant des allocations de communication (puisque tous les membres ont dû se déplacer pour la communication et les activités virtuelles). Plus tard, avec le soutien de WIEGO, nous avons pu recevoir une subvention de 5 ans de la part de la Fondation Ford. Nous poursuivons également notre partenariat avec SIDA, car le projet a été renouvelé en 2023 et continuera jusqu'en 2027. Les fonds ont été gérés via WIEGO. Cela nous a permis d'embaucher plus de personnes pour développer un bon système opérationnel et construire une bonne communication avec nos affiliés.

Les ressources financières de StreetNet sont assurées pour les trois prochaines années au moins, mais cela ne signifie pas que nous pouvons nous reposer sur nos lauriers, car notre activité de levée de fonds doit se poursuivre et devenir un exercice régulier. La participation des leaders à la collecte de fonds de StreetNet est également d'une importance cruciale et sera plus appréciée par la suite.

Propriétés/locaux de StreetNet

1. *Unité 101 Dinvir Center, 123 Joe Slovo St., Durban, Afrique du Sud*

Nous avons acquis cette propriété en 2016. Il s'agit d'une propriété individuelle. Nous avons actuellement deux locataires qui nous louent des espaces de bureaux (Focus Planning Solutions et SASEWA). Le bâtiment est en très mauvais état et nous avons eu des problèmes sans fin avec la personne morale. Cette situation est devenue un sujet de préoccupation pour les auditeurs, car nous n'avons pas payé les taxes en raison de l'absence de factures accompagnées des coordonnées bancaires adéquates.
Depuis la COVID, les locataires ont été affectés, et nous avons dû radier une partie de leurs locations durant cette période. Nous prévoyons de vendre la propriété au cours de cette année et espérons récupérer ce que nous avons payé pour l'acquérir.

2. *45 Claribel Road, Windermere, Durban, Afrique du Sud*

Cette propriété a été acquise en décembre 2022. Nous avons approché la Fondation Ford et lui avons demandé si nous pouvions acheter un bâtiment avec une partie des fonds alloués à StreetNet. Il s'agit d'un bâtiment autonome. Nous louerons également une partie du bâtiment pour nous permettre de subvenir à nos besoins à l'avenir si nous n'avons pas de fonds provenant de bailleurs pour payer nos factures municipales et entretenir le bâtiment.
Focus Planning Solution a manifesté son intérêt à déménager avec nous dans une nouvelle propriété en tant que locataire.

Publicité, médias et documentation

Depuis le moment où StreetNet a embauché une responsable des médias dédiée, Margarida Teixeira, en juin 2020, le travail des médias dans StreetNet a rapidement commencé à prospérer de manière remarquable, car en si peu de temps, une nouvelle responsable des médias a démontré ses excellentes compétences professionnelles et sa capacité à apporter beaucoup d'initiatives et à mettre en œuvre de nombreux projets concernant les médias, la communication et les jeunes.
Je veux juste noter que nous ne devrions jamais diminuer ou sous-estimer le travail des médias et de la communication efficaces dans les organisations basées sur les membres. Félicitations à l'équipe des médias et de la communication de StreetNet !
Le rapport complet du travail des médias a déjà été ajouté à vos documents.

PARTIE III – Défis stratégiques pour StreetNet

StreetNet fait toujours face à des défis similaires à ceux que nous avons identifiés lors des Quatrième et Cinquième Congrès internationaux de StreetNet, nos défis internes l'emportant toujours sur nos défis externes.

DÉFIS INTERNES

Développer les capacités des affiliés de StreetNet

Identifier et recruter les organisations les plus représentatives dans chaque pays : Comme mentionné ci-dessus, sous la rubrique « croissance des membres », nous devons rester tournés vers l'extérieur et continuer à nous efforcer de représenter les organisations les plus représentatives des travailleurs les plus pauvres de notre secteur de l'économie informelle. Cela signifie parfois persuader nos affiliés *(qui ne sont pas toujours les plus représentatifs du pays, et parfois même pas des travailleurs les plus pauvres du secteur*) de s'unir et de travailler avec d'autres organisations avec lesquelles ils pourraient être en concurrence.

Intégration des jeunes dans l'organisation : il y a eu des progrès à cet égard, car nous avons commencé à collecter davantage de données ventilées par âge et un projet axé sur les jeunes a été mis en œuvre à titre expérimental en 2021-2022. Une disposition constitutionnelle permet la création d'un Comité international des jeunes, cependant, jusqu'à ce Congrès, nous ne sommes pas prêts pour que cette structure commence à fonctionner correctement. Nous avons besoin d'un Comité efficace, mais cela demande plus de travail préparatoire et d'investissement.

Projet "Jeunes Reporters" :

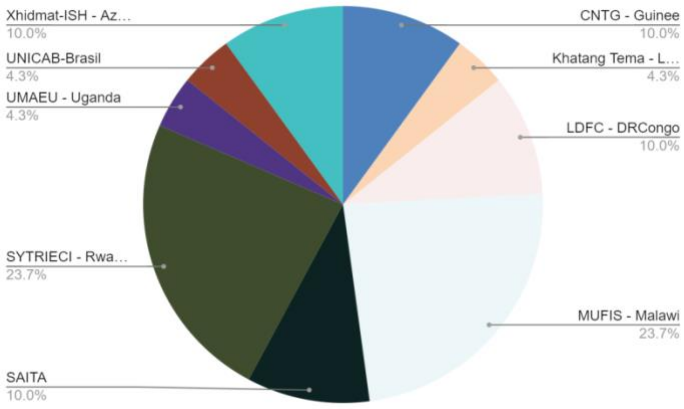

Intégration des vendeurs handicapés dans l'organisation : il y a eu des progrès lents à cet égard, car peu d'affiliés ont signalé des activités organisationnelles renforcées impliquant des vendeurs de rue et des vendeurs informels handicapés, mais cela nécessite encore plus de travail et de concentration.

Démocratie interne : nous avons poursuivi nos efforts pour soutenir la construction d'une démocratie interne et d'un leadership féminin fort dans tous nos affiliés pour identifier et noter les pratiques de contrôle et la marginalisation des travailleurs les plus faibles de notre secteur. Malheureusement, c'est toujours le cas qui a également été souligné par la précédente coordinatrice, Pat Horn, et qui sape souvent le niveau de démocratie interne.

Leadership et organisation du contrôle des travailleurs

Composition de classe : StreetNet fait toujours face à un déséquilibre de classe dans le profil de leadership, identifié lors des précédents Congrès internationaux. Pour aborder la question de la classe et de l'identité, nous avons organisé une formation en deux sessions pour notre leadership et l'équipe, ainsi qu'une autre formation sur l'identité politique pour l'équipe opérationnelle, afin de rappeler l'importance de préserver l'attention sur une véritable composition de StreetNet, compte tenu des politiques fondatrices sur la classe et le genre.

DÉFIS EXTERNES

Avenir du travail

Le développement rapide des nouvelles technologies remet en question des millions d'emplois formels, ce qui a un impact à la fois positif et négatif sur les travailleurs de l'économie informelle. En ce qui concerne les plateformes en ligne, l'accès et le contrôle sont biaisés en faveur des parties prenantes les plus dominantes, les plus puissantes et les plus riches, bien que les travailleurs de l'économie informelle aient la possibilité de les utiliser de manière positive. La robotique et l'intelligence artificielle sont susceptibles d'avoir un impact indirect dans un avenir prévisible, car les personnes qui perdent leur emploi chercheront probablement des possibilités d'emploi indépendant dans l'économie informelle.

L'organisation et la mobilisation de nouveaux membres devraient être les priorités pour les affiliés, ainsi que la construction d'alliances avec d'autres organisations de travailleurs.

Le défi pour les membres de StreetNet est d'anticiper les changements dans le monde du travail et de garder une longueur d'avance dans la pratique de nouvelles innovations collectives viables.

Changement climatique, conflits et guerres

La crise économique et sociale que nous traversons actuellement dans le monde est aggravée par les effets néfastes du changement climatique. Plus que jamais, chacun de

nous a commencé à ressentir l'effet du changement climatique et principalement son impact négatif sur les vendeurs informels et les vendeurs de rue.
C'est un moment crucial pour nous tous de discuter de la question du changement climatique et de toute catastrophe naturelle, ainsi que des conflits et des guerres, car nous devons développer une stratégie et un plan d'action appropriés pour relever les défis, surtout s'ils ont un impact direct sur nos membres, leur vie et leurs moyens de subsistance.
La résolution de StreetNet sur le changement climatique et le recyclage devrait être renforcée avec une stratégie de plaidoyer appropriée pour atténuer les risques potentiellement dévastateurs et l'impact sur nos membres.

CONCLUSION – Aller de l'avant vers le succès

Il semble que le monde s'adapte à de nouvelles réalités où nous apprenons tous à vivre avec et après la pandémie de COVID-19. Nous devons aller de l'avant, mais en tenant compte de nos leçons apprises.
J'apprécie que nos leaders soutiennent la plupart de nos initiatives et idées sur la façon d'assurer la durabilité dans une perspective à long terme. Nous devons absolument être efficaces et continuer à nous concentrer sur le travail **d'éducation, de renforcement des capacités** et **de plaidoyer** à tous les niveaux de notre fonctionnement.

Nous concentrer sur l'élaboration d'une stratégie inclusive visant à définir notre rôle particulier dans la construction d'un meilleur avenir du travail reste notre tâche principale à tous les niveaux. De nouvelles conditions de vie dans un monde en constante évolution apportent de nouvelles circonstances et de nouveaux dommages, surtout si l'on tient compte de l'invasion russe à grande échelle dans mon pays, l'Ukraine, qui aura inévitablement un impact direct ou indirect sur chacun de nos pays, en particulier en ce qui concerne l'insécurité alimentaire, l'instabilité socio-économique et l'insécurité mondiale en général.

L'unité et la solidarité sont toujours extrêmement utiles et essentielles, surtout lorsqu'un pays spécifique ou nos membres sont dans une grande crise et dans un grand besoin, nous, les travailleurs, qui sommes majoritaires dans nos pays et dans nos sociétés, nous pouvons nous unir et démontrer nos actions collectives, notre grande voix puissante, pour avoir un impact direct et des changements sur nos vies, ainsi que pour assurer la paix.

Même si cela sonne comme une illusion naïve, surtout à la lumière d'une orientation politique d'extrême droite où les droits de l'Homme ou des travailleurs ne sont pas à l'ordre du jour national ou même international à prioriser, nous devons avancer avec foi et courage pour lutter pour que la justice sociale et économique rende ce monde meilleur et le remette sur les rails.

StreetNet reste pleinement attaché à sa mission et à ses valeurs authentiques, à ses objectifs et à ses principes directeurs, à son mandat et à ses politiques fondatrices,

quelles que soient les circonstances ou les conditions. Nous ne devons pas perdre notre identité authentique et nous devons nous rappeler ce que nous sommes et qui nous représentons.

Je vous remercie tous pour votre soutien permanent, votre patience et votre compréhension que vous m'apportez personnellement et à tous les membres de notre équipe qui font un excellent travail, en s'engageant dans notre merveilleuse famille de StreetNet.

Rien pour nous sans nous !

RECOMMANDATIONS

1. Les affiliés de StreetNet devraient utiliser tous les instruments juridiques internationaux existants dans leur travail de plaidoyer dans leurs pays et villes pour le bénéfice de leurs membres et les affiliés de StreetNet en général.
2. Le Conseil international devrait continuer à travailler avec le sous-comité de l'éducation des travailleurs et d'envisager la même composition ses membres qui sont retenus pour leurs compétences et capacités identifiables au moins pendant deux mandats (8 ans) de fonctionnement de StreetNet.
3. Le Conseil international devrait reconstituer le sous-comité des ressources humaines en une commission ou un sous-comité permanent dont membres sont retenus pour leurs compétences identifiables en gestion des ressources humaines, et non amenés après chaque élection simplement parce qu'ils sont membres actuels du Conseil international.
4. Le Congrès de StreetNet devrait examiner et adopter les amendements au Code de conduite actuel (proposés par la Commission disciplinaire) pour le rendre plus progressiste et protecteur pour toutes les personnes de StreetNet concernées.
5. Les affiliés de StreetNet devraient se soutenir mutuellement et travailler avec les membres du Conseil et avec le bureau de StreetNet pour construire et renforcer le leadership des catégories à faible revenu et des classes inférieures des vendeurs de rue et des vendeurs informels, conformément à la résolution fondatrice de StreetNet sur la politique organisationnelle de classe et de genre.
6. Les affiliés de StreetNet devraient renforcer leur travail sur le terrain en intégrant les jeunes, les vendeurs handicapés dans leurs organisations et dans StreetNet à tous les niveaux de ces organisations.
7. Les affiliés de StreetNet, les PFR devraient respecter et suivre les dispositions constitutionnelles de StreetNet sans essayer de saper ou de compromettre ses articles sur l'autonomisation des femmes.

8. Les affiliés de StreetNet devraient se soutenir mutuellement et travailler avec respect et patience avec l'équipe opérationnelle de StreetNet pour construire et renforcer leur démocratie interne et un leadership féminin fort à tous les niveaux.
9. Les affiliés de StreetNet et d'autres organisations de travailleurs informels devraient faire pression sur l'OIT pour relier leurs initiatives sur l'avenir du travail à la mise en œuvre active de la Recommandation 204 de l'OIT sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, puisque la question de la formalisation fondée sur les droits doit être la priorité de toutes les discussions sur l'avenir du travail.
10. Les affiliés de StreetNet doivent défendre fermement les principes, l'intégrité organisationnelle et l'héritage établi de StreetNet International contre les tentatives d'accaparement de l'organisation à des fins différentes, et utiliser leurs pouvoirs constitutionnels démocratiques pour garantir l'élection de leaders qui s'engagent à défendre l'héritage et l'intégrité organisationnelle de StreetNet.
11. Le Congrès de StreetNet devrait discuter et adopter des dispositions plus progressistes sur le changement climatique, sur la justice et sur la transition juste.

ANNEXE 1

Support de communication aux affiliés (2020-2021)

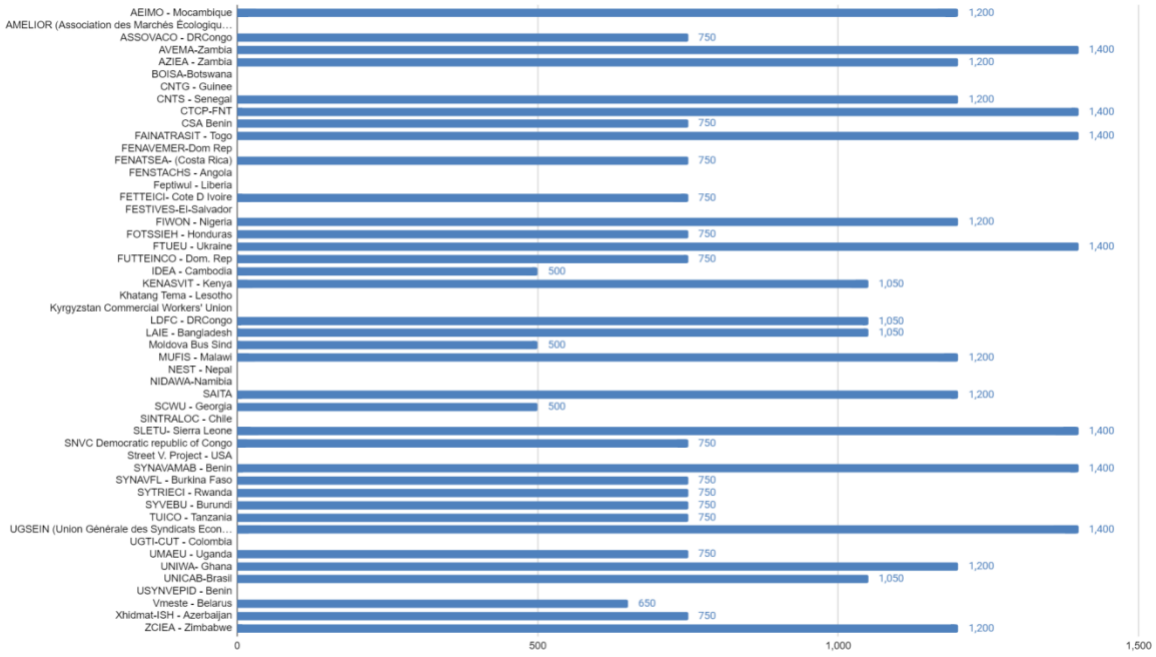

Soutien de StreetNet en matière de la mise en œuvre des plans de relance économique

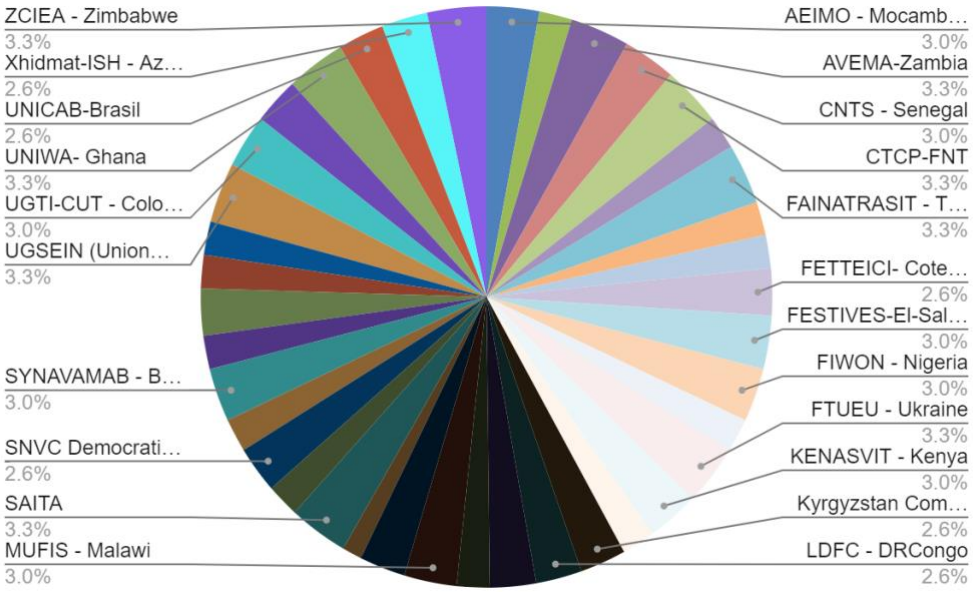

Soutien de StreetNet aux projets d'activités mises en œuvre au niveau du pays

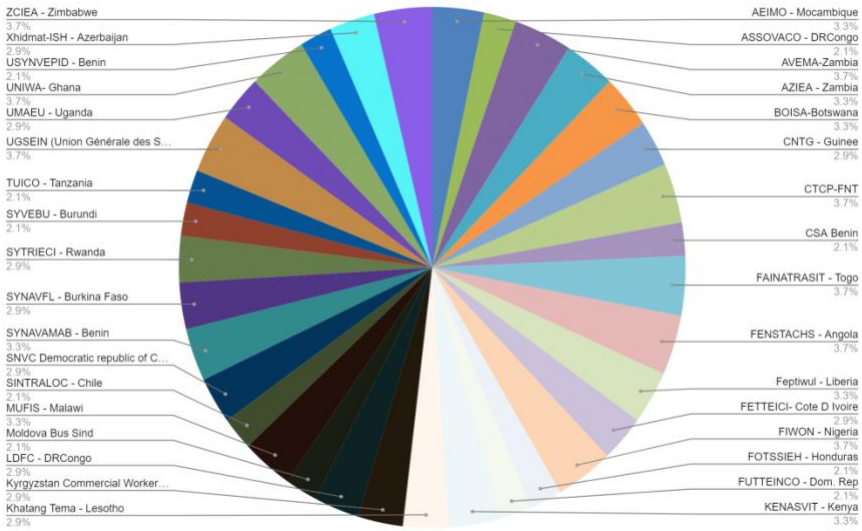

Soutien de StreetNet à la célébration de la Journée des vendeurs de rue en 2022

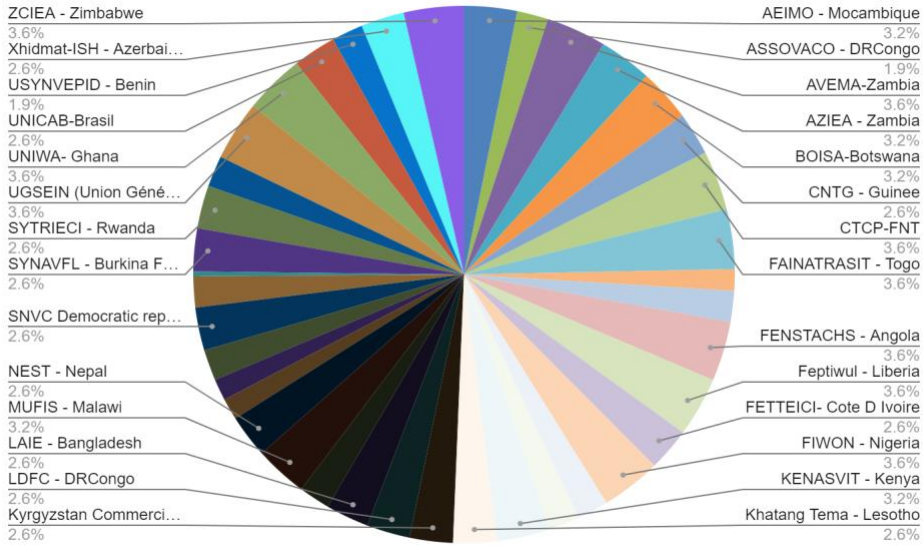

Rapport sur les engagements médiatiques
2021-avril 2023

StreetNet a identifié les médias et la communication comme un domaine prioritaire pour le développement de l'organisation. Ce rapport présente une synthèse des principaux résultats et réalisations de StreetNet dans ce domaine, ainsi que des propositions pour l'avenir.

1. Equipe chargée de la communication et des médias

Depuis février 2022, l'équipe chargée de la communication et des médias est dirigée par la **responsable de communication et des médias, Mme Margarida Teixeira, son assistante pour les médias, Mme Irene Doda, et la consultante en communication digitale, Mme Eleni Rozali**. Dans le passé, StreetNet n'avait qu'un seul membre de l'équipe dont l'activité a été entièrement consacrée à la communication et aux médias - le responsable des médias - ce qui limitait la quantité de résultats. Avec cette structure nouvelle et renforcée, StreetNet est capable de développer une stratégie plus ambitieuse et de fournir plus de matériel, de formation et de soutien à ses organisations affiliées.

2. Les commentaires des affiliés concernant la communication de StreetNet

En 2021, un questionnaire d'évaluation annuelle de la communication a été envoyé à nos affiliés par e-mail et par groupes WhatsApp. **En réponse, nous avons reçu des commentaires de 24 organisations. Voici nos principales conclusions :**

- La plupart des organisations n'ont personne en charge de la communication, mais seraient intéressées à former quelqu'un pour assumer cette tâche ;
- Les canaux de communication les plus utilisés de nos organisations affiliées pour communiquer avec des publics externes sont WhatsApp/Telegram et Facebook ;
- Les canaux de communication interne les plus utilisés pour communiquer avec les membres sont les appels téléphoniques et les SMS, suivis de près par WhatsApp ;
- La plupart des affiliés sont très intéressés à suivre une formation sur la gestion des médias sociaux, et quelques-uns sont également intéressés par d'autres formations liées à la prise de photos et à l'organisation de réunions virtuelles ;

- La plupart des affiliés ont déclaré qu'ils obtenaient principalement des informations auprès du groupe régional WhatsApp et de la coordinatrice internationale de StreetNet. À ceux-ci s'ajoutent les organisateurs et la responsable administrative, ce qui signifie que les médias sociaux et le site Web ne sont toujours pas la principale source d'information ;
- La plupart des affiliés anglophones et hispanophones suivent surtout l'information sur Facebook. Pour les affiliés francophones, la lettre électronique (E-Letter) est le principal canal de communication suivi. Il est à ajouter à ces réponses, le site Web et Twitter, comme les canaux d'information les plus utilisés.

Sur la base de ces réponses, en 2022, nous avons décidé d'organiser pour nos affiliés une formation en gestion des médias sociaux, conçue par notre consultante en communication digitale, Mme Eleni Rozali, avec le soutien de l'équipe. Nous commencerons à dispenser cette formation en juillet 2022 avec les membres du Conseil international.

En 2021, nous avions aussi organisé une formation, intitulée « Jeunes Reporters sur le terrain », qui a déjà aidé certaines organisations à déléguer la communication à une personne spécifique dans l'organisation.

En outre, nous avons décidé d'investir davantage dans le développement de nos canaux de communication, en particulier notre site Web, WhatsApp et les médias sociaux, comme vous pouvez le voir dans la section suivante.

3. Canaux de communication

3.1. Site Web

Le nouveau site Web de StreetNet, qui était en développement depuis plus d'un an, a été lancé en novembre 2021. Le site Web est désormais entièrement disponible en quatre langues - anglais, espagnol, français et russe - et contient toutes les informations pertinentes concernant les organisations affiliées, les congrès internationaux, les ressources, les actualités et la structure de notre organisation.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de mettre à jour régulièrement le site Web dans les quatre langues. Pour l'avenir, nous voulons investir dans le développement d'une section interne du site Web réservée aux membres, où ils pourront consulter les documents internes pertinents et d'autres informations.

Depuis le lancement du nouveau site Web en novembre 2021, il a déjà enregistré 23 625 visites jusqu'au 22 avril 2023, ce qui se traduit par plus de 1 300 visites par mois en moyenne.

3.2. *Lettre électronique (E-Letter)*

La lettre électronique de StreetNet, développée depuis 2002, reste l'un des canaux de communication les plus importants pour l'organisation. Nous avons investi dans la création d'un bulletin d'information (newsletter) via le système de marketing par e-mail, Mailchimp, qui permet de délivrer les bulletins d'information directement dans la boîte email des abonnés. Nous comptons actuellement **599 abonnés, et notre audience progresse lentement, mais régulièrement, grâce à la diffusion du bulletin d'information par nos canaux de communication (ex : réseaux sociaux) et parce que nous encourageons les visiteurs du site à s'abonner.**

Outre la lettre électronique bimestrielle, nous envoyons régulièrement des bulletins d'information plus ciblés. Par exemple, nous lançons des bulletins d'information spéciaux ciblés lorsque nous publions de nouveaux rapports ou documents, tels que la bande dessinée sur la protection sociale ou le rapport sur le COVID-19.

Actuellement, 19 % de nos abonnés sont souvent engagés - ce qui signifie qu'ils ouvrent presque toujours nos newsletters ; 16% sont parfois engagés et 60% sont rarement engagés. Cela signifie que nous devons promouvoir davantage nos newsletters et essayer d'atteindre des abonnés plus engagés.

3.3. *Diffusion de l'information par WhatsApp*

Depuis janvier 2022, pour atteindre nos membres directement, nous investissons dans une nouvelle façon de diffusion de l'information, c'est-à-dire la diffusion de l'information par WhatsApp. Grâce à ce système, les membres peuvent recevoir les actualités de StreetNet directement dans leur WhatsApp. Cependant, comme il s'agit d'un nouveau système, nous encourageons toujours les membres à s'abonner. En ce moment, nous comptons **60 abonnés au total dont 24 reçoivent de l'information en anglais, 8 en français et 17 en espagnol (nous n'avons toujours pas d'abonnés qui s'intéresseraient à notre information en langue russe)**.

En raison de l'importance de WhatsApp en tant que canal de communication pour les vendeurs de rue et travailleurs de l'économie informelle, nous nous engageons à investir

davantage dans ce système et à encourager de plus en plus de nos membres à s'y abonner. Nous pensons qu'il a le potentiel de rendre nos membres et notre public externe plus engagés et de soutenir une diffusion plus large de nos supports d'information.

3.4. *Médias sociaux*

Facebook

Facebook est définitivement la plate-forme de médias sociaux préférée de nos affiliés. Nous avons investi dans le développement de contenu plus attrayant pour la plate-forme en y faisant intégrer des graphiques et des vidéos de médias sociaux. Nous avons également essayé de publier autant d'images que possible de nos affiliés et des activités de StreetNet, ce qui rapproche nos membres et génère beaucoup plus d'engagement en général.

En 2020 et 2021, nous avons aussi commencé à organiser des webinaires Facebook en direct et prévoyons d'organiser davantage d'événements en ligne pouvant être diffusés en direct sur la plateforme, pour que plus de membres puissent y participer.

En 2022, dans le cadre de la campagne de financement participatif, lancée pour soutenir notre affilié ukrainien, nous avons commencé à investir dans les publicités Facebook et allons analyser d'autres situations dans lesquelles investir dans la publicité peut nous être utile.

Aujourd'hui, nous avons 2,427 personnes qui ont aimé notre page Facebook, dont 53 % d'hommes. Notre audience Facebook provient principalement d'Afrique du Sud, d'Inde, du Kenya, des États-Unis, du Brésil, du Zimbabwe, du Cambodge, de Colombie, du Royaume-Uni et de Géorgie.

Twitter

Twitter est notre deuxième canal de médias sociaux le plus important, nous permettant de nous connecter directement avec des organisations partenaires et d'amplifier notre travail. **Notre audience sur Twitter n'a cessé de croître également, et nous comptons maintenant 2076 abonnés.**

D'autres organisations affiliées, comme l'UMAEU et le SYTRIECI, ont également décidé d'investir dans la diffusion de l'information sur Twitter. Dans la mesure du possible, nous essayons toujours de mettre en avant nos affiliés présents sur la plateforme.

Youtube

Nous utilisons YouTube principalement comme archive de tous nos supports vidéo. Nous avons actuellement 132 abonnés et un total de 10 000 visualisations.

Instagram

Nous avons ouvert notre compte sur Instagram en mars 2022, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, afin de toucher un public plus jeune. Jusqu'à présent, **nous comptons 334 abonnés**, mais nous espérons augmenter ce nombre à l'avenir.

4. Sensibilisation de la presse et des médias

Notre stratégie consiste à donner à StreetNet une visibilité accrue. Cela implique d'avoir plus de contacts avec la presse et les médias. Par conséquent, nous avons créé une base de données de presse qui contient les coordonnées des journalistes et des médias spécifiques. En outre, nous avons créé une section presse sur le site Web de StreetNet. A côté de ça, en juillet 2022, nous avons organisé un webinaire avec des journalistes auquel ont participé environ 50 personnes au total, et nous avons reçu des retours positifs.

Nous souhaitons que la voix de nos leaders soit amplifiée, nous proposons donc leurs articles d'opinion aux médias. Jusqu'à présent, nous avons réussi à publier un article de Lorraine Sibanda dans Euronews, un autre d'Angélique Kipulu Katani dans Equal Times et un article de Maria do Carmo dans Ms. Magazine. Nous connectons également régulièrement les journalistes et nos affiliés et diffusons des communiqués de presse sur les événements majeurs.

5. Supports de communication institutionnelle

Nous avons investi dans le développement des supports de communication institutionnelle, comme « une trousse de l'image de marque » et une banque d'images professionnelles avec des photos et des vidéos à utiliser dans nos supports de communications. Dorénavant, nous disposons d'une brochure officielle de SNI et nous avons une vidéo institutionnelle dans nos langues officielles, afin de pouvoir présenter facilement StreetNet aux membres et partenaires potentiels.

En janvier 2023, nous avons également publié le premier rapport mondial de StreetNet, couvrant 2021-2022, un document important de responsabilité et de visibilité que nous continuerons à publier chaque année et à améliorer chaque édition.

6. Campagnes

Nous avons organisé des campagnes annuelles avec la participation de nos membres pour la Journée mondiale du travail décent ; Journée de la femme ; 1er mai et Journée internationale des vendeurs de rue, 14 novembre, en particulier lorsque SNI a fêté son 20e anniversaire en 2022, un événement qui a été célébré avec sa propre page Web et ses propres vidéos

Notre volonté consiste à avoir une méthodologie encore plus participative dans la conception et le développement des campagnes. C'est pourquoi, nous aimerions organiser des ateliers en ligne pour que les membres puissent discutent des concepts de ces campagnes. Nous impliquons également des jeunes reporters dans ce travail.

7. Stratégies pour accroître la portée des supports de communication

Le défi le plus difficile pour les médias et la communication est de s'assurer que ce que nous produisons est largement diffusé et lu, afin que notre public puisse être engagé. Pour augmenter la portée de nos supports de communication, nous organisons déjà des réunions régulières avec les organisateurs. À ces fins, nous avons déjà créé un groupe WhatsApp avec des professionnels des affiliés chargés de la communication.

8. Le suivi et l'évaluation

Pour comprendre comment notre communication et nos médias sont perçus, ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré, nous avons investi dans le suivi et l'évaluation. À cet égard, nous avons demandé des commentaires lors des réunions régionales et commencerons à mettre en place des questionnaires plus réguliers sur la communication. De plus, nous avons défini des indicateurs de performance clés (KPIs) pour chaque mois et année, dont l'information nous collectons régulièrement.

Enfin, la consultante en communication digitale, Mme Eleni Rozali, a entrepris un audit des médias sociaux, et c'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous avons décidé d'investir dans Instagram.

Comme toujours, nous sommes ouverts à d'autres idées et suggestions portant sur la façon d'améliorer notre communication et notre travail avec les médias !

Résumé du rapport de la présidente de StreetNet - 2019 à 2023

Ce rapport est le reflet du pouvoir collectif du travail d'équipe, de l'unité d'objectif et de la détermination à lutter pour la dignité, le travail décent, le respect et la reconnaissance des droits des travailleurs de l'économie informelle en tant que travailleurs légitimes et essentiels. Les vendeurs de rue et les vendeurs sur les marchés représentent un pourcentage important des travailleurs de l'économie informelle et sont les principaux membres de StreetNet International. Il est donc important pour nous, en tant que StreetNet, de continuer à développer nos stratégies, nos engagements et nos demandes pour l'élimination de la violence et du harcèlement sur nos lieux de travail afin qu'une transition efficace de l'économie informelle vers l'économie formelle puisse se produire.

**** Juin 2019, Conférence internationale du travail : OIT**

Convention 190 sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail

* Continuité des engagements pris en 2018 - en travaillant avec l'équipe et les délégués de WIEGO, les délégués de StreetNet International ont engagé le groupe des travailleurs et différents gouvernements.

*Le président du SNI a été chargé de s'adresser au groupe des gouvernements africains sur la nécessité de soutenir la convention et d'inclure en particulier la protection des travailleurs de l'économie informelle et la prévention de la violence et du harcèlement sur les lieux de travail de l'économie informelle.

* Le Président du SNI s'est adressé à la plénière de la CIT au nom de StreetNet International, invitant la Conférence à s'assurer que la Convention inclue la protection des travailleurs de l'économie informelle et la prévention de la violence et du harcèlement sur leurs lieux de travail, qui se trouvent généralement dans l'espace public. Le discours a été préparé conjointement par le Coordinatrice Internationale et le Président en consultation avec l'équipe de WIEGO.

Résultats :

* Certains gouvernements, en particulier le groupe des gouvernements africains, ont réagi positivement et ont soutenu la position des travailleurs de l'économie informelle.

* Le groupe des travailleurs a soutenu notre position, avec l'aide des travailleurs de l'économie informelle qui faisaient partie du groupe des travailleurs.

* L'article 2.2 du champ d'application de la Convention 190 de l'OIT stipule que : "La Convention s'applique à tous les secteurs, privés ou publics, de l'économie formelle ou informelle, dans les zones urbaines ou rurales.

* La recommandation 206 de l'OIT sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, sous Protection et prévention, sous-section 11, stipule que : "En facilitant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, les Membres devraient fournir une assistance et des ressources aux travailleurs et aux employeurs de l'économie informelle et à leurs associations pour prévenir et faire face à la violence dans l'économie informelle".

J'ai donné des détails sur les conventions C190 et R206 de l'OIT parce qu'elles constituent un outil important dans notre lutte permanente contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail.

Nous devons renforcer notre engagement auprès de nos gouvernements respectifs pour qu'ils ratifient et mettent en œuvre la Convention 190 de l'OIT dans nos différents pays.

**** Conférence internationale du travail 2020**

**** Conférence internationale du travail 2021**

* Le président de StreetNet International a présenté un discours au nom de StreetNet International. Le discours a lancé un appel en faveur de :

* Le dialogue social avec les travailleurs de l'économie informelle.

* Une protection sociale universelle pour tous, un besoin que la pandémie de Covid-19 a encore accentué.

* Le financement progressif et durable d'une protection sociale inclusive.

Groupe de travail de la CIT sur l'inégalité et le monde du travail : 25 novembre 2021

***** Le président du SNI a présenté un discours d'intervention au nom du SNI, de la Fédération internationale des travailleurs domestiques, de HomeNet International, de l'Alliance mondiale des récupérateurs de déchets et de WIEGO. Le discours a articulé les points suivants :

****** L'exclusion des travailleurs de l'économie informelle des droits du travail, des droits des travailleurs et de la protection.

****** Le Covid-19 a intensifié les inégalités.

****** Le rétablissement des économies et des sociétés post-pandémiques nécessite des solutions dans une perspective d'équité entre les sexes où le rôle des travailleurs de l'économie informelle en tant qu'agents de santé publique, travailleurs sociaux et

travailleurs contribuant à la société est au centre et au premier plan de la lutte contre la pauvreté et l'inégalité.

**** 14ème réunion régionale africaine de l'OIT en Côte d'Ivoire - 11 décembre 2019**

Le président de la SNI était un panéliste dans le thème de discussion: **Transformer l'économie informelle et rurale de l'Afrique pour le travail décent.**

Message clé aux gouvernements : Ratifier la convention 190 pour une transition efficace de l'économie informelle à l'économie formelle.

****École du Nouvel An de la CSI - Lomé, Togo**

Le président du SNI a parlé de la nécessité pour les syndicats de présenter des plans de protection sociale qui incluent les travailleurs de l'économie informelle, attirant l'attention de certains délégués sur la non-inclusion des travailleurs de l'économie informelle dans la planification de certains de leurs programmes. Un représentant, Stefano Belluci, de l'Institut international d'histoire sociale, s'est entretenu avec le président et a indiqué qu'il souhaitait travailler avec le SNI. Plus tard dans l'année, il a présenté son collègue, Andrea's Admasie, qui travaille au bureau africain de l'IISH. C'est ainsi qu'est né le partenariat entre l'IISH et StreetNet International.

**** Forum Mondial Skoll - Octobre 2020**

Intervention sur l'extension de la protection sociale à l'économie informelle face à Covid-19.

**** 9e Forum virtuel des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme**

Sujet - Informalité : Comment faire face à l'éléphant dans la pièce ?

**** Mai 2022, réunion régionale de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Sénégal**

Réflexions et partage d'expériences sur les défis, la survie et les leçons retenues pendant la pandémie de Covid-19 et les lockdowns.

Plans régionaux pour les interventions à effectuer à l'avenir

**** Séminaire mondial de Salzbourg sur la santé et le bien-être : L'équité entre les sexes dans la reconstruction post-pandémique - octobre 2022**

Présentation sur :

Qu'est-ce que l'économie informelle ?

Les réalités vécues par un travailleur de l'économie informelle

Qu'est-ce que StreetNet International ?

Qu'est-ce que ZCIEA ?

**** Congrès du GEFONT, juillet 2022, Népal**

**** Congrès du COSATU, septembre 2022 - Afrique du Sud**

****Assemblée générale de WIEGO - novembre 2022**

Le président de SNI a été nommé et élu au bureau de WIEGO ; animation d'un événement parallèle : Promouvoir les intérêts des vendeurs de rue et des vendeurs de marché

MEDIA

**** Les médias de StreetNet International ont fait un travail considérable en partageant l'information et en présentant les différents dirigeants, membres et activités des affiliés de la SNI. Les informations et les articles ont attiré l'attention d'un plus grand nombre d'organisations qui m'ont invité à parler du travail dans l'économie informelle, de StreetNet International et de nos problèmes.

** Le département des médias de StreetNet International, en collaboration avec la Fondation Ford, a mené une campagne médiatique au cours de laquelle j'ai été interviewée par un certain nombre de médias internationaux sur StreetNet International, notre travail et nos défis en tant que travailleurs de l'économie informelle.

Lorraine Sibanda,

Présidente de StreetNet

Présidente de ZCIEA

Avril 2023